



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

TABLE DES MATIERES

Cadre réglementaire du débat d'orientations budgétaires.....	5
Contexte économique général	7
I – LA CONJONCTURE INTERNATIONALE ET EUROPEENNE	7
II. LA CONJONCTURE NATIONALE	8
III. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025	10
IV – LE CONTEXTE FINANCIER DE LA CIREST	13
1. La situation financière prévisionnelle au 31. 12 .2024	13
2. Les réalisations sur la section d'investissement	14
CADRAGE BUDGETAIRE POUR 2025	16
I – L'EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17
1. LA FISCALITE.....	17
2. LES DOTATIONS	20
II – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	23
1. LES PRESTATIONS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT	23
2. LES PRESTATIONS EN MATIERE DE TRANSPORT	23
3. REVERSEMENT DE FISCALITE : Attributions de compensation.....	24
4. LES DEPENSES DE PERSONNEL.....	24
III- LES ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT	27
IV- LES ELEMENTS RELATIFS A LA DETTE	28
V - PROJECTION A FIN 2027	30
ORIENTATIONS SECTORIELLES	42
I – LES MOYENS GENERAUX	43
1. RESSOURCES HUMAINES	43
2. INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS	49
3. COMMUNICATION	55
II - L'ENVIRONNEMENT	56
1. POLE TRANSITION ECOLOGIQUE.....	56
2. GESTION DES DECHETERIES	59
3. LES ESPACES VERTS.....	61
4. TRAITEMENT	62
5. REHABILITATIONS DES DECHARGES.....	63
III - LE CONTROLE DU SERVICE PUBLIC ET DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE	67
1. DIRECTION CONTROLE.....	67
2. ERRANCE ANIMALE	67
IV - LA POLITIQUE DE DEPLACEMENTS.....	69
1. TCSP BUS ESTI+	69
2. POLE D'ECHANGES DE SALAZIE	70
3. REVISION DU PLAN DE MOBILITE (PDM)	70
4. ABRIS-VOYAGEURS	70
5. POTEAUX D'ARRET	71
6. BILLETIQUE RESEAU TRANSPORT URBAIN, SYSTEME D'INFORMATION VOYAGEURS (SIV) ET LOGICIEL METIER	71
6. DSP ET MARCHES RESEAU TRANSPORT URBAIN	72
7. TRANSPORTS SCOLAIRES	72
8. MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR VELO	72
9. SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT	72
10. PARC AUTOMOBILE DE LA CIREST	73
V - L'HABITAT, L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE	74
1. LA POLITIQUE DE L'HABITAT COMMUNAUTAIRE	74
2. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	78

3.	DEVELOPPEMENT DURABLE	86
4.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE, RURALITE ET INNOVATION	91
5.	INSERTION, EMPLOI ET FORMATION	101
	VI - LE TOURISME	110
	VII - LE SPORT ET LA CULTURE.....	118
1.	LE SPORT.....	118
2.	LA CULTURE	120
	VIII - LES TRAVAUX	122
	IX - LA GEMAPI ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	124
1.	MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI (MISSIONS 1, 2, 5 ET 8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT) .	124
2.	MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES URBAINES.....	130
	X- L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT	131
1.	CONTEXTE ET BILAN SYNTHÉTIQUE DE L'ANNÉE 2024	131
2.	EAU – MODE DE GESTION DSP – 2025.....	132
3.	ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MODE DE GESTION DSP – 2025.....	135
4.	EAU – MODE DE GESTION REGIE - 2025	137
5.	ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MODE DE GESTION REGIE - 2025	140
6.	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – REGIE - 2025	142
	ANNEXES	145



Éléments financiers

Cadre réglementaire du débat d'orientations budgétaires

Le vote du budget primitif doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai maximum de dix semaines. Ce débat est obligatoire au sein des EPCI qui comprennent au moins 3 500 habitants (article L 5211-36 du CGCT).

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, le Président de l'EPCI doit présenter un rapport qui doit, d'une part, permettre de positionner la collectivité dans un environnement élargi permettant d'appréhender les éléments de contexte susceptibles d'interagir avec elle, et d'autre part, exposer la situation financière de la collectivité et projeter les engagements futurs en associant les projections financières utiles au débat.

Ce rapport comporte les informations suivantes :

1° Les **évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement** comme **en investissement**. Sont notamment précisées les **hypothèses d'évolution** retenues pour construire le projet de budget ainsi que les **principales évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'EPCI** dont elles sont membres.

2° La présentation des **engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de **programmation d'investissement** comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programme.

3° Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le **profil de l'encours de dette** que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations présentées devront permettre d'évaluer l'**évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement** à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants, comprenant au moins une commune de 3 500h et plus, le rapport présentera également, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la **structure des effectifs** ;

2° Aux **dépenses de personnel** comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les **traitements indiciaires**, les régimes indemnitaires, **les nouvelles bonifications indiciaires**, les **heures supplémentaires rémunérées** et les **avantages en nature** ;

3° A la **durée effective du travail** dans l'EPCI.

Il présente en outre l'**évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel** pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Lorsque l'EPCI dispose d'un site internet, le rapport relatif au débat d'orientations budgétaires est mis en ligne dans un délai d'un mois à compter de l'adoption, par le conseil communautaire, des délibérations auxquelles ces documents se rapportent.

Enfin, la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 à son article 13, précise que les collectivités territoriales doivent présenter, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, leurs objectifs concernant :

- **L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- **L'évolution du besoin de financement annuel** calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les **budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes**.

Afin d'éclairer ce débat relatif à l'année 2025, le présent rapport permettra au conseil communautaire de prendre connaissance du contexte dans lequel sera élaboré le budget de l'année 2025 avant de proposer un cadrage budgétaire et les orientations sectorielles mettant en évidence les principales opérations qui seront engagées cette année.

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Contexte économique général

I – LA CONJONCTURE INTERNATIONALE ET EUROPEENNE

Selon l'ONU, les tensions commerciales, le manque d'investissements, l'endettement élevé et les conflits géopolitiques pèsent lourdement sur les perspectives de l'économie mondiale, avec une croissance mondiale qui devrait rester inférieure aux niveaux d'avant la pandémie de Covid19.

Selon les dernières perspectives économiques mondiales de la Banque mondiale, dans un contexte marqué par le repli progressif de l'inflation et des taux d'intérêt, l'économie mondiale devrait croître de 2,7 % en 2025 et 2026, soit un taux comparable à celui de 2024. La croissance mondiale se stabilise alors que l'inflation converge vers les niveaux cibles et que l'assouplissement des politiques monétaires soutient l'activité économique. Ces perspectives apparaissent toutefois insuffisantes pour compenser les dommages causés par plusieurs années de chocs négatifs. Une incertitude politique accrue et une évolution défavorable des politiques commerciales constituent les principaux risques baissiers. Parmi les autres risques figurent une intensification des tensions géopolitiques, une inflation plus élevée qu'anticipé et des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents.

Dans ce contexte d'incertitudes et de risques persistants, le Fonds Monétaire International (FMI) estime que la croissance mondiale devrait s'établir à 3,2%, soit un taux identique à celui anticipé pour 2024¹, traduisant une dynamique économique globale fragile. Le FMI souligne que si l'inflation ralentit, le risque d'une nouvelle flambée des prix, notamment dans les matières premières, demeure réel en raison des conflits géopolitiques, comme ceux au Moyen-Orient.

En Europe, les prévisions sont également peu encourageantes. Le FMI prévoit une croissance de 1,2% pour la zone euro en 2025. Une croissance faible qui s'explique par des difficultés persistantes, notamment en Allemagne, où la croissance ne devrait atteindre que 0,8%. La zone euro souffre encore des conséquences des crises énergétiques et inflationnistes, ainsi que d'une faible dynamique d'investissement. Les tensions sur le marché du travail, marquées par une hausse des salaires sans gain de productivité, alourdissent les coûts de production, limitant ainsi la compétitivité des entreprises européennes.

Selon les perspectives économiques de l'OCDE,² la croissance mondiale devrait rester résiliente en 2025 et 2026 malgré les chocs majeurs auxquels elle a été soumise, parmi lesquels une pandémie et une crise énergétique. La croissance du PIB mondial devrait atteindre 3.3 % en 2025 et en 2026, contre 3.2 % en 2024. Toutefois des incertitudes persistent. Une intensification des conflits en cours au Moyen-Orient pourrait perturber le fonctionnement des marchés de l'énergie et avoir des effets négatifs sur la confiance et la croissance.

Au sein des pays de l'OCDE, l'inflation devrait continuer de diminuer, passant de 5.4 % en 2024 à 3.8 % en 2025 puis à 3.0 % en 2026, grâce à l'orientation restrictive persistante de la politique monétaire dans la plupart des pays. L'inflation globale est déjà revenue au niveau des objectifs fixés par les banques centrales dans près de la moitié des économies avancées et près de 60 % des économies de marché émergentes.

Les tensions sur les marchés du travail se sont également atténuées, bien que le chômage reste bas par rapport aux niveaux observés par le passé. La forte progression des salaires nominaux et la poursuite de la désinflation ont renforcé le revenu réel des ménages. La croissance de la consommation privée reste néanmoins atone dans la plupart des pays, compte tenu de la faiblesse de la confiance des consommateurs.

¹ « Perspectives de l'économie mondiale » - FMI – octobre 2024

² Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport du 04 décembre 2024

Dans sa note de conjoncture de décembre 2024, l'Insee annonce une activité suspendue et un regain de confiance. Selon elle, en moyenne sur l'ensemble de l'année 2024, les écarts de croissance se maintiendraient entre les États-Unis (+2,7 % après +2,9 % en 2023), le Royaume-Uni (+0,9 % après +0,3 %) et la zone euro (+0,7 % après +0,5 %). Au troisième trimestre, la zone euro a connu une croissance en trompe-l'œil (+0,4 % après +0,2 %). Si la vigueur de l'économie espagnole ne se dément pas, l'activité est restée à l'arrêt en Italie et en Allemagne, tandis qu'elle a accéléré en France sous le seul effet des Jeux Olympiques et Paralympiques.

L'acquis de croissance à mi-année 2025 serait de +1,8 % aux États-Unis, +0,7 % pour la zone euro et +0,8 % pour le Royaume-Uni. Dans les économies avancées, l'épisode inflationniste est terminé.

En septembre, l'inflation s'est établie sous la barre des 2 % au Royaume-Uni et dans la zone euro. Depuis, l'inflation est repartie légèrement à la hausse tout en restant modérée (+2,3 % en octobre au Royaume-Uni et en novembre dans la zone euro).

Croissance passée et prévue du PIB dans les principales économies

(variations trimestrielles et annuelles - pour les trois dernières colonnes - en %)

	2023				2024				2025		2023	2024	2025 (acquis)
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
France	0,1	0,7	0,1	0,4	0,2	0,2	0,4	0,0	0,2	0,2	1,1	1,1	0,5
Allemagne	0,1	-0,2	0,2	-0,4	0,2	-0,3	0,1	0,0	0,1	0,2	-0,1	-0,2	0,2
Italie	0,3	-0,2	0,2	0,0	0,3	0,2	0,0	0,2	0,1	0,1	0,8	0,5	0,4
Espagne	0,7	0,2	0,7	0,7	0,9	0,8	0,8	0,6	0,6	0,5	2,7	3,1	2,1
Royaume-Uni	0,1	0,0	-0,1	-0,3	0,7	0,5	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,9	0,8
États-Unis	0,7	0,6	1,1	0,8	0,4	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	2,9	2,7	1,8
Chine	1,8	0,8	1,5	1,3	1,5	0,5	0,9	1,0	1,1	1,1	5,2	4,6	3,3
Zone euro	0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	0,2	0,4	0,1	0,2	0,2	0,5	0,7	0,7

■ Prévisions.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BEA, NBSC.

II. LA CONJONCTURE NATIONALE

Situation macro-économique et perspectives

En 2023, la croissance économique de la France a été modérée, avec une augmentation du PIB de 1.1 %. Pour 2024, les projections indiquent une **croissance stable (+1.1%) et une inflation qui ralentit de manière significative (1.4% en septembre 2024 contre 4.9% en 2023)**.

Alors que la France a entamé l'année 2025 sans budget après la chute du gouvernement de Michel Barnier, mais avec une loi spéciale permettant à l'Etat de continuer à fonctionner, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et la Banque de France prédisent une croissance "morose" et une remontée du taux de chômage en 2025, dans un contexte inédit d'instabilité politique.

Dans sa dernière note de conjoncture, l'Insee³ indique que l'activité économique de la France a connu une accélération au 3e trimestre 2024 (+0.4% après +0.2% au 2e trimestre 2024) portée par le soutien ponctuel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Toutefois, la croissance annuelle pour 2024 s'élèverait, comme en 2023, à +1,1 %. Cela provient d'une forte expansion des dépenses publiques et d'une contribution record du commerce extérieur, liée au recul des importations.

À l'inverse, l'investissement se replierait sur l'ensemble de l'année (-1,6 % en 2024 après +0,7 % en 2023) et la consommation n'accélérerait pas (+0,9 % après +0,9 %), alors même que les ménages ont connu de nets gains de pouvoir d'achat (+2,1 % après +0,9 %).

Au premier semestre 2025, l'activité garderait un rythme morose (+0,2 % au premier et +0,2 % au deuxième trimestre). L'investissement des entreprises continuerait de reculer, quasiment au

³ « Note de conjoncture » - INSEE – décembre 2024

même rythme (-0,3 % au premier trimestre et -0,2 % au deuxième trimestre), pendant que l'investissement des ménages en construction tarderait à se stabiliser (-0,4 % au premier et -0,1 % au deuxième trimestre). La consommation des ménages constituerait le principal soutien de la croissance : elle augmenterait modérément au premier semestre (+0,1 % au premier trimestre et +0,3 % au deuxième trimestre). Leur pouvoir d'achat augmenterait un peu moins vite à l'horizon de prévision et le recul du taux d'épargne, qui s'est établi à un niveau très élevé au troisième trimestre 2024, resterait modeste (18,2 %).

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.
 Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleu.

Les dernières projections macroéconomiques de la Banque de France⁴ ont été finalisées dans un contexte national et international d'incertitudes accrues, arrêtée le 27 novembre, soit avant la motion de censure, avec des hypothèses de finances publiques conduisant à une réduction sensible du déficit public à 5 % du PIB en 2025. Selon ces projections, la croissance progresserait en 2024 à hauteur de 1,1 %, tirée principalement par le commerce extérieur (+0.9% en 2023). La tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris a eu des effets dans l'ensemble positifs sur l'économie française durant l'été 2024, contrairement aux craintes qui avaient pu être exprimées en amont. En estimation, la croissance du PIB au troisième trimestre de l'année a été amplifiée de l'ordre d'un quart de point, grâce plus particulièrement à la vente des billets et des droits télévisuels. Il s'agit toutefois d'un impact transitoire sur ce seul trimestre, hors éventuelles retombées ultérieures. La croissance resterait positive en 2025 mais diminuerait un peu, avant de gagner en vigueur en 2026.

En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 2,4 %. Cette inflation est principalement portée par le secteur tertiaire. Sur 2025, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2%. Le ralentissement des prix serait favorisé par celui des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés, tandis que l'inflation dans les services baisserait plus lentement, expliquant un recul plus progressif de l'inflation sous-jacente vers 2%.

Le marché du travail commence à entrer dans une phase transitoire de ralentissement, concentrée sur l'année 2025. Le taux de chômage atteindrait un pic inférieur à 8 % en 2025 et en 2026, avant de repartir à la baisse dans le sillage de la reprise de l'activité.

Situation des finances publiques nationales

Pour 2023, le **déficit public** de la France s'établit à 154,0 Md€, soit 5,5 % du produit intérieur brut (PIB), après 4,8 % en 2022 et 6,6 % en 2021. Les recettes ralentissent nettement en 2023 : elles progressent de 2,0 % après +7,4 % en 2022. Le taux de prélèvements obligatoires diminue et s'établit à 43,5 % du PIB après 45,2 % en 2022, à un niveau proche de l'avant Covid (43,9 % en 2019). Les dépenses ralentissent un peu : elles augmentent de 3,7 % après +4,0 % en 2022.

Pour 2024, alors que le FMI prévoit un déficit de 6% du PIB (154 Mds d'euros), la Cour des Comptes estime que le celui-ci restera supérieur à 5% du PIB.

Concernant la **dette publique**, le FMI l'estime à 112.3% du PIB (3 100 Mds€) à fin 2024 (110.6 Mds€ en 2023), tout comme la Cour des Comptes.

⁴ Projections macroéconomiques de la Banque de France – 16 décembre 2024

III. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, le nouveau Premier ministre, François Bayrou avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025. Ainsi, la Loi de finances pour 2025 a été publiée au Journal officiel du 15 février 2025.

La loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025 (après 6,1% en 2024 et 5,5% en 2023). L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€) et la part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB.

1. Les concours financiers de l'Etat (53.4 Mds €)

Les concours financiers de l'État aux collectivités, qui s'élèvent à 53,4 contre 53,8 Md€, rassemblent les transferts financiers spécifiquement destinés aux collectivités et à leurs groupements. Il s'agit :

- des prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales,
- des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales »,
- de la TVA affectée aux régions en substitution de la DGF.

La Dotation Globale de Fonctionnement (27.2 Mds €) :

- Un niveau de DGF plafonné à 27,2 Md€, stable par rapport à 2024

La DGF est abondée de 320 millions € en 2025, dont 290 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit :

- +150 millions € pour la Dotation de solidarité rurale soit + 6,7 % (contre +7,2% en 2024)
- 140 millions € pour la Dotation de solidarité urbaine soit + 5,4 % (contre +7,2% en 2024)

Les 30 millions restants serviront à financer la Dotation d'Intercommunalité (DI) des EPCI, pour laquelle aucune modification de calcul n'est prévue.

- Les variables d'ajustement internes à la DGF:

1. Dotation de compensation des EPCI : sur la base d'une répartition à 60% communes / 40% EPCI, le niveau de prélèvement sur la dotation de compensation pourrait s'élever entre -2,5% et -3%.

2. Dotation forfaitaire des communes : un niveau d'écrêtement sur les communes qui pourrait être plus de 7 fois supérieur à celui opéré en 2024.

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle :

Les baisses individuelles de DCRTP sont modulées selon le niveau de ressources de chaque collectivité : les communes et EPCI concernés ne subiront pas une baisse uniforme de 18 % de leur DCRTP, mais une baisse calculée en fonction des recettes réelles de fonctionnement de leur budget principal constatées dans les comptes de gestion 2023. Pour la Cirst, cette baisse est estimée à (-) 570 k€.

2. Les mesures de nature fiscale

Prolongation du dispositif de suppression de la CVAE

La LF 2023 proposait de procéder à cette suppression en deux fois : en 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié et, en 2024, ces entreprises redevables ne paieront plus de CVAE.

La LF 2024 a modifié le calendrier pour les entreprises. En effet, la suppression s'étalerait de 2024 à 2027.

La LF 2025 vient de nouveau reporter la suppression totale de la CVAE pour les entreprises. La CVAE est réduite de moitié pour les entreprises jusqu'en 2027. La seconde moitié sera réduite progressivement à partir de 2028 jusqu'à sa suppression totale en 2030.

Le calendrier reste inchangé pour les collectivités.

Stabilisation en valeur des fractions de TVA affectées aux collectivités locales

Une double modification est envisagée :

- Stabilisation du montant affecté en valeur pour 2025 : il est prévu de supprimer le dynamisme de progression de la TVA appliqué sur la fraction compensatrice pour l'année 2025. Ainsi, la fraction de TVA perçue par les EPCI en 2025 sera égale au montant reversé, après régularisation, en 2024.
- Nouvelles règles d'affectation au-delà de 2025 : il est prévu une indexation sur la base de l'année N-1 et non plus de N. Si cette mesure est techniquement plus adaptée et induit moins d'aléas de prévision, elle entérine la perte que subiront les collectivités locales en 2025 estimée autour de 1,2 Md€. Cette mesure représente de ce fait un manque à gagner significatif en termes de dynamique de ressource.

Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2025

Le Code Général des Impôts prévoit, depuis 2018, que la valeur locative cadastrale des locaux d'habitation est revalorisée chaque année en fonction de l'évolution de l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisée) constatée de novembre à novembre. L'IPCH détermine ainsi la revalorisation forfaitaire des bases locatives.

La valeur locative cadastrale représente l'assiette du calcul de la taxe d'habitation, d'une partie de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La valeur locative des locaux professionnels et commerciaux n'est pas concernée par ce mécanisme.

En 2025, compte-tenu de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) estimée par l'INSEE, le coefficient de revalorisation des bases fiscales serait de + 1,7 %, marquant ainsi un ralentissement important de l'inflation. Pour mémoire, 2023 avait été marquée par une progression record des prix de + 7,1 %, puis de + 3,9 % en 2024.

Mesures relatives au FPIC

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue à 1 milliard d'euros. Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés.

La liste ci-dessous porte sur les modifications qui pourraient occasionner une variation du montant du FPIC prélevé ou reversé à chaque collectivité :

- Des transferts de compétences (impactant le CIF – coefficient d'intégration fiscale) ;
- L'évolution de la population DGF ;
- L'évolution de la carte intercommunale au niveau national.

3. Mesures de soutien à l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI sont reconduites pour un montant de 2 milliards € pour 2025 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 milliards €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
- dotation de soutien à l'investissement des départements (DSIP) : 212 millions €
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

Maintien du taux de FCTVA

Alors que la bonification intégrée en LFI 2024 était de + 404 M€, les dotations versées au titre du FCTVA devaient en 2025 connaître une réduction notable de l'ordre de (-) 800 K€.

Une double modification était envisagée dans le PLF 2025 mais n'a pas été retenue dans la LFI pour 2025:

- Baisse du taux de compensation forfaitaire dès les attributions de 2025 (700 M€) : Baisse du taux de compensation de 16,404 % à 14,850 % soit une baisse de près de 9,5%
- L'inéligibilité partielle des dépenses de fonctionnement (100 M€) : Les dépenses de fonctionnement sont sorties de l'assiette d'éligibilité (travaux d'entretien de bâtiment et de voirie). Seules les dépenses liées au cloud sont maintenues avec taux réduit.

Ainsi, le taux de 16.404 % est maintenu pour 2025.

4. Les mesures du PLFSS 2025 impactant les collectivités

Il est prévu une augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL de 2025 à 2027, avec une première hausse de 3 points en 2025.

IV – LE CONTEXTE FINANCIER DE LA CIREST

1. La situation financière prévisionnelle au 31. 12 .2024

Le compte administratif prévisionnel 2024 présenterait des soldes de gestion améliorés, y compris l'épargne nette.

Sous réserve des dernières écritures comptables restant à effectuer sur l'exercice 2024, et au vu du niveau des réalisations actuelles, les évolutions sur la section de fonctionnement s'établiraient ainsi :

- + 7.9 % en recettes réelles (contre +14.6 % en 2023)
- + 4.5 % en dépenses réelles (contre +7.6 % en 2023)

Sur cette base, l'épargne nette s'améliore nettement à fin 2024 et se situe à hauteur de (+) 6.433 M€ contre (+) 3.711 M€ à fin 2023.

FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Recettes de fonctionnement	68 808	69 840	72 424	83 012	89 534
Dépenses de fonctionnement	64 730	64 118	71 394	76 842	80 260
Epargne de gestion	4 078	5 722	1 030	6 170	9 273
Remboursement des intérêts de la dette	368	379	444	480	629
Epargne brute	3 710	5 343	586	5 690	9 045
Remboursement du capital de la dette	1 565	1 688	2 022	1 979	2 211
Epargne nette	2 145	3 655	-1 436	3 711	6 433
Epargne nette corrigée (*)	3 777	3 100	-881	3 711	6 433

(*) Retraitement du budget supplémentaire 2021 de Sydne impacté sur 2022 (soit (-) 555k€)

Cette progression rapide de l'épargne nette en 2024 s'explique en partie par des redressements fiscaux qui ont généré une forte augmentation des bases fiscales en Cotisation foncière des entreprises (+ 8 millions de bases fiscales, soit + 2 millions d'euros de produit fiscal supplémentaire et + 2 millions d'euros d'allocations compensatrices de fiscalité).

Même si ces recettes ne seront pas maintenues à ce niveau sur les exercices suivants, elles sont acquises pour 2024, et permettent d'abonder le fonds de roulement de la Cirst et de dégager des marges de manœuvre pour le financement des investissements.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Investissements à financer	12 776	8 259	7 117	13 869	13 092
<i>Epargne nette</i>	<i>2 145</i>	<i>3 655</i>	<i>-1 436</i>	<i>3 711</i>	<i>6 433</i>
<i>Recettes propres d'investissement (dont FCTVA)</i>	<i>1 288</i>	<i>1 884</i>	<i>1 013</i>	<i>1 527</i>	<i>1 816</i>
<i>Subventions</i>	<i>1 787</i>	<i>2 707</i>	<i>3 117</i>	<i>3 902</i>	<i>7 860</i>
<i>Emprunts</i>	<i>4 000</i>	<i>0</i>	<i>4 000</i>	<i>4 000</i>	<i>3 000</i>
<i>Abondement (+) ou utilisation (-) du FDR</i>	<i>-3 556</i>	<i>-13</i>	<i>-423</i>	<i>-728</i>	<i>6 017</i>
Résultat cumulé au 31/12	4 533	4 520	4 097	3 369	9 386
Encours de la dette au 31/12	22 117	20 429	22 546	24 568	25 356
<i>Taux d'épargne brute = épargne brute / RRF</i>	<i>5,4%</i>	<i>7,7%</i>	<i>0,8%</i>	<i>6,9%</i>	<i>9,7%</i>
<i>Dette/ Epargne brute (capacité désendettement)</i>	<i>6,0</i>	<i>3,8</i>	<i>10,9</i>	<i>4,3</i>	<i>2,9</i>

Alors que la capacité de désendettement se rapprochait du seuil de vigilance (12 ans) en 2022, soit 10.9 années, celle-ci retrouve un niveau bien plus bas dès 2023 et 2024 (4,3 ans, puis 2,9 ans) compte-tenu de l'amélioration de l'épargne brute. Le taux d'épargne brute s'améliore également, passant de 6.9% à 9.7%, entrant ainsi dans la fourchette de taux moyen recommandé (autour de 8-15%).

2. Les réalisations sur la section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2024 (hors résultats antérieurs reportés, hors remboursement du capital de la dette) avaient été budgétées à hauteur de **21.582 M€** (BP+DM+BS). Au 31/12/2024, les dépenses réelles d'investissement ont été réalisées à hauteur de **13.092 M€**, soit un **taux de réalisation à 61%**, selon la répartition suivante :

Services	Budget 2024	Réalisé 2024	% Réalisation	Restes à réaliser 2024
TRANSPORTS	10 128 061,09	7 699 914,13	76%	85 993,65
ECONOMIE	1 668 833,83	1 154 718,72	69%	154 433,29
AIDES AUX COMMUNES	1 553 230,00	1 080 157,60	70%	0,00
ENVIRONNEMENT	1 899 263,59	845 436,62	45%	128 950,23
AMENAGEMENT	2 019 079,16	695 706,45	34%	517 268,89
TOURISME	988 398,61	650 127,53	66%	74 005,08
INSERTION FORMATION	729 378,24	384 762,77	53%	233 218,80
GEMAPI	1 437 232,08	198 135,54	14%	4 137,11
MOYENS LOGISTIQUES	259 158,61	121 566,24	47%	83 766,97
INFORMATIQUE	252 822,08	115 489,63	46%	78 188,90
TRAVAUX	300 681,07	86 607,41	29%	162 413,56
CONTRÔLE	135 090,17	51 595,39	38%	38 703,33
MOYENS GENERAUX	11 945,54	6 675,30	56%	1 008,52
COMMUNICATION	1 618,45	1 425,26	88%	0,00
SPORT ET CULTURE	47 000,00	0,00	0%	0,00
EAUX PLUVIALES	150 000,00	0,00	0%	0,00
	21 581 792,52	13 092 318,59	61%	1 562 088,33

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 ont été financées par les recettes d'investissement suivantes :

Recettes réelles d'investissement	Réalisé 2024	Restes à réaliser 2024
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 860 131,55	2 627 891,43
EMPRUNT	3 000 000,00	2 000 000,00
FCTVA	1 603 050,93	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	461 050,91	
AUTRES (dont remboursements)	212 520,27	
TOTAL	13 136 753,66	4 627 891,43

Au regard de ces prévisions de réalisation de dépenses et de recettes sur l'exercice 2024, l'excédent global de clôture cumulé au 31/12, devrait s'établir à **(+) 12 851 611.89 €** selon la répartition ci-dessous :

- Résultat de fonctionnement : (+) 13 119 634.89 €
- Solde d'investissement : (-) 3 333 826.10 €
- **Excédent global de clôture 2024 hors RAR : (+) 9 785 808.79 €**
- Solde des Restes à réaliser 2024 : (+) 3 065 803.10 €
- **Excédent global de clôture 2023 : (+) 12 851 611.89 €.**



Cadrage budgétaire pour 2025

I – L'ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. LA FISCALITE

En 2024, de fortes régularisations fiscales ont permis une augmentation significative des produits de la Cotisation foncière sur les entreprises, et des allocations compensatrices d'exonérations fiscales. En 2025, bien que ces recettes supplémentaires soient acquises, le niveau de ces recettes de fiscalité devrait diminuer.

En 2025, comme en 2024, aucune augmentation des taux de fiscalité n'est prévue.

1.1 La fiscalité locale

En 2025 la CIREST percevra les recettes composant la fiscalité directe locale composée à la fois de ressources fiscales dont le taux doit être voté par l'assemblée, et celles indépendantes des taux votés. Elle percevra également les allocations compensatrices d'exonérations fiscales décidées par l'Etat.

Les notifications des principales recettes seront transmises vers le mois de mars 2025. Les estimations ci-dessous ont donc été **réalisées avec prudence**, sur la base des données disponibles, en tenant compte d'un coefficient de revalorisation fiscale pour 2025 de 1.7% (pour l'assiette du calcul de la taxe d'habitation, d'une partie de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères), et au vu des recettes fiscales perçues par la CIREST ces dernières années comme le montre le détail ci-dessous :

➤ Les contributions directes :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA Prév. 2024	DOB 2025		Rappel DOB 2024
CFE (27,6 %)	10 347 337	7 286 217	7 528 321	7 988 417	10 116 310	9 165 520	-9,4%	8 300 000
TFPB (2 %)				2 007 280	2 059 421	2 094 432	1,7%	2 124 779
TH/ THRS (6,84 %)	5 453 712	370 521	394 976	462 546	437 187	444 620	1,7%	480 585
TAFNB (1,79 %)	30 945	30 142	30 131	30 833	32 198	32 198	0,0%	30 850
CVAE	2 193 349	2 284 497	2 315 867					
IFER	819 607	877 820	1 014 285	1 274 685	1 100 520	1 100 520	0,0%	1 300 200
TASCOM	581 292	609 523	538 992	656 791	809 378	809 378	0,0%	669 950
Rôles supplémentaires	1 570 121	365 195	1 030 457	525 200	396 779	460 000	15,9%	500 000
Total Contributions directes	20 996 363	11 823 915	12 853 029	12 945 752	14 951 793	14 106 668	-5,7%	13 406 364

Les évolutions à prévoir sur 2025 sont les suivantes :

- Cotisation Foncière des Entreprises : il est prévu une diminution de l'ordre d'un million d'euros correspondant à la correction, en 2025, d'une erreur administrative dans l'évaluation des locaux réalisée en 2024 ayant généré une forte progression des bases fiscales de CFE, à tort.
- La Taxe foncière sur le patrimoine bâti : la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est un impôt local qui concerne les propriétaires d'un bien immobilier ou les usufruitiers. Pour 2025, le taux reste identique à celui institué en 2023, soit 2%, soit une recette prévisionnelle estimée à 2.094 M€ avec un coefficient de revalorisation fiscale à +1.7%.

- **Taxe d'habitation** : le produit perçu concerne ~~uniquement les résidences~~ secondaires car la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée depuis 2021 (pour les communes et EPCI). Son évolution devrait suivre le coefficient de revalorisation fiscale pour 2025, soit +1.7%. La part "résidences principales" est désormais compensée par une fraction de TVA. Le montant prévisionnel de la TH-RS sera précisé sur l'état 1259 de 2025 à recevoir à la mi-mars.

- **Taxe additionnelle au foncier non bâti** : enveloppe stable

- **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (fraction de TVA)** : depuis 2023, les collectivités locales (département, communes et EPCI) ne perçoivent plus de CVAE mais ce produit est remplacé par une fraction de TVA, pour laquelle la Loi de finances pour 2025 prévoit une stabilisation. Le montant prévisionnel de la fraction de TVA-CVAE sera précisé sur l'état 1259 de 2025 à recevoir à la mi-mars.

- **IFER** : il est proposé une stabilisation (dans l'attente du montant prévisionnel qui sera indiqué sur l'état 1259 de 2025)

- **TASCOM** : il est proposé une stabilisation (dans l'attente du montant prévisionnel qui sera indiqué sur l'état 1259 de 2025)

Rôles supplémentaires : il est proposé de considérer la moyenne des deux derniers exercices, soit une enveloppe de 460k€ pour 2025.

➤ **Les autres produits de la fiscalité locale**

➤ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

En 2025, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est de 1.7% (après 3.9% en 2024). Il est proposé de faire évoluer la recette attendue sur ce même taux avec un dynamisme des bases à 2%, soit une évolution de 3.7%, soit 20 610 133 €.

Rappel de l'évolution de la TEOM :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA Prév. 2024	DOB 2025	Rappel DOB 2024
Recette TEOM	15 851 711	16 622 403	18 863 515	19 868 252	20 610 133	19 966 300
Taux	17%	17%	17,90%	17,90%	17,90%	17,90%
Evolution	1,7%	4,9%	13,5%	5,3%	3,7%	5,9%

➤ **Le Versement Mobilité (ex-Versement transport)**

L'assiette de cette taxe repose sur les salaires des établissements employant plus de 11 salariés sur le territoire intercommunal.

L'année 2024 ayant enregistré à tort le mois de décembre 2023, il est proposé (après retraitement) de prévoir une augmentation de 3% en 2025 soit 9 900 000 €.

Rappel de l'évolution du VM :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA Prév. 2024	DOB 2025	Rappel DOB 2024
Recette VM	7 481 314	8 216 369	8 148 150	8 637 689	10 361 926	9 900 000	8 940 000
Taux	1,80%	1,80%	1,80%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Evolution	4%	10%	-0,8%	6,0%	20,0%	-4,5%	3,5%

➤ **La Taxe GEMAPI**

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Compte tenu de la structuration du service et de la montée en charge des investissements dans le domaine relevant de la compétence GEMAPI, la Cirst a décidé, par délibération du 24 septembre 2022, d'instituer la taxe GEMAPI. La délibération fixant le produit de la taxe, estimé à **850 000.00€** pour l'année 2025 doit être adoptée avant le 15 avril 2025 pour être applicable cette même année.

1.2 La fiscalité reversée et les autres recettes fiscales

➤ **Le FNGIR**

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources a été mis en place à la suite de la réforme de la fiscalité de 2011, afin de garantir le niveau minimal des ressources de chaque collectivité. Cette recette est stable depuis 2011, soit 6 103 157 €.

➤ **Les fractions de TVA**

La part "résidences principales" de la taxe d'habitation sont compensées depuis 2021 par une fraction de TVA.

De même, depuis 2023, les collectivités locales (département, communes et EPCI) ne perçoivent plus de CVAE mais ce produit est remplacé par une fraction de TVA.

Il est proposé une stabilisation de ces fractions de TVA comme prévu dans la Loi de finances pour 2025 (dans l'attente du montant prévisionnel qui sera indiqué sur l'état 1259 de 2025).

Rappel de l'évolution des fractions de TVA :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA Prév. 2024	DOB 2025	Rappel DOB 2024
TVA transférée TH	6 069 061	6 650 500	6 770 906	6 830 053	6 830 053	7 071 180
TVA transférée CVAE			2 635 348	2 629 942	2 629 942	2 661 700
Total TVA transférée	6 069 061	6 650 500	9 406 254	9 459 995	9 459 995	9 732 880
Evolution		10%	41%	1%	0%	2,80%

➤ **La Taxe sur les carburants (ou FIRT)**

Cette recette est perçue par la CIREST en qualité d'Autorité Organisatrice de la mobilité (AOM).

Pour 2025, la Région Réunion a d'ores et déjà notifié à la Cirst une enveloppe prévisionnelle de 1 068 676 €, soit (-) 10% par rapport au réalisé 2024. L'année 2024 ayant enregistré à tort le mois de décembre 2023 (114 k€), cela représente, après retraitement, une diminution prévisionnelle de (-) 2%.

Rappel de l'évolution de la Taxe sur les carburants :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA Prév. 2024	DOB 2025	Rappel DOB 2024
Montant	916 995	1 110 485	1 048 476	953 745	1 188 445	1 068 676	1 060 000
Evolution		-1%	21%	-6%	-9%	25%	-10%

2. LES DOTATIONS

2.1. Les compensations liées à la réforme de la taxe professionnelle

Ces dotations découlent directement des recettes fiscales qu'elles remplacent en tout ou partie. Elles concernent :

- les Allocations compensatrices : jusqu'à 2023, ces allocations comprenaient les compensations de la CFE et de la CVAE. Compte-tenu de la suppression de la CVAE à compter de 2024, et de son remplacement par le transfert d'une fraction de TVA, les allocations compensatrices intègrent uniquement les compensations de la CFE versées par l'Etat au titre de l'exonération de 50% des bases de CFE pour les établissements industriels. Comme pour les produits directs de la CFE, il est prévu une diminution de l'ordre d'un million d'euros correspondant à la correction, en 2025, d'une erreur administrative dans l'évaluation des locaux réalisée en 2024 ayant généré une forte progression des bases fiscales des allocations compensatrices de CFE, à tort. Le montant prévisionnel de cette allocation sera précisé sur l'état 1259 de 2024 à recevoir à la mi-mars.
- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : compte-tenu de l'écrêtement prévu au niveau national, il est proposé une diminution de (-) 13 % sur cette recette :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA Prév. 2024	DOB 2025		Rappel DOB 2024
Alloc. Comp. TP	1 761 033	4 336 547	4 558 857	4 901 152	7 015 467	6 015 500	-14,3%	5 041 200
DCRTP	3 180 597	3 165 128	3 165 128	3 165 128	3 143 666	2 728 130	-13,2%	3 143 130
Total Allocations compensatrices	4 941 630	7 501 675	7 723 985	8 066 280	10 159 133	8 743 630		8 184 330
Ev°		52%	3%	4%	26%	-14%		3,44%

2.2. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF des EPCI est composée de deux parts : la Dotation d'Intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la dotation de compensation (Compensation Part Salaires).

Pour 2025, selon les simulations réalisées, la dotation d'intercommunalité pourrait évoluer dans une moindre proportion que l'année dernière (+6.5 % contre + 15.8 %) alors que la dotation de compensation subirait un nouvel écrêtement de (-) 2%, soit une légère augmentation de (+) 4.1 % de la DGF totale.

Rappel de l'évolution de la DGF :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA Prév. 2024	DOB 2025		Rappel DOB 2024
Dot. Intercommunalité	2 972 115	3 024 816	3 047 169	3 531 442	3 762 031		3 052 960
<i>Evolution</i>	5,54%	1,77%	0,74%	15,89%	6,53%		0,19%
Dot. Compensation	1 456 856	1 424 899	1 416 626	1 393 183	1 365 387		1 395 380
<i>Evolution</i>	-1,97%	-2,2%	-0,58%	-1,65%	-2,00%		-1,50%
DGF	4 428 971	4 449 715	4 463 795	4 924 625	5 127 418		4 448 340
<i>Evolution</i>	3%	0,47%	0,32%	10,32%	4,12%		-0,35%

2.3 La DGD Transport (Dotation Générale de Décentralisation)

La DGD transport est reversée aux EPCI par les Départements depuis 2002.

La loi NOTRe ayant transféré la compétence transport scolaire aux Régions à compter du 1^{er} septembre 2017, cette dotation est reversée à la Cirest par la collectivité régionale depuis cette date.

Hors mesure nouvelle, son évolution devrait rester nulle en 2025 ce qui correspondrait à une recette de 1 871 540€ (recette sans évolution depuis 2002).

2.4 La Dotation Régionale en matière de transports publics

Cette participation est versée à la CIREST en sa qualité d'AOT (autorité organisatrice des transports) au titre du transport public de personnes sur les territoires érigés en périmètres de transport urbain (PTU).

Cette dotation, destinée au financement du transport des élèves dit « extra-muros », correspond à une aide de 700 € par élève transporté. Auparavant versée par le Département, elle relève, depuis la loi NOTRe, de la Région.

Pour 2025, compte-tenu de la baisse constatée l'année dernière, il est proposé de prévoir une stabilisation de cette dotation soit 243 600.00€.

Rappel de l'évolution de la dotation pour les transports :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA Prév. 2024	DOB 2025	Rappel DOB 2024
Montant Région	270 900	277 200	218 400	294 000	243 600	243 600	300 000
Evolution	-52%	2%	-21%	35%	-17%	0%	2,0%

2.5 Le FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes isolées pour la reverser à des intercommunalités et communes isolées moins favorisées.

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue à 1 milliard d'euros. Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés.

Voici pour rappel la liste des modifications qui pourraient occasionner une variation du montant du FPIC prélevé ou reversé selon l'entité :

- Des transferts de compétences (impactant le CIF)
- L'évolution de la population DGF
- L'évolution de la carte intercommunale au niveau national

Bien que le FPIC pour 2024 ait connue une augmentation notable (+ 11 %), il est proposé par prudence de maintenir son montant prévisionnel à son niveau de 2024, soit à 1 761 731 € en 2025.

Rappel de l'évolution du FPIC :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA Prév. 2024	DOB 2025	Rappel DOB 2024
Montant FPIC	1 593 314	1 551 948	1 590 505	1 761 731	1 761 731	1 590 505
Evolution	5,59%	-2,60%	2%	11%	0%	0,0%

2.6 LES PRINCIPALES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Remboursement des dépenses de personnel par les SPIC : 1 388 430 €
- Subvention FSE sur l'insertion : 750 000.00 €
- Remboursement de l'État sur les contrats aidés : 750 000.00 €
- Subvention CITEO sur le tri des déchets : 1 200 000.00 €
- Redevance spéciale d'enlèvement des OM (RSE) : 650 000.00 €
- Taxe de séjour : 325 000.00 €

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 devraient globalement diminuer de (-) 3.3% par rapport au compte administratif prévisionnel 2024 (soit (+) 2 % par rapport aux OB 2024).

II – L'ÉVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sur 2025, les dépenses réelles de fonctionnement évolueraient moins vite que l'année précédente (+1.8 % contre +4.5 % en 2024).

1. LES PRESTATIONS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Les charges liées à l'Environnement représentent toujours le premier poste du budget principal.

En tenant compte des prestations de gestion des déchets, de lutte contre la divagation des animaux et des actions de sensibilisation des administrés, le budget lié à l'Environnement devrait s'établir à 24.7 M€ en 2025, soit +3%.

La contribution versée à Sydne augmente de +6% (avant reprise du résultat antérieur de SYDNE et application d'éventuelles pénalités aux titulaires des marchés).

Rappel de l'évolution des dépenses d'Environnement :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prév. 2024	OB 2025	Rappel DOB 2024
Prestations déchets (hors fourrière à partir de 2023)	9 932 180	10 300 294	10 783 147	11 968 888	11 906 000	12 080 280
<i>Ev° Prestations déchets</i>		4%	5%	11%	-1%	
<i>SYDNE corrigé (*)</i>	9 045 637	10 806 639	12 414 937	11 769 727	12 485 650	12 563 580
<i>Ev° SYDNE corrigée</i>		19%	15%	-5%	6%	
Autres	14 925	3 759	125	132	0	1 000
Total Environnement	18 437 866	21 665 568	23 198 208	23 738 747	24 391 650	24 644 860
<i>Total corrigé Environnement</i>	18 992 742	21 110 692	23 198 208	23 738 747	24 391 650	24 644 860
<i>Evolution corrigée Environnement</i>	10%	11%	10%	2%	3%	5%

Pour information : Le montant de la contribution 2022 à Sydne intègre une demande de contribution complémentaire 2021 de 555k€, délibéré par Sydne au 30.12.2021

2. LES PRESTATIONS EN MATIERE DE TRANSPORT

Les transports représentent le deuxième poste de charges du budget.

Pour 2025, l'enveloppe prévisionnelle dédiée aux transports s'élève à près de 21 M€ dont 8.250 M€ au titre du transport scolaire et 12 M€ au titre du transport urbain.

Rappel de l'évolution des dépenses de Transport :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prév. 2024	OB 2025	Rappel DOB 2024
T. Scolaire	6 257 992	6 349 475	6 554 114	7 897 407	8 250 000	7 000 000
T. Urbain	8 400 000	9 277 475	11 945 026	11 171 612	12 000 000	12 187 630
SMTR	67 752	77 937	125 000	125 000	137 500	125 000
Autres	575 729	800 100	674 653	595 515	530 540	545 790
TOTAL	15 301 473	16 504 987	19 298 793	19 789 535	20 918 040	19 858 420
Evolution	0%	8%	17%	3%	6%	3%

3. REVERSEMENT DE FISCALITE : Attributions de compensation

En 2025, les dépenses d’attributions de compensation seront identiques à 2024.

Elles s’élèveront ainsi à 14,3 M€ (hors transfert patrimonial des zones d’activité restant à commercialiser, hors compétence « eaux pluviales », non évalués par la CLECT à ce jour).

Rappel de l’évolution des Attributions de compensations :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prév. 2024	OB 2025	Rappel DOB 2024
Coût	14 309 100	14 309 100	14 309 100	14 309 100	14 309 100	14 309 100
Evolution	0%	0%	-3%	6%	5%	0%

4. LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les frais de personnel devraient augmenter de 4.9% en 2025, soit + 725 k€.

Cette évolution s’explique principalement par :

- La revalorisation du SMIC au 01/11/2024
- L'augmentation de 3 points de la CNRACL
- La continuité de l’accompagnement scolaire sous CDD (période d’emploi des PEC plus courte)
- La mise en place de la revalorisation des CDI
- La mise en place de la participation employeur à la prévoyance
- La revalorisation des grilles de RIFSEEP.

Rappel de l’évolution des frais de personnel :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prév. 2024	OB 2025	Rappel DOB 2024
Rémunérations	11 527 015	12 803 943	13 841 092	14 715 738	15 441 000	14 729 500
Evolution	2%	11%	8%	6%	5%	4.4%

Les aides prévisionnelles sur l’année 2025 en matière de personnel sont estimées à 2.3 M€ dont :

- « Parcours Emploi Compétences » (PEC) – ASP Réunion : 750 000 €
- Reversement SPIC et satellites à la CIREST : 1 388 430 € (eau et assainissement dont personnel des services supports, OTI-Est, SPL Estival)
- Récupération de la “part salariés” sur les titres-restaurants : 145 800 €
- Subvention FIPHP : 60 000€

SYNTHESE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	CA prév. 2024	OB 2025	Ev° en €		Rappel DOB 2024
ENVIRONNEMENT	23 738 747	24 391 650	652 903	Collecte ordures ménagères (+372 k€), Collecte traitement VHU (+120k€), Déchèteries/vidage séparateurs (+30k€)	24 386 860
DEPLACEMENTS	19 789 535	20 918 040	1 128 505	Nouvelle DSP Transports Urbains (+828 k€), Marché TS (+353 k€)	19 858 420
PERSONNEL- ELUS	15 498 875	16 240 500	741 625	Charges de personnel (+ 725k€)	15 832 000
ATTRIBUTION AUX COMMUNES	14 403 922	14 309 100	-94 822	Stabilité du montant des attributions de compensation et absence de dégrèvements de fiscalité sur 2025	14 309 100
TOURISME	1 444 094	1 505 800	61 706	Taxe de séjour (+293k€) : régularisation reversement à l'OTI depuis 2023	1 561 900
PLIE	1 011 928	1 264 400	252 472	AMO Accompagnement PLIE (+160 k€), 14 ACI (programmations au regard des chantiers agréés)	1 142 200
INTERETS DE LA DETTE	628 619	684 250	55 631	Échéancier de la dette (+ intérêts emprunt 2025)	605 200
MOYENS LOGISTIQUES	526 352	492 300	-34 052		512 050
MOYENS GENERAUX	1 684 634	486 700	-1 197 934	Stabilité des frais de structure et absence de provisions sur 2025	495 000
GEMAPI	42 519	471 100	428 581	Entretien de la végétation aux abords des ouvrages (+200 k€), Restauration écologique de la Mare poule Eau - Plan de gestion (+80 k€)	429 500
SPORT ET CULTURE	232 872	363 700	130 828	Soutien aux spectacles vivants, cinéma et arts visuels (+40 k€), soutien au développement des sports de nature (+82k€)	236 700
AMENAGEMENT-SIG	296 014	310 960	14 946	Schéma directeur des énergies (- 50 k€), SCOT (+30 k€)	398 860
CONTRÔLE	245 308	301 000	55 692	Achat de petits équipements (+10k€), Stérilisation/ Tatouage des animaux domestiques (+20 k€)	258 000
INFORMATIQUE	246 652	297 700	51 048		340 900
ECONOMIE	81 480	159 800	78 320	Salon des producteurs locaux (+40 k€), étude zone franche (+ 30 k€)	81 500
COMMUNICATION	167 442	131 000	-36 442	Achat d'espace /Communication globale (-25 k€)	162 500
TRAVAUX	49 942	50 000	58	Stabilité	50 000
EAU ASSAINISSEMENT	400 000	0	-400 000	Absence de subvention d'équilibre au SPANC pour 2025	
	80 488 935	82 378 000	1 889 065		80 660 690



EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente les objectifs d'évolution pour le **budget principal et les budgets annexes** :

NB : les dépenses affichées dans le tableau ci-dessus correspondent aux seuls comptes de la classe 6 des dépenses réelles de fonctionnement : les atténuations de produits du chapitre 014 ne sont pas retenues dans le calcul des dépenses réelles de fonctionnement, à la différence des atténuations de charges du chapitre 013 qui sont comptabilisées en déduction des charges.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	CA prév. 2024	DOB 2025	Évolution en €	Évolution en %
Total des DRF du budget principal	65 940 448,01	67 923 100,00	1 982 651,99	3,01%
Total des DRF du budget annexe Eau potable	2 826 798,30	2 215 150,00	-611 648,30	-21,64%
Total des DRF du budget annexe Assainissement collectif	1 103 379,07	1 103 960,00	580,93	0,05%
Total des DRF du budget annexe régie SPANC	430 509,14	474 900,00	44 390,86	10,31%
Total des DRF du budget annexe ZA Paniandy	63 178,31	902 000,00	838 821,69	1327,71%
Total des DRF du budget annexe Pôle Bois	342 868,90	200 000,00	-142 868,90	-41,67%
Total des DRF du budget annexe Photovoltaïque	9 661,04	11 400,00	1 738,96	18,00%
TOTAL	70 716 842,77	72 830 510,00	2 113 667,23	2,99%

Sur le budget principal, les dépenses réelles de fonctionnement devraient globalement augmenter de (+) 1.8 % en 2025 par rapport au compte administratif prévisionnel 2024 (soit (+) 2 % par rapport aux OB 2024).

III- LES ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement en cours se présente comme suit par direction :

Directions	AP votées au 31.12.2024	Révision OB 2025	Programmes OB 2025	Réalisations 2020-2023	Réalisations prév. 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026 et au-delà
DEPLACEMENTS	44 407 403	4 981 530	49 388 932	20 174 658	7 699 914	10 985 140	10 529 220
ENVIRONNEMENT	23 406 072	11 016 028	34 422 100	3 868 103	845 437	5 784 150	23 924 410
GEMAPI	17 244 552	-203 767	17 040 785	2 185 310	198 136	1 012 480	13 644 860
AIDE AUX COMMUNES	7 798 798	4 000 000	11 798 798	3 060 077	1 080 158	1 900 000	5 758 563
DEV ECONOMIQUE	10 022 855	-3 331 015	6 691 840	2 977 122	1 154 719	795 000	1 765 000
TOURISME	27 824 131	-22 131 021	5 693 109	2 704 482	650 128	1 442 500	896 000
INSERTION	3 496 261	424 385	3 920 645	1 387 883	384 763	492 000	1 656 000
EAU ET ASSAINISSEMENT	2 645 925	0	2 645 925	2 645 925	0	0	0
AMENAGEMENT	3 630 388	-1 219 873	2 410 515	1 168 309	695 706	446 500	100 000
INFORMATIQUE	901 843	191 177	1 093 020	426 230	115 490	280 700	270 600
MOYENS GENERAUX	849 966	68 537	918 503	822 402	8 101	67 000	21 000
TRAVAUX	863 044	-19 074	843 970	163 363	86 607	234 000	360 000
CONTRÔLE	508 410	-23 495	484 915	73 320	51 595	360 000	0
MOYENS LOGISTIQUES	470 422	-8 092	462 330	79 263	121 566	128 500	133 000
EAUX PLUVIALES	380 000	0	380 000	0	0	230 000	150 000
SPORT & CULTURE	101 538	68 000	169 538	54 538	0	115 000	0
GENERAL BUDGET PRINCIPAL CIREST	144 551 605	-6 186 680	138 364 925	41 790 984	13 092 319	24 272 970	59 208 653

Ce programme détaillé par opération est présenté à la fin de la partie « Cadrage budgétaire pour 2025 ».

Ci-dessous les dépenses d'équipement par chapitres de 2021 à 2025 (budget principal) :

	2021	2022	CA 2023	CA prév. 2024	OB 2025
Remboursement de subventions			5 538,27	0,00	0,00
Etudes	689 040,54	921 347,66	1 151 136,69	808 466,53	2 493 880,00
Subventions d'équipement	1 519 101,34	1 596 631,73	780 360,53	1 671 272,33	2 591 650,00
Acquisitions	1 550 378,31	1 081 986,58	2 577 518,12	1 398 592,33	3 439 500,00
Travaux en cours	4 206 234,21	3 517 465,53	9 353 961,08	8 883 061,45	15 247 940,00
Participations	294 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
Autres immobilisations financières				330 925,95	
Total	8 258 754,40	7 117 431,50	13 868 514,69	13 092 318,59	24 272 970,00
			79 385 987,63 €		

Le financement de cet important programme d'investissement sera principalement assuré par les recettes réelles d'investissement prévisionnelles suivantes :

Recettes réelles d'investissement	DOB 2025
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 682 650,00
EMPRUNTS	9 412 862,47
FCTVA	3 000 000,00
TOTAL	22 395 512,47

IV- LES ELEMENTS RELATIFS A LA DETTE

Il est rappelé que la CIREST ne détient aucun emprunt structuré et que les emprunts en cours au 31/12/2024 bénéficient d'une cotation à 100% dans la catégorie A1 représentant le niveau de risque le plus faible (selon la charte « Gissler »).

• Synthèse de la dette au 01.01.2025 (données en k€)

Budget	Capital restant dû au 01.01.25	Nombre de lignes	Taux moyen	Durée de vie résiduelle
CIREST principal	25 287	16	2,59%	14 ans et 7 mois
BA- Photovoltaïque	259	1	4,00%	10 ans et 10 mois
BA - EAU POTABLE	20 014	16	2,21%	25 ans et 1 mois
BA- Régie AEP	5 169	7	2,46%	19 ans et 9 mois
BA- AEP DSP	14 845	9	2,12%	27 ans
BA- ASSAINISSEMENT COLLECTIF	16 513	21	3,08%	15 ans et 6 mois
BA- Régie AC	4 440	3	3,65%	17 ans
BA- AC DSP	12 073	18	2,88%	15 ans
Dettes globale	62 073	54	2,61%	18 ans et 2 mois

• Répartition du risque par type de taux (données en k€)

Type	CRD au 01.01.2025 Budget principal	CRD au 01.01.2025 BA Photovoltaïque	CRD au 01.01.2025 BA SPIC transférés	CRD Dette globale	% d'exposition sur la dette globale
Fixe	14 321	0	27 519	41 840	67%
Variable	1 107	0	294	1 400	2%
Livret A	9 859	259	8 715	18 833	30%
Ensemble des risques	25 287	259	36 528	62 073	100,00%

CRD = capital restant dû

• Volume et caractéristiques des emprunts projetés en 2025

Les volumes d'emprunts prévisionnels annoncés au DOB 2025 ne constituent pour l'instant que des prévisions, le montant définitif des emprunts à souscrire en 2025 sera certainement largement diminué en cours d'année, il dépendra à la fois :

- du choix d'affectation, ou non, de tout ou partie des excédents constatés au compte administratif 2024 dans les recettes d'investissement du budget 2025 (lors du budget supplémentaire 2025) ;
- de l'avancée opérationnelle des projets d'investissement et des besoins de trésorerie correspondants ;
- des notifications de subventions d'investissement qui seront reçues en cours d'année et viendront donc en minoration du besoin d'emprunt.

Budget	Montant DOB 2025 (k€)	Type d'amortissement	Périodicité	Durée	Type de taux
Budget principal	9 413	Échéances constantes	Annuelle	20 ans	Fixe ou variable
Budget annexe Eau potable	3 239	Échéances constantes	Annuelle	30 ans	Fixe ou variable
Budget annexe Assainissement collectif	1 603	Échéances constantes	Annuelle	30 ans	Fixe ou variable
Budget annexe - Paniandy	738	Échéances constantes	Annuelle	15 ans	Fixe ou variable
TOTAL	14 993				

- **Impact des emprunts projetés au DOB 2025 sur la dette existante** (données en k€)

Budget	CRD au 01.01.2025	Emprunt au DOB 2025	Remboursement en capital 2025	CRD projeté au 31.12.25
Principal	25 287	9 413	2 302	32 398
BA Photovoltaïque	259	0	24	235
BA Eau potable	20 014	3 239	1 037	22 216
<i>Dont Budget annexe Eau potable - (Régie)</i>	5 169	0	322	4 847
<i>Dont Budget annexe Eau potable - (DSP)</i>	14 845	3 239	715	17 369
BA Assainissement collectif	16 513	1 603	935	17 181
<i>Dont Budget annexe Assainissement collectif - (Régie)</i>	4 440	0	220	4 220
<i>Dont Budget annexe Assainissement collectif - (DSP)</i>	12 073	1 603	715	12 961
BA Régie - ANC	0	0	0	0
BA Paniandy	0	738	0	738
TOTAL	62 073	14 993	4 298	72 769

CRD = capital restant dû

- **Intérêts prévisionnels du 01/01/2025 au 31/12/2025** (données en k€)

Budget	Intérêts 2025 (en k€)
Principal	597,00
BA Photovoltaïque	8,37
BA Eau potable	438,36
<i>Dont Budget annexe Eau potable - (Régie)</i>	126,79
<i>Dont Budget annexe Eau potable - (DSP)</i>	311,57
BA Assainissement collectif	520,81
<i>Dont Budget annexe Assainissement collectif - (Régie)</i>	161,85
<i>Dont Budget annexe Assainissement collectif - (DSP)</i>	358,96
TOTAL	1 565

V - PROJECTION A FIN 2027

Compte tenu du projet de débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 et des hypothèses retenues sur les évolutions de recettes, la situation financière à fin 2027 s'établirait comme suit :

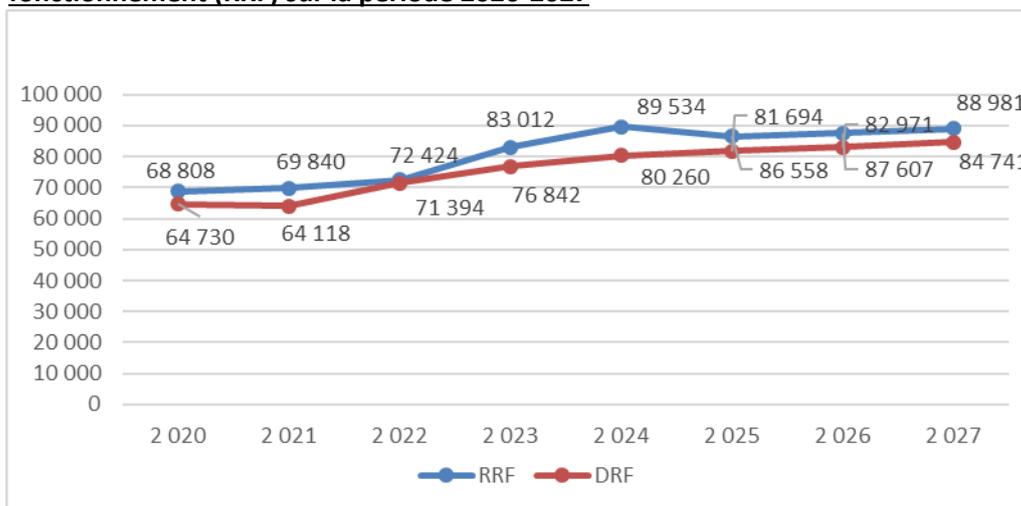
La section de fonctionnement et la formation de l'autofinancement :

A partir de 2023, les épargnes s'améliorent du fait des mesures prises. En 2024, les épargnes continuent de s'améliorer compte-tenu des recettes provenant de redressements fiscaux et du ralentissement des dépenses de fonctionnement. Toutefois, la Cirst devra accentuer ses efforts de gestion pour maintenir ses niveaux d'épargnes.

A - FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027
Recettes de fonctionnement	68 808	69 840	72 424	83 012	89 534	86 558	87 607	88 981
Dépenses de fonctionnement	64 730	64 118	71 394	76 842	80 260	81 694	82 971	84 741
Epargne de gestion	4 078	5 722	1 030	6 170	9 273	4 864	4 636	4 240
Remboursement des intérêts de la dette	368	379	444	480	629	786	662	659
Epargne brute	3 710	5 343	586	5 690	8 645	4 078	3 974	3 581
Remboursement du capital de la dette	1 565	1 688	2 022	1 979	2 211	2 410	2 382	2 474
Epargne nette	2 145	3 655	-1 436	3 711	6 433	1 668	1 592	1 106
Epargne nette corrigée (*)	3 777	3 100	-881	3 711	6 433	1 668	1 592	1 106

(*) Retraitement des dépenses SYDNE

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), des recettes réelles de fonctionnement (RRF) sur la période 2020-2027



La section d'investissement et son financement :

Après intégration des projets d'investissement en cours et à achever, des nouveaux projets proposés au débat d'orientations budgétaires 2025 qui feront par ailleurs l'objet d'une proposition d'actualisation, les dépenses d'investissement et leur financement se décomposent comme suit :

B - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027
Investissements à financer	12 776	8 259	7 117	13 869	13 092	14 764	10 136	6 774
<i>Epargne nette</i>	2 145	3 655	-1 436	3 711	6 433	1 668	1 592	1 106
<i>Recettes propres d'investissement (dont FCTVA)</i>	1 288	1 884	1 013	1 527	1 816	1 755	1 054	680
<i>Subventions</i>	1 787	2 707	3 117	3 902	7 860	6 573	4 362	2 813
<i>Emprunts</i>	4 000	0	4 000	4 000	3 000	2 000	2 000	1 000
<i>Abondement (+) ou utilisation (-) du FDR</i>	-3 556	-13	-423	-728	6 017	-2 767	-1 128	-1 175
Solde de l'année	-3 556	-13	-423	-728	6 017	-2 767	-1 128	-1 175
Résultat cumulé au 31/12	4 533	4 520	4 097	3 369	9 386	6 618	5 491	4 316
Encours de la dette au 31/12	22 117	20 429	22 546	24 568	25 356	24 947	24 565	23 090
<i>Taux d'épargne brute = épargne brute / RRF</i>	5,4%	7,7%	0,8%	6,9%	9,7%	4,7%	4,5%	4,0%
<i>Dette/ Epargne brute (capacité désendettement)</i>	6,0	3,8	10,9	4,3	2,9	6,1	6,2	6,4

Alors que la capacité de désendettement se rapprochait du seuil de vigilance (12 ans) en 2022, soit 10.9 années, celle-ci s'améliore nettement dès 2023, pour atteindre 2.9 ans en 2024 compte-tenu de l'amélioration de l'épargne brute. Elle ne devrait pas remonter à plus de 7 ans à horizon 2027.

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT
LISTE DETAILLÉE DES OPERATIONS
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Opérations	Programmes OB 2025	CA prév. 2024	CP 2025	CP 2026 et suivants
Fourrière intercommunale (extension)	8 213,45	0,00	0,00	-0,00
Matériel Fourrière	5 355,53	0,00	0,00	0,00
Déchèterie de Sainte-Anne - étude extension	125 906,77	32 220,52	72 800,00	0,00
Déchèterie de Sainte-Anne - travaux extension	1 350 000,00	0,00	300 000,00	1 050 000,00
Déchèterie mobile de Salazie	251 850,15	0,00	223 000,00	0,00
Déchèterie St-André (Gd Canal) Travaux	7 079,05	0,00	0,00	0,00
Travaux sur les déchèteries existantes	327 538,00	40 008,58	75 000,00	150 000,00
Bacs roulants (Ordures ménagères)	2 398 681,85	97 215,98	500 000,00	1 500 000,00
Bornes d'Apport Volontaire (BAV)	1 138 251,53	0,00	200 000,00	0,00
Acquisition bacs biodéchets	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
Sécurisation bornes à verre	2 905 539,21	19 991,13	627 000,00	2 240 000,00
Bacs roulants (Collecte sélective) dont poubelles de tri en appartement	1 118 015,22	55 664,88	210 000,00	630 000,00
Réhabilitation de la Décharge de Bras Panon ma pensée - Etudes	149 776,38	0,00	15 400,00	61 600,00
Réhabilitation de la Décharge de Bras Panon ma pensée - Travaux	69 928,25	0,00	0,00	0,00
Réhabilitation de la décharge de Saint-André - Etudes	104 872,28	0,00	25 000,00	0,00
Réhabilitation de la décharge de Saint-Benoît - Etudes	129 488,33	0,00	70 000,00	50 000,00
Réhabilitation de la décharge de Saint-Benoît - Travaux	5 124 480,86	0,00	2 550 000,00	2 550 000,00
Réhabilitation décharge de Salazie (Mare à Poule d'Eau)	3 868,35	0,00	0,00	0,00
Aménagement contre les dépôts sauvages	4 665,50	4 665,50	0,00	0,00
Acquisition équipements fourrière	3 794,18	0,00	0,00	0,00
Subvention d'équipement à SYDNE	8 286 311,96	135 851,96	199 650,00	7 950 810,00
Acquisition de biocomposteurs, bio-seaux et aérateurs	1 340 387,67	155 453,54	180 000,00	540 000,00
Caissons déchèteries + climatisation	400 854,74	0,00	231 000,00	0,00

Opérations	Programmes OB 2025	CA prév. 2024	CP 2025	
				suivants
Achat de petits matériels	32 913,50	1 259,94	4 000,00	12 000,00
Bornes enterrées (AMO, MOE)	97 698,33	868,00	60 000,00	0,00
Déchèterie- ressourcerie de Bras Fusil - Acquisition foncière	1 201 599,17	15 599,17	0,00	-0,00
Déchèterie- ressourcerie de Bras Fusil MOE	399 940,75	29 240,75	90 200,00	275 000,00
Déchèterie- ressourcerie de Bras Fusil - Travaux	3 305 000,00	0,00	0,00	3 305 000,00
Etude MOE pour réseau EP déchèterie PDP	32 746,19	20 089,66	0,00	0,00
Réseau EP déchèterie PDP - Travaux	231 846,81	231 846,81	0,00	0,00
acquisition broyeur mutualisé	27 291,45	0,00	2 000,00	0,00
Déchèterie-ressourcerie de Saint- André Cressonnière - Terrain	5 500,00	0,00	5 500,00	
Déchèterie-ressourcerie de Saint- André Cressonnière - Etude	438 327,61	2 083,20	87 600,00	275 000,00
Déchèterie-ressourcerie de Saint- André Cressonnière - Travaux	3 305 000,00	0,00	0,00	3 305 000,00
Acquisition de matériels pour la régie espaces verts	18 387,00	2 387,00	16 000,00	0,00
Aménagement de 6 sites de compostage partagé	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00
Ambassadeurs - Achat de matériel	990,00	990,00	0,00	0,00
TOTAL ENVIRONNEMENT	34 422 100,07	845 436,62	5 784 150,00	23 924 410,00
Remboursement EPFR pour portage et acquisitions CIREST	522 201,93	444 126,05	75 000,00	0,00
Elaboration du SCOT Est	310 879,36	50 235,50	150 000,00	100 000,00
Plan Climat Energie Air Territorial (PCAET)	100 123,26	0,00	0,00	0,00
Participation au capital SPL Est développement	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Acquisition terrain pour TCSP	1 271,75	0,00	0,00	0,00
Structure juridique pour le développement du Photovoltaïque	15 656,55	0,00	0,00	-0,00
PILHI - OGRAL Salazie - phase opérationnelle	63 500,00	16 500,00	0,00	0,00
Etude NPNRU	530 450,88	177 614,27	170 000,00	0,00
NPNRU STA	581 703,33	0,00	0,00	0,00
Etude desserte de Mafate	9 484,42	0,00	0,00	0,00

Opérations	Programmes OB 2025	CA prév. 2024	CP 2025	
				suivants
Aménagement opérationnel	19 392,50	0,00	8 000,00	0,00
SIG - Cartographie	205 851,08	7 230,63	43 500,00	0,00
TOTAL AMENAGEMENT	2 410 515,06	695 706,45	446 500,00	100 000,00
Fourrière intercommunale (étude extension)	29 205,49	13 472,99	0,00	0,00
Fourrière intercommunale (travaux extension)	317 699,33	17 699,33	300 000,00	0,00
Fourrière intercommunale (travaux d'entretien)	127 106,25	19 519,15	50 000,00	0,00
Fourrière intercommunale (acquisitions diverses)	10 903,92	903,92	10 000,00	0,00
TOTAL CONTRÔLE	484 914,99	51 595,39	360 000,00	0,00
Etude PDM (ex PDU)	51 194,20		25 000,00	25 000,00
Etude circulation Jean Jaurès et Mission analyse stationnement Jean Jaurès	14 529,67	0,00	0,00	0,00
AMO TCSP	1 480 209,92	188 882,13	428 940,00	253 800,00
MOE Esti +	1 540 134,87	384 076,55	0,00	0,00
Moeuvre TCSP-Auguste de Villèle	117 200,00	0,00	110 000,00	7 200,00
Moeuvre TCSP-Jean Jaurès	190 350,00	0,00	64 000,00	126 350,00
Travaux Esti +	7 614 042,40	110 883,44	0,00	0,00
Travaux TCSP-RN3	9 825 770,50	4 557 791,33	0,00	0,00
Travaux TCSP Auguste de Villèle	6 804 317,36	1 704 317,36	5 100 000,00	0,00
Travaux TCSP Jean Jaurès	9 750 000,00	0,00	3 500 000,00	6 250 000,00
Acquisitions foncières TCSP	520 526,63	0,00	0,00	325 370,00
Abris voyageurs dont éclairage public	1 025 091,11	162 936,46	100 000,00	300 000,00
Poteaux d'arrêts	522 523,90	29 513,63	50 000,00	150 000,00
Acquisition de bus DSP TU	4 194 800,98	0,00	238 500,00	556 500,00
Carnet de bord électronique	6 377,18	0,00	0,00	-0,00

Opérations	Programmes OB 2025	CA prév. 2024	CP 2025	
				suivants
Avances en compte courant d'associés SPL Estival	330 000,00	330 000,00	0,00	0,00
Parc automobile Cirest	760 070,36	72 489,88	170 000,00	0,00
Dépôt des bus TU (Mandat SPL ERD)	25 985,76	0,00	0,00	0,00
Pôle d'échanges Salazie - AMO	41 652,41	2 545,41	23 700,00	0,00
Pôle d'échanges Salazie - Travaux	139 000,00	0,00	139 000,00	0,00
TU - Expérimentation système d'information voyageurs (SIV)	275 599,45	61 998,07	0,00	0,00
Véhicules propres (Bornes de recharge EnR)	20 181,11	20 181,11	0,00	0,00
Panneaux photovoltaïques - Etude MOE et travaux	156 645,63	6 645,63	150 000,00	0,00
Eclairage photovoltaïque (AMO et accord-cadre)	657 284,41	7 284,41	125 000,00	525 000,00
Schéma directeur Vélo	59 620,75	37 324,00	0,00	0,00
Acquisition vélos à assistance électrique	231 000,00		231 000,00	0,00
Rachat de capital de la SPL Estival	2 804 000,00	0,00	500 000,00	2 010 000,00
Billetterie légère TU	84 104,76	23 044,72	30 000,00	0,00
Progiciel de conception d'offre de transport public et de gestion du personnel	141 348,24	0,00	0,00	0,00
Etude pour l'amélioration du fonctionnement du parc auto (Bornes, photovoltaïque, ...)	5 370,75	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPLACEMENTS	49 388 932,35	7 699 914,13	10 985 140,00	10 529 220,00
Voie d'accès de la ZAE Paniandy	29 891,75	0,00	0,00	0,00
Extension de la ZAE Paniandy - études	8 435,34	0,00	0,00	0,00
ZA Beauvallon	251 664,41	36 664,41	90 000,00	125 000,00
Etude de faisabilité pour la mise en place d'espaces de co working	22 079,75	271,25	0,00	0,00
Schéma directeur développement économique - Animation	67 839,64	0,00	0,00	0,00
Acquisition parc d'activités des plaines avec SAS PALME	663 651,20			0,00

Opérations	Programmes OB 2025	CA prév. 2024	CP 2025		suivants
Travaux espaces co-working	287,53				0,00
Centre artisanal de Mare à Poule d'Eau	7 056,20	0,00	0,00		0,00
Etude ZA Cressonnière	1 350,17	0,00	0,00		0,00
Financement du GIP Port Est (PPIEBR)	83 194,54	0,00	0,00		0,00
ZA Le Refuge à Bras Panon - Etude MOE Démolition 3 bâtiments + viabilisation	153 585,48	387,48	60 000,00		0,00
Modernisation ZA Chemin Maunier - Etudes MOE	1 030,75	0,00	0,00		0,00
Modernisation de l'Eclairage Public des ZA - Etudes MOE + travaux	1 600 412,30	412,30	25 000,00		1 575 000,00
Centre artisanal du refuge à Bras Panon - travaux électriques	92 411,69	895,13	0,00		0,00
Centre artisanal du refuge à Bras Panon - réhabilitation des trois bâtiments	96 861,01	96 861,01	0,00		0,00
Modernisation ZA Plaine des Palmistes - Travaux	743 339,92	690,06	0,00		-0,00
Modernisation ZA Chemin Maunier - Travaux	110 388,49	10 202,47	50 000,00		0,00
Modernisation ZA Ravine Creuse - Travaux	793 495,64	575,22	0,00		-0,00
Travaux d'amélioration des zones d'activité (futur accord-cadre)	48 288,97	0,00	40 000,00		0,00
ZI 1 et ZI 2 Bras-Fusil (travaux voierie - marché à bons de commande)	848 265,47	848 265,47	0,00		0,00
Haut débit / Travaux sur fourreaux (--> Patrimoine)	12 678,46	0,00	0,00		0,00
Etude Modernisation des zones d'activités transférées	230 492,20	0,00	0,00		0,00
Etude ZA Sainte-Rose	124 815,79	29 815,79	80 000,00		15 000,00
Pôle Bois - signalétique	2 821,00	2 821,00	0,00		0,00
Eco box	488 057,13	126 857,13	360 000,00		0,00
Etude pour la mise en place d'un marché de gros dans l'Est	156 637,01	0,00	50 000,00		50 000,00
Pôle bois	12 808,43	0,00	0,00		0,00
AMO signalétique panneaux routiers sur les ZA	40 000,00	0,00	40 000,00		0,00
TOTAL DEV ECONOMIQUE	6 691 840,27	1 154 718,72	795 000,00		1 765 000,00

Opérations	Programmes OB 2025	CA prév. 2024	CP 2025	
				suivants
Chantiers ACI	3 347 610,71	349 985,02	420 000,00	1 440 000,00
BCE	533 034,61	34 777,75	72 000,00	216 000,00
Cité de la formation	40 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL INSERTION	3 920 645,32	384 762,77	492 000,00	1 656 000,00
OTI - Subvention d'équipement	54 000,00	54 000,00	0,00	0,00
Sentier Littoral Est Maison du Vacoa	1 792,91	0,00	0,00	0,00
Bassin bleu - Acquisition foncière (parkings)	236 600,00	236 600,00	0,00	0,00
Etude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site de Bassin bleu	54 207,24	29 935,76	0,00	0,00
Aménagement du site du Bassin Bleu (STB) - Travaux	1 046 920,82	341,78	266 000,00	756 000,00
Valorisation touristique de la Mare à Poule d'Eau - études	72 647,51	0,00	58 000,00	0,00
Valorisation touristique de la Mare à Poule d'Eau - travaux	14 855,44	3 363,50	0,00	0,00
Aménagement du PK12 à Takamaka (STB)	102 523,84	30 738,05	0,00	0,00
Antenne OTI St-Benoît - études	18 434,16	0,00	0,00	0,00
Antenne OTI St-Benoît - travaux	463 435,34	32 262,52	0,00	0,00
PIVE - Salazie Etudes	133 691,01	7 942,20	0,00	0,00
PIVE - Salazie travaux	342 466,80	144 299,58	120 000,00	0,00
PIVE - Plaine des palmistes Etudes	23 459,25	0,00	0,00	0,00
PIVE - Plaine des palmistes Travaux	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00
Eclairage Sentier Littoral - études	46 906,89	13 556,99	13 500,00	0,00
Eclairage Sentier Littoral - Travaux	684 323,54	23 760,42	660 000,00	0,00
Continuité du Sentier Littoral Etudes	234 355,93	16 628,29	0,00	0,00
Continuité du Sentier Littoral Travaux	137 595,26	0,00	0,00	0,00
Continuité SLE - Petits aménagement divers	81 399,65	0,00	80 000,00	0,00

Opérations	Programmes OB 2025	CA prév. 2024	CP 2025	CP 2026 et suivants
Etude valorisation Pont de la Riv. De l'Est	248 383,01	0,00	75 000,00	0,00
Signalétique information locale (SIL) - Etudes	98 946,34	43 351,19	30 000,00	0,00
Signalétique information locale (SIL) - Travaux	1 188 441,62	0,00	100 000,00	140 000,00
Sécurisation des sites - RIS	208 672,71	0,00	0,00	0,00
Maintenance des équipements touristiques communautaires	5 293,83	3 043,83	0,00	0,00
Dispositifs crues bassins de baignade en rivière	19 225,33	0,00	0,00	0,00
Etude desserte Mafate	15 589,18	10 303,42	0,00	0,00
Etude scénographique de Salazie	118 941,88	0,00	0,00	0,00
TOTAL TOURISME	5 693 109,49	650 127,53	1 442 500,00	896 000,00
Siège CIREST 2 - Extension études	7 503,91	0,00	0,00	0,00
Siège CIREST 2 - Extension travaux	157 997,17	0,00	0,00	-0,00
Siège CIREST 2 - Salle de conseil	234 838,69	0,00	0,00	0,00
Siège CIREST 1 - Réaffectation salle de conseil	4 014,50	0,00	0,00	0,00
Acquisitions de mobiliers et autres matériels	357 279,85	5 995,19	0,00	-0,00
Autres dépenses de structure	51 459,29	680,11	7 000,00	21 000,00
Matériel de communication	105 409,35	1 425,26	60 000,00	0,00
TOTAL MOYENS GENERAUX	918 502,76	8 100,56	67 000,00	21 000,00
Licences logiciels	312 745,64	27 735,35	6 700,00	17 100,00
Acquisition de progiciels	156 490,46	9 270,40	135 500,00	0,00
Acquisition de matériel informatique	504 139,63	51 839,53	75 500,00	223 500,00
Parcours cyber sécurité (acquisition de matériels et logiciels)	79 644,35	26 644,35	53 000,00	0,00
Travaux informatiques divers	40 000,00		10 000,00	30 000,00

Opérations	Programmes OB 2025	CA prév. 2024	CP 2025	CP 2026 et suivants
TOTAL INFORMATIQUE	1 093 020,08	115 489,63	280 700,00	270 600,00
FIIS 2012-2014 + 2017-2020 + FIIS 2018 (1)	499 694,49	9 181,25	0,00	44 048,75
FIIS 2012-2014 + 2017-2020 + FIIS 2018 (2)	7 299 103,05	1 070 976,35	1 400 000,00	2 214 514,23
FIIS 2025-2028	4 000 000,00	0,00	500 000,00	3 500 000,00
TOTAL AIDE AUX COMMUNES	11 798 797,54	1 080 157,60	1 900 000,00	5 758 562,98
Aménagement de stations VTT - études	35 723,63	0,00	0,00	0,00
Etude de faisabilité mise en réseau éqpts lecture publique	115 000,00	0,00	115 000,00	0,00
Fonds de concours Station Trail (Salazie)	2 250,00	0,00	0,00	0,00
Equipement site d'escalade (Bethléem)	16 564,01	0,00	0,00	0,00
TOTAL SPORT & CULTURE	169 537,64	0,00	115 000,00	-0,00
Etude "Prise de compétence Eau et Assainissement"	69 973,01	0,00	0,00	0,00
Dotation initiale du budget SPANC	200 000,00	0,00	0,00	0,00
Chemin du centre STA - eaux pluviales	2 375 951,59	0,00	0,00	0,00
TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT	2 645 924,60	0,00	0,00	0,00
Etude GEMAPI	12 674,43	0,00	0,00	-0,00
Repères de crues STA et STB	40 276,29	0,00	0,00	0,00
Etude Globale du Bassin versant de la Riv. du Mât	743 148,81	82 791,63	195 300,00	76 660,00
Etude Globale du Bassin versant de la Riv. du Mât - Assistance MOA	59 324,20	19 182,80	15 480,00	12 900,00
Travaux de confortement des berges de la Ravine Sèche à STA	6 604,40	0,00	0,00	0,00
Travaux de réhabilitation du radier de l'Ilet Coco	1 257 121,45	61 870,55	10 000,00	270 000,00
Etudes de remise en état des digues - Ilet coco	14 096,86	0,00	0,00	0,00
Travaux de remise en état des digues - Ilet coco	12 957,61	954,80	0,00	0,00

Opérations	Programmes OB 2025	CA prév. 2024	CP 2025	
				suivants
Travaux de remise en état d'un merlon de protection de berge - Rivière des Marsouins - Ilet Coco	823 842,66	0,00	50 000,00	450 000,00
Etude Réhabilitation de la digue de la Rivière des Roches & Régularisation en système d'endiguement	33 335,76	33 335,76	0,00	0,00
Finalisation PAPI STA STZ	570 802,47	0,00	114 700,00	325 300,00
MOE-Constitution du dossier PAPI travaux STA STZ	1 020 000,00	0,00	0,00	1 020 000,00
Travaux PAPI STA-STZ	10 000 000,00	0,00	0,00	10 000 000,00
Remboursement FAKIR - Commune de STA	179 409,72	0,00	0,00	0,00
Restauration écologique de la Mare à Poule d'Eau - Intervention curative	226 908,50	0,00	80 000,00	60 000,00
Régularisation des systèmes d'endiguement Rivière des Marsouins et Bras Mussard	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00
Mission de préfiguration et régularisation des systèmes d'endiguement sur le territoire de la CIREST	419 467,01	0,00	135 000,00	230 000,00
Travaux de d'entretien des digues GER (gros entretien réparation)	800 000,00	0,00	200 000,00	600 000,00
Travaux d'urgence post saison cyclonique	800 000,00	0,00	200 000,00	600 000,00
Petits travaux digues Rivière des Marsouins surveillance	3 276,70	0,00	0,00	0,00
Remboursement de subventions trop perçues Gemapi	5 538,27	0,00	0,00	0,00
TOTAL GEMAPI	17 040 785,14	198 135,54	1 012 480,00	13 644 860,00
Schéma directeur Eaux pluviales	380 000,00	0,00	230 000,00	150 000,00
TOTAL EAUX PLUVIALES	380 000,00	0,00	230 000,00	150 000,00
Etude relamping éclairage siège bâtiment A	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00
Achat de Mobiliers de bureaux	78 288,96	10 532,95	10 000,00	30 000,00
Commande matériels espaces verts	14 582,66	1 749,11	0,00	0,00
Ravalement peinture siège CIREST BAT A et B	83 377,76	43 377,76	40 000,00	0,00
Travaux aménagement Atelier 9 (travaux, local archives, atelier, rayonnage)	103 727,58	19 776,31	10 000,00	70 000,00
Travaux aménagement bureaux NPNRU St-Benoit	18 826,29	0,00	0,00	0,00

Opérations	Programmes OB 2025	CA prév. 2024	CP 2025	
				suivants
Acquisition matériel spécifique	1 314,20	0,00	0,00	0,00
Réparation de stores,films	11 744,73	0,00	1 000,00	3 000,00
Relamping LED totalité éclairage batiment A siège	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00
Maintenance bâtie autres	30 000,00		30 000,00	
Aménagement divers	40 000,00		10 000,00	
Autres dépenses sur la logistique	52 967,53	46 130,11	0,00	0,00
TOTAL MOYENS LOGISTIQUES	462 329,71	121 566,24	128 500,00	133 000,00
Equipement siège Cirest	27 430,46	0,00	0,00	0,00
Equipement siège Cirest	20 849,47	0,00	0,00	0,00
Cimetière intercommunal et crématorium-Etude d'opportunité et de pré-faisabilité	120 497,06	81 497,06	39 000,00	0,00
Diagnostic technique et préconisation de remise à niveau de l'abri côtier du Butor à Saint- Benoît	25 823,00	0,00	0,00	0,00
Haut débit / Travaux sur fourreaux (entretien curatif)	507 487,39	5 110,35	120 000,00	360 000,00
Acquisition d'un groupe électrogène	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00
Autres dépenses sur le patrimoine	66 883,06	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRAVAUX	843 970,44	86 607,41	234 000,00	360 000,00
TOTAL GENERAL BUDGET PRINCIPAL CIREST	138 364 925,46	13 092 318,59	24 272 970,00	59 208 652,98



Orientations sectorielles

I – LES MOYENS GENERAUX

1. RESSOURCES HUMAINES

A. Structure des effectifs du budget principal CIREST

1. Détail des effectifs

La structuration des effectifs de la CIREST au 1^{er} février 2025 est la suivante :

Statut	Féminin	Masculin	Total
Apprenti	0	1	1
CONT - CDI	4	16	20
CONT – CDI privé (budgets annexes)	3	7	10
CONT - Collaborateur de Cabinet	0	2	2
CONT - Emploi Vacant	29	20	49
PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)	73	24	97
Titulaire / Stagiaire	58	110	168
Total	167	180	347

La structure globale des effectifs est composée de la manière suivante :

- 48% d'agents titulaires/stagiaires fonctionnaires,
- 30% d'agents en PEC (les recrutements étant toujours en cours),
- 22% d'agents en CDI/CDD de droit public et privé.

Actuellement l'établissement ne compte qu'un seul apprenti.

La part respective d'agents sur emploi permanent est de 71,18% dont 68,02% de titulaire/stagiaire.

2. Evolution des effectifs entre 2020 et 2025

Année	Effectif	
2020	312	Variation
2021	302	-3,21 %
2022	334	+10,60 %
2023	351	+5,09 %
2024	347	-1,14 %
2025	337	-2,88 %

Les données de 2025 dans ce tableau ne prennent pas en compte les agents de droit privé afin de conserver une cohérence avec les années antérieures. Cette diminution de l'effectif est notamment due à l'insuffisance de recrutement des contrats en Parcours Emplois Compétence (PEC) dans le cadre de l'accompagnement scolaire.

3. Evolution de la masse salariale budget principal CIREST

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	OB 2025
Charges de personnel chap. 012 (en M€)	8,34	8,73	8,69	9,49	11,26	11,53	12,8	13,8	14,7	15,44

Cette évolution est notamment marquée par le recours important aux emplois aidés. En effet, en 2025 ces emplois représenteront à terme, plus du tiers des effectifs de l'établissement. A l'instar des autres collectivités de La Réunion, le dispositif des contrats aidés dispose d'un taux de prise en charge à par l'Etat.

B. Les principaux facteurs d'évolutions pour 2025

1. Révision des modalités de prise en charge des contrats aidés

La CIREST recrute annuellement des agents contractuels dans le dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) dans le cadre de l'accompagnement scolaire. L'utilisation de ce dispositif permet une redynamisation de l'emploi local dans une microrégion où le taux de chômage est particulièrement important. Il est à souligner que malgré l'aubaine financière de cette typologie de contrat encouragé par l'Etat qui peut s'avérer intéressante en termes de recettes, ces dernières ne sont pas constantes d'une année sur l'autre.

A cet effet, ce taux de prise en charge a été revu à la baisse pour l'année 2025 (passant de 60% à 53%) et la durée des contrats également (passant de 11 mois à 10 mois). Ces nouvelles mesures entraînent une baisse des recettes et une augmentation indirecte des charges de personnel dans le sens où les contrats PEC ne pourront couvrir l'ensemble de la période scolaire, mission principale de ces contrats. Ces agents seront reconduits dans le cadre de contrats à durée déterminées afin de compenser la période manquante (de novembre à décembre) du calendrier scolaire.

2. Evolution salariale dans le cadre de la pérennisation des Contrats à Durée Déterminée

Dans le cadre de la pérennisation des agents permanents de l'établissement en CDI, la CIREST a mis en place une stratégie d'évolution de leur rémunération afin de permettre une revalorisation des salaires les plus bas. Ainsi, les agents de catégorie C ayant travaillé en tant que contractuels de droit public pendant au moins 6 ans se voient offrir la possibilité d'accéder à un CDI, ce qui leur permet de bénéficier d'une reconnaissance de leur ancienneté et de leurs compétences, facilitant ainsi leur promotion à un grade supérieur.

3. Augmentation progressive de la cotisation vieillesse CNRACL)

Le gouvernement a publié, vendredi 31 janvier 2025 au JO, le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025, instaurant une augmentation progressive et significative du taux de cotisation vieillesse des employeurs affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Le décret fixe le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers à 34,36 % en 2025, contre 31,65 % en 2024. Il doit augmenter progressivement les années suivantes pour atteindre 43,65 % en 2028.

Ainsi, cette hausse progressive du taux de contribution employeur se mettra en place de la manière suivante :

- au 1^{er} janvier 2025, passage de 31,65 % à 34,65 % ;
- au 1^{er} janvier 2026, passage de 34,65 % à 37,65 % ;
- au 1^{er} janvier 2027, passage de 37,65 % à 40,65 % ;
- au 1^{er} janvier 2028 passage de 40,65 % à 43,65 %.

L'impact budgétaire pour 2025 pour l'ensemble des fonctionnaires de l'établissement représentera un montant supplémentaire de près de 200 000€ sur une année.

4. Formation

Pour 2025 la CIREST souhaite poursuivre ses efforts dans la formation des agents en Parcours Emploi Compétences (PEC) en se référant notamment au CNFPT. La Direction des Ressources Humaines souhaite également remettre à jour son plan de formation afin d'accompagner les agents dans leurs montées en compétences et ainsi d'assurer une meilleure qualité de service.

Il est prévu de budgéter 50 000€ de formation pour l'année 2025. Afin de respecter les obligations réglementaires du compte personnel de formation (CPF) mises en place par le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, il est prévu de mettre en place ce dispositif en veillant à prioriser les situations d'inaptitude aux fonctions, la validation des acquis de l'expérience, ou encore les concours et examens.

La CIREST proposera une délibération encadrant les dépenses liées à la prise en charge des frais pédagogiques, à la fréquence des financements et la prise en charge des frais annexes.

5. Externalisation des services d'eau potable et d'assainissement collectif

Dans le cadre de l'amélioration des services rendus à la population en matière de gestion d'eau et d'assainissement collectif, il a été décidé de recourir à l'externalisation de ces services afin de les confier à un prestataire. Ainsi, ce sont 16 agents (de droit public et privé) qui seront concernés par ce transfert qui prendra effet au cours du 2nd trimestre 2025.

C. Qualité de Vie au Travail (QVT) et action sociale

1. Comité National d'Action Sociale (CNAS) et Comité d'Œuvre Sociale (COS)

L'établissement a souhaité adhérer par le biais d'une convention au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis le 1^{er} janvier 2024. Ce nouveau partenariat permettra une pluralité d'actions sociales auprès des agents.

Une révision du montant de la cotisation a été faite à compter du 1^{er} janvier 2025 afin de compenser les nouvelles mesures gouvernementales sur l'imposition de certaines prestations.

En effet, certaines prestations d'action sociale sont désormais considérées comme compléments de revenus et sont ainsi soumises à l'impôt sur le revenu.

À partir du 1^{er} janvier 2025, lorsque le bénéficiaire demandera une prestation soumise à l'impôt, l'administration fiscale communiquera au CNAS son taux de prélèvement à la source :

- Si le bénéficiaire n'est pas imposable, il percevra le montant de la prestation indiqué dans le catalogue.
- Si le bénéficiaire est imposable, l'impôt dû sera déduit du montant de la prestation. Le montant final versé par le CNAS peut donc être différent de celui affiché au catalogue.

Le CNAS continue de prendre en charge les cotisations sociales sur ces prestations.

Par ailleurs, il a été décidé de maintenir le COS Est afin de conserver les actions de cohésion (que ne propose pas le CNAS) telles que l'arbre de Noël ou encore le repas des adhérents.

La subvention sera donc répartie entre le CNAS et le COS à compter de 2024.

2. Mise en place de Protection Sociale Complémentaire (PSC) et de la participation employeur

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation est obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1er janvier 2025 (montant minimal de 7€ brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,
- Les risques santé à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation : contrat individuel d'assurance labellisé, ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Ainsi, la CIREST a adhéré au contrat collectif d'assurance souscrit par le Centre de Gestion qui a pris effet au 1er janvier 2025. La participation de la CIREST s'élève à 8€ brut par agent par mois pour ce contrat.

3. Convention FIPHFP

La CIREST a souhaité avoir une politique volontariste en matière d'insertion et de maintien des travailleurs en situation de handicap. Pour cela elle a finalisé le projet de politique handicap de l'EPCI en 2023 et a conventionné avec le FIPHFP afin de :

De structurer de manière visible l'action en faveur des travailleurs en situation de handicap,

De favoriser la mobilisation des agents autour d'un projet mené conjointement par la direction et les institutions représentatives du personnel,

De disposer d'un préfinancement afin d'agir plus vite et dans la durée.

Une convention transitoire a permis à la CIREST d'obtenir 48 000 € de recette dans un premier temps sur une année avec le FIPHFP. Cette convention a pris fin en mai 2024.

La CIREST a décidé de poursuivre sa stratégie d'inclusion de personnes en situation de handicap. Cette convention conclue avec notre partenaire sur une durée de 3 ans permettra à l'établissement de bénéficier d'une aide de 180 000€ répartie sur la période concernée (60 000€ par an). Cette nouvelle convention permettra à la CIREST de bénéficier d'une enveloppe financière plus importante afin de mener des actions en faveur des BOE et des autres agents entrant dans le même champ d'action.

2. INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS

Dans le prolongement des récents développements, le service a contribué à la modernisation des services de la CIREST, leur permettant ainsi de s'adapter à la dématérialisation de nos processus métier.

De nouveaux outils ont été déployés en 2024 au sein des services de l'environnement, du développement économique et de la brigade environnement, afin d'optimiser, moderniser et dématérialiser la gestion de leurs activités.

Parmi ces outils, on compte...

- GESBAC
 - Gestion des récipients des déchets
- WEBLOC
 - Gestion des loyers
- Municipol Web
 - Verbalisation et main courante

Avec la croissance de notre parc informatique et l'augmentation du nombre de télétravailleurs, notre service fait face à des défis majeurs en matière de cybersécurité, dans un contexte où la cybercriminalité s'intensifie tant en France qu'à La Réunion.

Outre les missions quotidiennes de notre service, qui incluent notamment :

- La maintenance du parc informatique et de la téléphonie,
- La gestion des abonnements de téléphonie fixe, mobile et internet,
- Le renouvellement des licences et des contrats logiciels,
- La location et la maintenance des copieurs,
- L'achat de consommables informatiques,
- L'accompagnement des services pour une utilisation optimale des logiciels métier,
- Etc.

Les projets d'investissement pour l'année 2025 seront principalement orientés vers :

- Le renforcement sécurité, l'interopérabilité et la disponibilité des systèmes
- La poursuite de la modernisation des services,
- Le développement d'outils applicatifs et de solutions de prise en main à distance.
- 53 000,00 euros consacré au parcours cybersécurité, reste à réaliser financé par l'Etat.
 - Le cloisonnement de notre réseau informatique en fonction des services,
 - La mise en place d'un serveur de rebond de type bastion d'administration.
- 135 500,00 euros alloués à la modernisation des services de la collectivité, ainsi qu'à la comptabilité, la disponibilité et la sécurité des systèmes

- Environnement
 - Solution logicielle de gestion de la redevance spéciale
 - Application mobile et module de suivi terrain (module complémentaire à Gesbac mis en production en 2024)

- Ressource Humaine
 - Remplacement du logiciel RH actuel par une solution alignée avec celle de la finance permettant également une meilleure réactivité dans le traitement et le suivi des demandes d'assistance, contrairement à la solution en place actuellement

- EDR (Endpoint Detection and Response), c'est un outil essentiel pour protéger les réseaux informatiques contre les cyberattaques

- Migration de la messagerie électronique actuelle vers Office 365 Cloud disponible 24h/24, 7j/7

- Outils de développement d'applications (suite WinDev)

- Outils d'assistance à distance

Un montant de 53 000,00 euros sera dédié à l'acquisition de matériel informatique, incluant des ordinateurs fixes, des ordinateurs portables et des tablettes. Cet investissement vise à accompagner les nouveaux recrutements et à remplacer les équipements obsolètes. Une partie de cette somme sera également consacrée à l'achat d'un serveur de stockage pour le service GEMAPI, qui traite des volumes de données importants.

Tableau récapitulatif PPI 2025

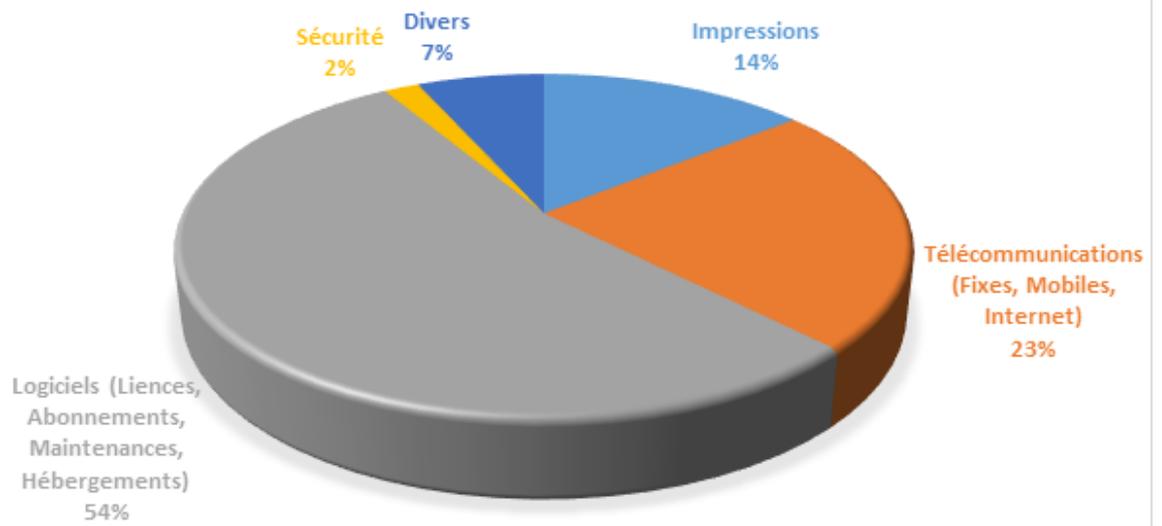
INVESTISSEMENT		Dépenses
Nom Opération	Crédits de Paiement 2025	
Licences système d'exploitation serveur	4 000,00	
Licences système d'exploitation client	1 700,00	
Licences Logiciel créative cloud	1 000,00	
Acquisition de progiciel	135 500,00	
Travaux informatiques	10 000,00	
Serveur de Stockage GEMAPI	10 000,00	
Commutateur Informatique	2 000,00	
Matériels de sécurité divers	2 000,00	
Parcours cybersécurité	53 000,00	
Acquisition d'ordinateurs fixes	20 000,00	
Acquisition d'ordinateurs portables	20 000,00	
Acquisition de tablettes	3 000,00	
Acquisition de terminaux mobiles	5 000,00	
Acquisition d'imprimantes	2 000,00	
Acquisition de scanners	4 000,00	
Acquisition onduleurs	2 000,00	
Acquisition divers périphériques	5 500,00	
TOTAL INVESTISSEMENT	280 700,00	

En fonctionnement :

Le coût de fonctionnement est estimé à **297 700,00 €** pour la partie informatique et la téléphonie avec la répartition suivante par thématiques :

Fonctionnement		Dépenses
Thématique	Crédits de Paiement 2025	
Impression	42 000,00	
Télécommunication (Fixe, mobile, internet)	70 000,00	
Logiciels (Licences, maintenances, hébergements)	160 200,00	
Sécurité	5 500,00	
Divers	20 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	297 700,00	

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



3. MOYENS GENERAUX ET LOGISTIQUE

La direction Moyens Généraux & Logistiques est composée du service Patrimoine Bâti, Entretien des locaux et Logistique dont les dépenses prévisionnelles sont réparties comme suit pour l'ensemble des sites :

- du siège sur Saint-Benoît
- des déchetteries sur les communes
- de la fourrière intercommunale
- des offices du tourisme
- du centre artisanal de Salazie
- des stations d'épuration et locaux annexes
- des équipements des sentiers littoraux
- des matériels d'espace verts
- des sites touristiques
- des zones d'activités

1. PATRIMOINE BATI

1.1 Maintenance préventive et curative

Le marché de maintenance, renouvelable chaque année dans la limite de 4 ans, est prévu sur les lots :

- Electricité courant fort/faible
- Climatisation/ventilation
- Portes automatiques
- Vidéosurveillance et alarme intrusion

Les prestations suivantes de maintenance feront l'objet d'une consultation en procédure adaptée :

- Ascenseurs
- Extincteurs
- Vérification réglementaires
- bornes de recharge pour véhicule électrique
- défibrillateur automatique
- aménagement divers sur le patrimoine touristique et autre

Courant de l'année 2024 la maintenance du matériel d'espaces verts a été transférée à la direction environnement.

Il est prévu des travaux de réparations courantes sur le patrimoine pour les opérations suivantes :

- Réparation de stores, films pour les bureaux
- Travaux de curage/débouchage
- Réparations des menuiseries aluminium
- Aménagement des sites touristiques et divers
- Aménagement du stand de la foire de Bras Panon
- Petits travaux et fournitures en déchetterie

Les petits travaux de maintenance et de réparations rapides sont effectués par l'équipe du Patrimoine Bâti composé de 3 agents. Ils disposent donc d'une ligne budgétaire associée aux dépenses de fournitures de petits matériels et d'outillage nécessaires à l'exécution des travaux.

1.2 Maintenance curative et corrective palliative

Les travaux plus conséquents seront soumis en procédure adaptée ou appel d'offre à destination d'entreprises spécialisées. Il est prévu notamment :



- Etudes et relamping à LED pour le bâtiment A du siège
- Travaux d'aménagement Atelier 9 – dépôt logistique
- Marché peinture intérieure et extérieure
- Renouvellement des stores et films à neufs

Le budget associé à ces travaux en **investissement** est estimé à **78 500€**.

2. ENTRETIEN

Le marché d'entretien des locaux, notifié en avril 2022 renouvelable chaque année dans la limite de 4 ans, est prévu pour le siège de la CIREST, les locaux de la DEAG, et ponctuellement pour les autres sites sur bon de commande.

L'entretien journalier des espaces communs, salle de réunion, et bureaux des ressources humaines est réalisé quotidiennement par l'équipe d'entretien composé de 2 agents.

Le montant du marché, ainsi que la fourniture de produits et accessoires d'entretien est estimé à **90 000€** en budget de **fonctionnement**.

3. LOGISTIQUE

Le service logistique sera en charge des points ci-dessous pour le fonctionnement :

- Fournitures de matériels de bureau
- Fournitures de matériels pour la logistique
- Fourniture de matériels d'espaces verts
- Fournitures de matériels et petits travaux pour la fourrière
- Fournitures de produits d'entretien
- La location de fontaine à eau
- Fourniture de vêtements de travail et d'EPI
- Energie (eau, électricité)
- Boissons
- Réparation sonorisation salle de réunion

Ainsi que de la fourniture en investissement :

- Mobiliers de bureaux à hauteur de 10 000€

4. Récapitulatif des prévisions de dépenses pour l'année 2025

Ci-dessous, le tableau résumant les dépenses en investissement/fonctionnement par services de la direction :

	Fonctionnement	Investissement	Total
PATRIMOINE BATI	107 300,00 €	118 500,00 €	225 800,00 €
ENTRETIEN	90 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €
LOGISTIQUE	295 000,00 €	10 000,00 €	305 000,00 €
TOTAL	492 300,00 €	128 500,00 €	620 800,00 €

3. COMMUNICATION

Accompagnant les directions opérationnelles, la direction de la communication et des relations aux usagers poursuivra en 2025 la stratégie de communication portée par un double enjeu, à savoir la promotion de l'attractivité de la micro-région Est et l'engagement de notre intercommunalité pour un développement durable résolument solidaire.

- Sur le projet de territoire : Impulsée fin 2024, la communication déployée autour du projet de territoire gagnera en 2025 en puissance et en visibilité auprès des habitants de l'Est.
- Sur le développement économique de l'Est. La CIREST s'emploie à dynamiser ses zones d'activités tout en soutenant activement ses acteurs économiques. En 2025, les projets, initiatives et rendez-vous seront nombreux préfigurant autant d'actualités à relayer.
- Sur la stratégie d'attractivité touristique de l'Est. Parallèlement à la vision prospective du territoire, la direction de la stratégie touristique et de l'attractivité du territoire poursuit sa montée en puissance avec plusieurs projets et actions phares. Renouvelée en 2025, l'opération Est Aventures dédiée aux activités de pleine nature bénéficiera d'un plan de communication ambitieux pour accroître sa fréquentation et l'inscrire comme un rendez-vous incontournable du tourisme.
- En matière d'environnement et de transition écologique, les efforts de communication se poursuivent avec là également un double objectif. D'une part, il s'agira de maintenir la mobilisation des usagers sur les gestes vertueux à adopter quant aux déchets et d'autre part, d'amorcer favorablement auprès de nos habitants les changements de comportements induits par les évolutions réglementaires à l'instar des biodéchets.
- En matière de déplacements, la communication viendra rendre compte de l'avancée du TCSP et des mobilités douces. L'actualité 2025 sera marquée par la réception de la première tranche des travaux sur le cœur de ville de Saint-Benoît et le projet d'organisation d'une grande balade à vélo avec deux points de départ, à Saint-André et à Sainte-Rose, ouverte au grand public.

L'épisode d'intense sécheresse survenu en janvier préfigure d'une année 2025 dominée par les enjeux climatiques avec une nécessité voire un devoir renforcé d'information aux usagers. Plus que jamais, le volet information s'inscrit comme une mission majeure de l'intercommunalité et donc de la direction. Parallèlement à cette mission première d'information, la direction voit également s'accroître les besoins en communication des directions opérationnelles. En synthèse, les missions dévolues à la direction recourent trois volets : la communication, l'information et les besoins en reprographie ou en signalétique de la collectivité. Pour répondre au quotidien à ces défis, la direction de la communication et des relations aux usagers s'appuie sur 4 agents : un directeur et 3 chargés de communication.

Pour répondre à ces objectifs, le budget dédié à la communication pour l'année 2025 s'élèvera à 191 000,00 €

II - L'ENVIRONNEMENT

Les missions de la direction Environnement et Transition Ecologique portent sur :

- L'information et la sensibilisation des administrés sur les thématiques liées à la gestion des déchets et la consommation responsable,
- La mise en œuvre des actions prévues au programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- La pré-collecte et la collecte des déchets ménagers et assimilés,
- La gestion des déchèteries,
- La coordination avec le syndicat de traitement SYDNE ;
- L'entretien des espaces verts de l'intercommunalité.

1. POLE TRANSITION ECOLOGIQUE

En 2025, les actions relatives au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui seront mises en œuvre en 2025 portent sur les 4 axes stratégiques du Programme :

Exemplarité des services publics

- *Accompagnement des services des communes membres aux éco-gestes (tri des papiers de bureau et Foire de Bras Panon)*
- *Impulser des bonnes pratiques dans le domaine de la commande publique (respect des objectifs règlementaires)*

Information et sensibilisation

- *Animations grand public: stands 5R, World Clean Up Day, interventions de sensibilisation au tri sur demandes de différents organismes,*
- *Prestation d'ateliers pratiques à destination des usagers dans les 6 communes : réparation, alimentation durable...*
- *Poursuite des actions de sensibilisation dans les écoles primaires sur le tri, les gestes éco-citoyens, le compostage et le jardinage au naturel*

Lutte contre le gaspillage alimentaire et gestion de proximité des biodéchets

- *Poursuite des dotations en bacs à compost et accessoires chez les particuliers et sur les sites publics (1200 bacs supplémentaires),*
- *Appel à projets pour la mise en place du compostage en pied d'immeuble avec jardins potagers (4 immeubles)*
- *Expérimentation du broyage de déchets végétaux à domicile*
- *Refonte des outils de communication sur la gestion de proximité des biodéchets*

Allongement de la durée de vie des objets

- *Poursuite du soutien de la ressourcerie intercommunale de Bras Fusil via la mise à disposition gratuite du local pour l'ADRIE*
- *Accompagnement des structures de réemploi via la mise à disposition du local ALE FAR FAR sur Ravine Creuse*

- *Accompagnement des restaurateurs à emporter à la réduction des barquettes à usage unique (élargissement du réseau de partenaires, campagne de communication, évaluation de l'action)*

Le montant prévisionnel des dépenses pour ces actions est estimé à :

- **279 500 €** dans le cadre du budget de fonctionnement ;
- **222 000 €** pour l'investissement (bacs à compost et aménagements des jardins familiaux).

Il est à noter que plusieurs actions du PLPDMA seront cofinancées par l'ADEME dans le cadre du fond vert, par la DAAF sur le volet alimentation durable, ainsi que par les fonds européens pour la mise à disposition des kits de compostage.

CITEO poursuit également son cofinancement des ambassadeurs du tri. La CIREST a également répondu à l'AMI de CITEO pour l'opération de réduction des barquettes à usage unique.

1. PRE-COLLECTE ET COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

En matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, l'année 2025 sera marquée par :

- Le lancement des nouveaux marchés de pré-collecte et collecte;
- Suite à la validation au conseil de décembre 2024 du projet de bornes enterrées en habitat vertical, 2025 sera l'année du lancement des marchés de travaux et acquisition;
- La mise en œuvre d'une incitation au tri via le déploiement de dispositifs de gratification sur 90 bornes à verre et 6 bornes emballages (CIREST Lauréate de l'AMI CITEO d'incitation au geste de tri en outre-mer)

Globalement considéré, le budget de fonctionnement alloué à la pré-collecte (maintenance des bacs poubelles) et à la collecte en porte à porte et en apport volontaire est estimé à **9 860 000,00 € TTC** pour 2025, soit une diminution de 1,4% par rapport à 2024, sachant que l'année 2024 intègre les surcouts de collecte du cyclone BELAL. Hors cyclone, le budget 2025 représente une augmentation de de l'ordre **de 4 %** par rapport à 2024. Cette augmentation tient compte d'une révision économique estimée à 2.5 % sur l'année 2025 en complément d'une application des nouveaux prix des marchés.

Il est à noter que la CIREST est co-financée par CITEO pour la mise en œuvre de la collecte sélective (collecte et traitement), via un soutien de l'ordre de 1 200 000 € par an.



opération	dépenses 2024	OB 2025	écart OB 2025 - réalisé 2024	OBSERVATIONS BP 2025
maintenance des bacs poubelles	287 422,91 €	100 000,00 €	-65,2%	changement de marché avec transfert des dépenses sur le budget d'investissement
mise à disposition et vidage de caissons pour mairies et asso	113 481,36 €	117 000,00 €	3,1%	
Vidage des BAV	168 257,73 €	316 000,00 €	87,8%	nouveaux PU à la hausse+ opération de gratification
Collecte bacs gris	3 802 824,22 €	4 285 000,00 €	12,7%	PU intégrant majoration biodéchets
Collecte bacs jaunes	1 665 709,87 €	1 655 000,00 €	-0,6%	
Collecte Encombrants	1 304 223,02 €	1 071 000,00 €	-17,9%	réduction de fréquence de collecte
Collecte Déchets Verts	1 989 636,45 €	2 026 000,00 €	1,8%	
Collecte exceptionnelle ENC/DV/OM + cordistes	30 944,58 €	40 000,00 €	29,3%	
Collecte exceptionnelle déchets spéciaux (carnés, DEEE...)	22 066,34 €	30 000,00 €	36,0%	
Collecte exceptionnel Cyclone	497 857,77 €		-100,0%	
Collecte et traitement VHU + ferrailles en porte à porte	122 399,06 €	220 000,00 €	79,7%	nouveaux PU à la hausse
TOTAL PRE-COLLECTE ET COLLECTE	10 004 823,31 €	9 860 000,00 €	-1,4%	4% hors cyclone

5,4%

-1,4%

CYCLONE BELAL

BUDGET D'INVESTISSEMENT

En termes d'investissements, les coûts affectés aux équipements de collecte sont les suivants:

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS POUR LA COLLECTE	BP 2025
AMO - bornes enterrées	20 000,00 €
Etude + Travaux bornes enterrées (hors acquisition des bornes)	365 000,00 €
Acquisition de 6 ilots bornes enterrées	150 000,00 €
Sécurisation bornes à verres	20 000,00 €
Dispositif d'incitation au tri (sur les bornes)	282 000,00 €
Acquisition bacs jaunes	210 000,00 €
Acquisition bacs gris	500 000,00 €

1 547 000,00 €

Il est à noter que CITEO co-finance l'acquisition des dispositifs de gratification.

2. GESTION DES DECHETERIES

En ce qui concerne les déchèteries, l'année 2025 sera marquée par :

- Le renouvellement de certains équipements en vue d'améliorer l'exploitation des sites : 14 caissons dont 6 caissons cartons type « Boite aux lettres »; 5 bornes à huile
- Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la création d'une déchèterie – ressourcerie à Bras Fusil;
- Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la création d'une déchèterie – ressourcerie à la Cressonnière;
- Le lancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une déchèterie fixe sur le site de la Cayenne à Salazie ;
- Le dépôt du permis de construire et le lancement de l'appel d'offres travaux pour l'extension de la déchèterie de Ste Anne ;

- Le déploiement de filière REP pour les déchets d'équipement d'ameublement et certains matériaux de construction en déchèteries ;
- L'acquisition d'une nouvelle déchèterie mobile en remplacement de la plate-forme actuelle acquise en 2013;

En matière de dépenses de fonctionnement, il est prévu une augmentation de 1,2 %. Cette faible augmentation s'explique par des prix unitaires en légère baisse dans le cadre du nouveau marché.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

GESTION DES DECHETERIES

Opérations	Dépenses 2024	OB 2025	écart OB 2025 - réalis é 2024	OBSERVATIONS BP 2025
Collecte des caissons des déchèteries + tractage dech mobile + gardiennage	1 660 516,50 €	1 594 000,00 €	-4,0%	nouveaux PU à la baisse
Gestion des déchetteries (fournitures, maintenance, réparations caissons...)	56 964,24 €	144 000,00 €	152,8 %	année de contrôle périodique + vidanges des séparateurs
TOTAL GESTION DES DECHETERIES	1 717 480,74 €	1 738 000,00 €	1,2%	

110,4%

1,2%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LES DECHETERIES	BP 2025
AMO + concours de MOE pour la déchèterie ressourcerie de la Cressonnière	87 600,00 €
AMO + concours de MOE pour la déchèterie-ressourcerie de Bras Fusil	90 200,00 €
MOE extension déchèterie de Ste Anne	70 300,00 €
TRAVAUX extension déchèterie de Ste Anne	300 000,00 €
Achat de fournitures pour la régie déchèterie	4 000,00 €
Travaux sur les déchèteries existantes	75 000,00 €
Achat de conteneurs cartons de grande capacité + renouvellement bennes HS	231 000,00 €
Commande de 5 bornes à l'huile de vidange	50 000,00 €
Acquisition déchèterie mobile	200 000,00 €
Etude de faisabilité déchèterie fixe Salazie	23 000,00 €

1 131 100,00 €

3. LES ESPACES VERTS

En 2025, la lutte contre les dépôts sauvages et l'entretien des espaces verts ne subira pas de grande modification par rapport à 2024.

En matière d'investissement, il est prévu une enveloppe de 16 000,00 € pour le renouvellement des tondeuses autoportées et la commande de matériel de signalisation de chantier.

Les dépenses de fonctionnement en matière d'espace verts se répartissent comme suit :

ESPACES VERTS	dépenses 2024	OB 2025	
entretien des EV de l'ancienne décharge de Mare à Poule d'Eau	16 500,00 €	15 000,00 €	-9,1%
Aménagement contre les dépôts sauvages et dépenses courantes	6 839,08 €	8 000,00 €	17,0%
TOTAL ESPACES VERTS	23 339,08 €	23 000,00 €	-1,5%



4. TRAITEMENT

Concernant le traitement des déchets, compétence dévolue à SYDNE depuis 2015, conformément au budget primitif du syndicat, le budget global du SYDNE passe de 39 685 000,00 € en 2024 à 38 573 000,00 € en 2025, soit une baisse de 2,8%. La contribution des EPCI est quant à elle en hausse de 7% car SYDNE a réalisé une baisse de contribution fin 2024 après prise en compte des pénalités et des affectations de résultat. La participation de la CIREST au titre de l'année 2025 s'élèvera à **12 485 647,01€**, en augmentation de 6,1 % par rapport à 2024.

	BUDGET	part EPCI	CINOR	CIREST
BP + BS FONC 2024	39 685 000,00 €	34 374 203,58 €	22 604 476,27 €	11 769 727,31 €
BP FONC 2025	38 573 000,00 €	36 773 000,00 €	24 287 352,99 €	12 485 647,01 €
	-2,8%	7,0%	7,4%	6,1%

En matière d'investissement, SYDNE sollicite une contribution de **199 645,40 € TTC** en vue de mettre en œuvre les projets suivants :

- Études techniques sur le site de Beaufond (Ste Marie) en vue de créer la future Installation de Stockage des Déchets Ultimes (75 000 t/an – 20 ha - 50 M€);
- Etudes de maîtrise d'œuvre pour les projets de traitement des déchets végétaux sur la Montagne et Saint Benoit ;
- AMO en vue de la création d'un centre de tri pour la collecte sélective (15 000 t/an – 2 ha - 20 M€);
- Acquisition de nouveaux engins d'exploitation pour la plateforme de compostage de Ste Rose et études en vue d'une extension du site

5. REHABILITATIONS DES DECHARGES

En ce qui concerne les réhabilitations des décharges, les dépenses concernent les opérations suivantes :

- Décharge de Saint Benoit : poursuite des études de maîtrise d'œuvre et démarrage des travaux ;
- Décharge de Saint André : passage en phase PRO ;
- Décharge de Bras Panon : lancement des études de maitrise d'œuvre.

INVESTISSEMENTS REHABILITATIONS DES DECHARGES	BP 2025
Etude MOE Décharge de Saint-André	25 000,00 €
Etude MOE Décharge de Saint-Benoît	70 000,00 €
Travaux décharge de St Benoit	2 550 000,00 €
Etude MOE BRAS PANON	15 400,00 €
	2 660 400,00 €

SYNTHESE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

€ TTC	dépenses 2024	OB 2025	écart OB 2025 - réalisé 2024	OBSERVATION S BP 2025
Prévention - Sensibilisation	215 041,46 €	279 500,00 €	30,0%	
Pré-collecte	287 422,91 €	100 000,00 €	-65,2%	changement de marché avec transfert des dépenses sur le budget d'investissement nouveaux PU à la hausse+ opération de gratification
Collecte en apport volontaire (yc gestion des déchèteries)	1 999 219,83 €	2 171 000,00 €	8,6%	
Collecte en porte à porte	9 435 661,31 €	9 327 000,00 €	-1,2%	surcout du cyclone en 2024
Traitement (participation à SYDNE)	11 769 727,31 €	12 485 647,01 €	6,1%	diminution des dépenses de 2024 via l'affectation du résultat de 2023
DIVERS (Etudes + aménagements dépôts sauvages + espaces verts...)	61 415,76 €	28 500,00 €	-53,6%	
TOTAL GLOBAL CIREST + SYDNE	23 768 488,58 €	24 391 647,01 €	2,6%	

SYNTHESE DES DEPENSE D'INVESTISSEMENT 2025

INVESTISSEMENTS PREVENTION - SENSIBILISATION	BP 2025
Acquisition biocomposteurs	180 000,00 €
Aménagement de sites de compostage partagé (4 sites)	40 000,00 €
acquisition de petits broyeur electriques	2 000,00 €

222 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS POUR LA COLLECTE	BP 2025
AMO - bornes enterrées	20 000,00 €
Etude + Travaux bornes enterrées (hors acquisition en E101080)	365 000,00 €
Acquisition de 6 ilots BAV enterrées	150 000,00 €
Sécurisation bornes à verres	20 000,00 €
Dispositif d'incitation au tri (sur les bornes)	282 000,00 €
Acquisition bacs jaunes	210 000,00 €
Acquisition de bacs gris	500 000,00 €

1 547 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS POUR LE POLE ESPACES VERTS	BP 2025
Amngts contre les dépôts sauvages (panneaux)	FCT
Matériels pour la régie espaces verts	16 000,00 €

16 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LES DECHETERIES	BP 2025
AMO + concours de MOE pour la déchèterie ressourcerie de la Cressonnière	93 100,00 €
AMO + concours de MOE pour la déchèterie-ressourcerie de Bras Fusil	90 200,00 €
MOE extension déchèterie de Ste Anne	72 800,00 €
TRAVAUX extension déchèterie de Ste Anne	300 000,00 €
Achat de fournitures pour la régie déchèterie	4 000,00 €
Travaux sur les déchèteries existantes	75 000,00 €
Achat de conteneurs cartons de grande capacité + renouvellement bennes HS	231 000,00 €
Commande de 5 bornes à l'huile de vidange	50 000,00 €
Acquisition déchetterie mobile	200 000,00 €
Etude de faisabilité déchèterie fixe Salazie	23 000,00 €

1 139 100,00 €

INVESTISSEMENTS REHABILITATIONS DES DECHARGES	BP 2025
Etude MOE Décharge de Saint-André	25 000,00 €
Etude MOE Décharge de Saint-Benoît	70 000,00 €
Travaux décharge de St Benoit	2 550 000,00 €
Etude MOE BRAS PANON	15 400,00 €

2 660 400,00 €

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT SYDNE	199 645,40 €
-----------------------------------	---------------------

TOTAL 2025

5 784 145,40 €

III - LE CONTROLE DU SERVICE PUBLIC ET DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

1. DIRECTION CONTROLE

Pour faire face aux petits besoins quotidiens des services que compose la Direction du contrôle du service et de la tranquillité publique (Brigade Intercommunale de l'environnement, services contrôle des transports scolaires et environnement, fourrière),

Le montant prévu de la dépense afférente sur l'année 2025 s'élève à **10 000 €**.

2. ERRANCE ANIMALE

Depuis la réorganisation des services opérée au 1er août 2022, une nouvelle dynamique en matière de lutte contre l'errance animale a été créée.

En 2025, la CIREST poursuivra son développement avec les opérations de captures, la campagne de stérilisation, des opérations de sensibilisation ainsi que la gestion de la fourrière.

Le budget 2024 relatif aux dépenses de fonctionnement (hors personnel) s'élève à **291 000,00€ TTC** et se décompose comme suit :

ERRANCE ANIMALE

Opération	BP 2025
Prestations occasionnelles	4 000,00€
Frais vétérinaires -euthanasies	52 000,00 €
Stérilisations et identifications	200 000,00 €
Gestion de la fourrière (autres dépenses...)	25 000,00 €
Subvention SPA REUNION (inclus 2024)	10 000,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT FOURRIERE	291 000,00 €

En l'absence de refuge intercommunal, la SPA Réunion joue depuis plusieurs années un rôle prépondérant dans la protection animale.

Dans le cadre des sorties des animaux de la fourrière vers le Refuge en vue d'une adoption Une subvention de 10 000€ sera attribuée à la SPA REUNION.

En terme d'investissements, il est prévu un montant total de **360 000,00 € TTC**, réparti comme suit :

- L'Extension de la fourrière intercommunale (création de 6 boxes supplémentaires + déplacement de la salle euthanasie) qui rentrera dans sa phase opérationnelle de travaux en 2025 pour un montant de **300 000 euros**
- Travaux de clôture et toiture **50 000 euros**
- Acquisition d'équipements (cages chiens + nouvelles cages chatterie) pour un montant de **10 000 euros**.

Il est également prévu de finaliser la recherche d'un foncier apte à recevoir un refuge animalier sur l'une des communes membres.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 18/03/2025

ID : 974-249740093-20250313-2025_C_032-DE



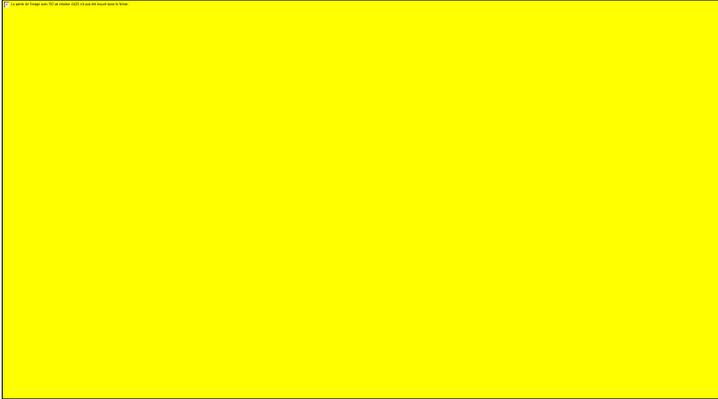
Le budget global de la Direction du Contrôle et du Service Publique et de la Tranquillité publique pour 2025 est de 661 000,00 euros dont 360 000 euros d'investissements.

IV - LA POLITIQUE DE DEPLACEMENTS

1. TCSP BUS ESTI+

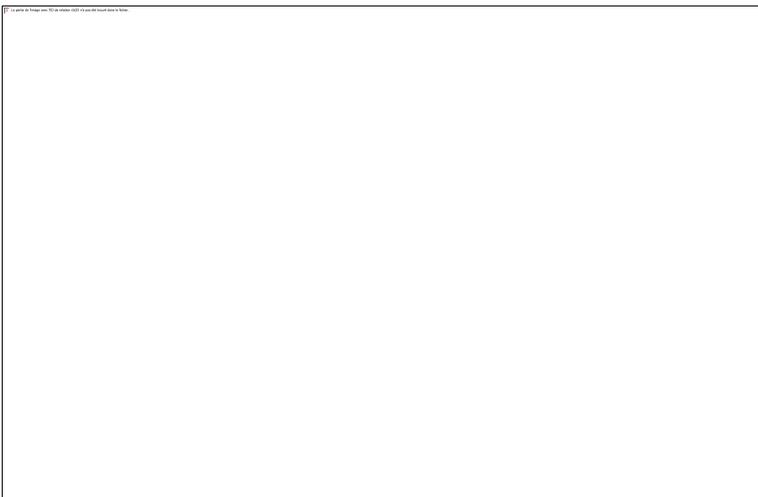
Dans le cadre du projet TCSP de la CIREST sur Saint-Benoît, l'objectif en 2025 sera :

- De terminer aux mois de mai-juin 2025 les travaux de VRD sur rue Auguste de Villèle entre le giratoire des Plaines sur la commune de Saint-Benoît,
- De démarrer au mois d'avril 2025 des travaux de TCSP sur l'avenue Jean Jaurès pour une durée de 18 mois.



Le budget prévu en 2025 est de **226 500 €** pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO, CSPP, CT, TOPO&GEOTECH), de **136 600 €** pour la maîtrise d'œuvre, en acquisitions foncières de **272 850 €** et de **8 250 000 €** pour les travaux.

Globalement des subventions de l'Europe (60%) et de la Région et l'Etat (20%) sont attendues pour les travaux sur la commune de Saint-Benoît à hauteur de **4 270 000 € (au budget 2025)**.



- Par ailleurs la CIREST poursuivra en 2025 le partenariat engagé avec la Région Réunion et la mairie de Saint-Benoît concernant :
 - L'aménagement prévu par la Région Réunion de la RN2 en Boulevard Urbain depuis Beaulieu jusqu'au giratoire des Plaines ;
 - Le réseau de transport guidé (RRTG).

2. POLE D'ECHANGES DE SALAZIE

Pour rappel, les études de faisabilité ont été finalisées dans le courant du second semestre 2022 portant entre autres sur le début de la préparation de l'élaboration des dossiers règlementaires au cas par cas et pour l'acquisition des parcelles privées (DUP).

Suite au dépôt du dossier règlementaire au cas par cas en 2023 auprès des services de l'ETAT, il a été demandé à la CIREST de réaliser une étude règlementaire complète qui implique de fait des rallongements de délais de réalisation du projet auxquels s'ajoutent l'acquisition de parcelles auprès de propriétaires indivis nécessitant obligatoirement une procédure de déclaration d'utilité publique.



Pour répondre à court terme aux besoins des usagers de transport, il a été entrepris des travaux de surface à l'arrêt du pôle d'échange de Salazie qui ont démarré en fin d'année 2024 qui s'achèveront au mois de février 2025. Le montant des travaux qui seront payés sur l'année 2025 s'élèvent à **139 000 €**.

3. REVISION DU PLAN DE MOBILITE (PDM)

En 2019, la CIREST avait élaboré son PDM (ancien terme : PDU) valable pour une durée de 10 ans jusqu'en 2029. Il est programmé comme le prévoit la réglementation sa révision au cours de l'année 2025.

Le montant de la dépense est prévu sur les années 2025 et 2026. Le montant de cette étude prévue en investissement pour l'année 2025 s'élève à **25 000 €**.

4. ABRIS-VOYAGEURS

Dans la continuité du marché à bons de commande lancé au mois de septembre 2020 permettant d'offrir aux usagers les modèles d'abris voyageurs « 2 trames », « 3 trames » et « 6 trames », mieux adaptés aux besoins recensés, la CIREST continuera le travail d'amélioration des arrêts les plus fréquentés avec ces infrastructures.

Le montant prévu de la dépense afférente sur l'année 2025 s'élève à **100 000 €**.

Dans cette démarche d'amélioration des points d'arrêt pouvant accueillir des abris voyageurs, la CIREST continuera à équiper sur son territoire dans le courant de l'année 2025 pour les abris voyageurs

qui le nécessitent de poteaux d'éclairage photovoltaïque pour la sécurisation (zone piétonne et zone urbaine). Le montant inscrit au budget de 2025 s'élève à **75 000 €**.

Au total, le montant prévu au budget 2025 en investissement pour les abris voyageurs y compris les poteaux d'éclairage photovoltaïque s'élèvent à **175 000 €**.

5. POTEAUX D'ARRET

Un marché à bons de commande de poteaux d'arrêt a été relancé et attribué en 2024 pour un montant maximum de **360 000 €** (sur une durée de 4 ans).

La CIREST poursuit ainsi le travail d'entretien de maintenance et de remplacement des poteaux abimés et le cas échéant d'anciens poteaux d'arrêt encore en place en cohérence avec la restructuration du réseau urbain.

Deux modèles de poteaux d'arrêt sont proposés à ce jour :

- Un modèle avec cadre horaire standard,
- Un modèle avec cadre horaire large pour les points d'arrêts multilignes.

Sur l'année 2025, il est prévu au budget en investissement un montant de **50 000 €** pour la continuité des installations et des remplacements de poteaux (en entretien et maintenance).

Aussi, la CIREST lancera une étude pour le recensement de ses points d'arrêt sur l'ensemble de son territoire (avec un diagnostic) et des propositions d'amélioration à apporter à ces infrastructures (accessibilité, éclairage photovoltaïque,). Un montant de **50 000 €** est prévu au budget 2025 en investissement.

6. BILLETIQUE RESEAU TRANSPORT URBAIN, SYSTEME d'INFORMATION VOYAGEURS (SIV) ET LOGICIEL METIER

Le montant prévu au budget 2025, en section d'investissement pour la billettique de l'ensemble du réseau de transport urbain, s'élève à **30 000 €** et correspond aux remplacements de matériels usagés hors d'usage. En section de fonctionnement pour la billettique de l'ensemble des véhicules du transport urbain, le montant s'élève à **75 000 €**. Cette dépense de fonctionnement sera répartie sur la base de la convention en vigueur entre la CIREST (20%) et le délégataire (80%).

Pour la gestion des bornes d'informations voyageurs (BIV) déjà installées dans le cadre des travaux TCSP, un contrat d'hébergement des données a été établi avec le prestataire depuis le début d'année 2023. Pour la partie fonctionnement des BIV installés à Saint-André, Bras-Panon et Saint-Benoît, le montant s'élève à **11 400 €** sur l'année 2025.

La CIREST pour l'amélioration de sa gestion et d'optimisation des lignes du transport urbain et des circuits de transports scolaires a investi en fin d'année 2022 dans l'acquisition d'un **nouveau logiciel métier**. Le montant en fonctionnement sur l'année 2025 s'élève à **10 240 €**. Cette dépense en fonctionnement est répartie entre la CIREST et la SPL ESTIVAL par convention.

Au total au budget 2025, pour la billettique, le SIV et le logiciel métier, le montant s'élève en fonctionnement à **126 640 €**.

6. DSP ET MARCHES RESEAU TRANSPORT URBAIN

Depuis le mois de Mai 2023 à la suite des procédures de consultation la CIREST organise le réseau de transport urbain avec la SPL ESTIVAL en délégation de service public pour les lignes 1, 13, 17, 15A, 15B, 43, 44, 49 et le TPMR et avec des transporteurs privés en marchés publics pour les autres lignes du réseau.

Au vu des difficultés financières rencontrées par la SPL ESTIVAL depuis l'année 2023 et de la procédure en cours du redressement judiciaire, une nouvelle DSP a été relancée avec la SPL ESTIVAL pour les lignes qu'elle exploite (avec parallèlement la résiliation de la DSP de mai 2023) en 2024. Le nouveau contrat de DSP a démarré le 01 janvier 2025 pour une durée de 5 ans.

Pour rappel, la SPL assure dans le cadre de la délégation de service public la supervision des lignes confiées aux entreprises privées, la supervision des marchés de transports scolaire et la gestion es ATS, la gestion des infrastructures et des équipements du service de transport et la gestion de la billetterie et de la billettique du réseau de transport urbain et de la gare routière de Saint-André.

Les dépenses prévues sur l'année 2025 en fonctionnement en transport urbain s'élèvent à **12 000 000 €**

En investissement :

Il est prévu le remplacement des bus mis à disposition à la SPL ESTIVAL. La CIREST passera la commande de trois grands bus dans le courant du premier trimestre 2025. Le montant prévu à la commande au budget 2025 s'élève à **238 500 €** (correspondant à 30% de la valeur total des véhicules).

Dans le cadre de l'augmentation de capital de la SPL ESTIVAL, une enveloppe de 500 000 € a été prévue au budget 2025.

7. TRANSPORTS SCOLAIRES

Compte tenu de l'inflation sur les coûts de transport avec le renouvellement des marchés, les coûts du transport scolaire ont augmenté. Les marchés établis en 2015 prolongés jusqu'au mois de mai 2024 avant les vacances scolaires ont permis une nouvelle procédure de relance des marchés.

Dans la continuité d'améliorer le quotidien des élèves résidant dans les écarts du territoire de la CIREST, la réflexion et les adaptations de circuits se poursuivront en vue d'améliorer le quotidien des élèves transportés.

Les dépenses prévues sur l'année 2025 en fonctionnement en transport scolaire s'élèvent à **8 250 000 €**.

Pour le nouveau logiciel de gestion des inscriptions et du suivi des élèves inscrits la dépense afférente au budget 2025 s'élève à **14 000 €**.

8. MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR VELO

Par délibération du 02 octobre 2024, le Conseil Communautaire de la CIREST a approuvé son schéma directeur cyclable.

Dans la programmation de sa mise en œuvre, il est programmé en 2025 l'acquisition et la mise en service des premiers vélos électriques de la CIREST en location longue durée. Une première commande de 108 vélos électriques a été réalisée en début d'année 2025 pour un montant de **231 000 €** au budget 2025. Leur livraison est prévue à la fin du premier semestre avec une mise en service des locations dans le second semestre 2025.

9. SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT

La contribution des membres du SM IDRМ à prévoir au budget de l'année 2025 s'élèverait au titre de sa participation annuelle à **125 000 €**.

Il est également prévu une contribution complémentaire de **12 500 €** au budget 2025 dans le cadre du renforcement de la sécurité sur les réseaux de transports publics locaux avec les réservistes de la gendarmerie nationale (convention entre le SM IDRМ et la gendarmerie nationale sur une durée de 3 ans).

10. PARC AUTOMOBILE DE LA CIREST

Le budget prévisionnel du parc automobile pour 2025 est le suivant :

En investissement :

Il est prévu d'acquérir trois véhicules pour le fonctionnement de la fourrière, le montant prévu au budget 2025 s'élève à **135 000 €** et à **35 000 €** pour leurs aménagements.

Aussi, il est prévu au budget 2025 notamment pour les études de maîtrise d'œuvre et les travaux de pose de panneaux photovoltaïques un montant de **150 000 €**.

En fonctionnement :

- Pour le carburant sur le budget principal 2025 de la CIREST le montant s'élève à **100 000 €** et sur le budget de l'eau et assainissement à **14 000 €**.
- Pour les entretiens et réparations, un montant de **55 000 €** est inscrit au budget principal de la CIREST et **20 000 €** sur le budget de la régie AEP.
- Pour les locations de véhicules de longues durées (LLD) au budget principal 2025 de la CIREST le montant s'élève à **168 000 €**.

V - L'HABITAT, L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour 2025, les Orientations budgétaires en matière d'habitat s'articuleront autour de :

1. LA POLITIQUE DE L'HABITAT COMMUNAUTAIRE

❖ **Plan Local de l'Habitat Intercommunal 2019-2024 :**

Action 1- Améliorer le parc privé

Le PILHI : Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne.

La permanence de l'insalubrité met en évidence la nécessité d'adapter et de coordonner les modes de lutte. Dans ce contexte, les services de l'Etat par l'intermédiaire de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL), et de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST), ont élaboré un Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) à l'échelle du territoire, approuvé en décembre 2015.

Ce plan intercommunal doit constituer une véritable feuille de route pour les collectivités locales, CIREST et Communes membres, et l'Etat. Il doit permettre :

- D'éradiquer l'insalubrité sous toutes ses formes, notamment l'insalubrité diffuse ;
- De mettre en œuvre un programme pluriannuel d'intervention assorti des moyens financiers et réglementaires nécessaires et adaptés.

Une équipe pluridisciplinaire chargée de la coordination, de l'animation et du suivi du PILHI a été recrutée pour rendre le dispositif opérationnel.

Cette équipe pluridisciplinaire est placée sous l'égide de la CIREST et pilote le dispositif global. Elle rassemble des compétences techniques et sociales pour accompagner les communes et les habitants, et est l'interface avec l'ensemble des partenaires et des institutions.

Le coût total annuel de l'équipe opérationnelle constituée de 5 ETP est de **250 000,00 €**.

Les actions 2025 pour l'équipe PILHI seront :

✓ **La Continuité des visites des logements indignes repérés**

Continuité des visites des HI par l'équipe selon le plan d'action retenu par phase, thématique et secteurs priorités pour :

- caractériser l'indignité,
- établir un diagnostic technique du bâti, social de la famille et juridique du statut d'occupation,
- orienter vers les actions de résorption d'indignité les plus appropriées
- accompagner et suivre les familles dans toutes les démarches à accomplir

✓ **Le suivi du GUICHET UNIQUE de Signalement des nouveaux habitats indignes**

Le pôle PILHI CIREST devient le lieu du territoire où convergent tous les signalements des logements indécents, insalubres ou indignes, par les communes, les partenaires et les habitants.

A cet effet, l'équipe se rend chez les familles et constate les désordres, établit des rapports, les accompagne dans leurs démarches de relogement, informe les partenaires et les propriétaires bailleurs de leurs devoirs de location de logements assurant la sécurité et la santé des occupants dans le cadre des

pouvoirs de police générale et spéciale du maire au titre du Règlement Sa péril et faire établir le constat d'insalubrité par l'ARS dans le cadre des pouvoirs de police du préfet.

✓ **OGRAL de Salazie (Opération Groupée d'Amélioration Légère de l'Habitat)**

La 2eme édition de l'OGRAL, se positionne sur la commune de Salazie et concerne 10 familles qui sont réparties sur le périmètre de Hell-Bourg et du village de Salazie.

L'OGRAL a pour objectif d'améliorer, à faible coût, les cases et maisons d'occupants très modestes, notamment de ceux qui ont construit sans droit ni titre sur l'assiette foncière, pour en assurer la salubrité et la sécurité minimales, sur un périmètre défini et pour une durée limitée. Elle est réservée aux occupants à l'origine de l'édification de leurs locaux d'habitation.

La Phase opérationnelle qui élabore le contenu du programme et qui fait l'objet d'une Convention Cadre entre la CIREST, l'Etat et les autres partenaires financiers (La CAF, La Fondation Abbé Pierre et la Commune de Salazie) et suivi du démarrage des travaux.

Le COPIL du démarrage opérationnel des travaux a eu lieu le lundi 09 décembre 2024 en présence de l'opérateur SOLIHA REUNION qui pilote les travaux à réaliser par des artisans du bâtiment pour une période prévisionnelle de 6 mois soit jusqu'à mi 2025.

Cette opération a obtenu un engagement financier de la CIREST pour un montant prévisionnel de 30 000 € inscrit au budget 2024 (A404030).

✓ **Dispositif financier d'aide aux propriétaires bailleurs (Action 6-1 du PLH 2019-2024)**

Un des freins constaté à la sortie d'indignité des occupants locataires, est le manque d'accompagnement des propriétaires bailleurs dans la réalisation et le financement des travaux, qui induit aux locataires à rester souvent dans l'indécence ou l'indignité de leur habitation.

La CIREST a mis en place un dispositif d'accompagnement financier en faveur des propriétaires bailleurs (PB) en partenariat avec l'ANAH et l'AIVS Soleil en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les logements des PB situés sur le territoire des 6 communes de la CIREST repérés indignes occupés ou vacants par le PILHI.

L'ANAH aide les propriétaires bailleurs à hauteur de 35% maximum des dépenses éligibles qui ne sont pas incitatifs à la faisabilité des travaux et depuis 2023, cette aide est passée à 50%.

L'Agence Soleil propose un service d'AMO (Hors maîtrise d'œuvre : conception et l'exécution des travaux) pour accompagner les propriétaires à réaliser des travaux d'amélioration des logements à mettre en location. Ce service comporte la réalisation des prestations suivantes :

- Le conseil au propriétaire (maître d'ouvrage) pour la réalisation de l'opération
- Une assistance pour la réalisation des diagnostics techniques du logement si besoin
- Une assistance administrative dans le projet des travaux
- Une assistance dans le montage du financement de l'opération (démarches de demandes de subventions auprès de l'ANAH et collectivités)
- Une assistance au contrôle de la conformité des travaux réalisés

Le dispositif a pour objectif d'accompagner le propriétaire bailleur, autant que le propriétaire occupant. L'aide de la CIREST permet d'inciter les propriétaires bailleurs à réaliser les travaux de réhabilitation de

leur logement en arrivant à couvrir jusqu'à 65% d'aide cumulée (50% ANAH + 15% CIREST) dans les travaux.

- **Budget 2025 : A 404060 : les crédits seront inscrits en fonction de la maturation des dossiers et des demandes d'engagement financier dans l'année**

- ✓ **Frais d'assistance dans le cadre des missions de régularisations foncières du PILHI**

Le public majoritaire du PILHI de la CIREST est un public modeste à très modeste. L'équipe PILHI constitue les dossiers des familles de demande d'amélioration de l'habitat avant l'envoi au Département. Le PILHI est le guichet d'accompagnement des familles et centralise toutes les demandes sur la CIREST. En termes de foncier, des besoins en termes de généalogistes, de demande d'informations au bureau des hypothèques ou des Archives Départementales et des estimations immobilières sont nécessaires pour que les familles parviennent à régler leur succession et sortir de l'indivision.

- **Budget 2025 : A404050 : 1 000 €**

- ✓ **Mise en œuvre d'un outil de gestion commun des PILHI par l'AGORAH avec l'ensemble des EPCI**

La gestion et le suivi des informations produites par les PILHI opérationnels (le TCO depuis 2013 et de la CIREST depuis 2017) à travers l'application Excel ne permettait pas de garantir la pérennisation et la sécurisation des données et de ce fait rendre complexe l'évaluation des plans et le suivis des habitats indignes par territoire et par conséquent de mesurer l'efficacité des stratégies et politiques menées.

La construction d'un système de remontée de l'information avec l'ensemble des EPCI au niveau de l'Observatoire Réunionnais de l'Habitat Indigne (ORHI) piloté par l'AGORAH, et la nécessité de construire une méthodologie homogène de structuration de données et de production d'indicateurs a très vite questionné sur le besoin d'un outil commun à tous les PILHI en place et en devenir dans les 5 EPCI, de type application numérique avec un paramétrage concerté.

L'Agorah a lancé dans un premier temps en 2022, la création et la réalisation de cet outil métier commun PILHI sur la base de celui développé par la CIREST en faisant appel à un prestataire dans le cadre d'une convention DEAL/AGORAH.

Dans un second temps, les années 2024 et 2025 seront concernées par la mise en place, le déploiement de l'outil dans les EPCI avec formation aux équipes PILHI pour la prise en main, la gestion de la solution (maintenance et hébergement) et le développement complémentaire selon les besoins exprimés avec l'accompagnement technique de l'Agorah.

Le coût total de cette mission est réparti à part égale entre les 5 EPCI dans le cadre d'une convention entre chaque EPCI et l'Agorah.

La participation financière de chaque EPCI s'élève à 4 672 € soit 2 401 € pour la première année 2024 et **2 271 € pour la deuxième année 2025.**

- **Budget 2025 : A404080 : 2 300 €**

Récapitulatif des orientations budgétaires 2025 pour les actions

Investissement	Nomenclature	Montant 2025
OGRAL Salazie (continuité des travaux)	A40 40 30	13 500 €
	Total	13 500 €
Fonctionnement		
Equipe opérationnelle PILHI		250 000 €
Assistance régularisation Foncière PILHI	A40 40 50	1 000 €
Outil de gestion commun aux PILHI (AGORAH)	A40 40 80	2 300 €
	Total	253 300 €
TOTAUX Service PILHI (Investis. + Fonct.)		266 800 €

Action 2- Autres actions du Plan Local de l'Habitat (PLH)✓ **Missions foncières sur les projets de la CIREST**

Dans la réalisation des projets avec intérêt communautaire, la maîtrise foncière est une étape préalable et des frais sont engagés pour parvenir à cette fin : missions du commissaire de justice, du géomètre expert et des notaires. Un budget prévisionnel de 8 000 € est demandé à être inscrite pour l'année 2025.

➤ **Budget 2025 : A 501050 : 8 000€**✓ **Les partenariats en matière d'habitat se poursuivront également et ce à travers :**

- Les garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux
- La participation au fonctionnement de l'Association GEOD (Gestion, Enregistrement, Observatoire de la demande de logement social) dans le cadre de l'observatoire de l'offre et de la demande en logement social ainsi qu'une nouvelle action dans le cadre de l'accompagnement à la cotation.
- **Budget 2025 : A 40 60 20 : 15 000€**
- La participation au fonctionnement de l'Agence Immobilière à Vocation sociale (AIVS) SOLEIL
- **Budget 2025 : A401030 : 10 000€**
- La participation au fonctionnement de l'Agence Départementale d'Information au Logement (ADIL)
- **Budget 2025 : A407010 : 7 200€**
- La participation au dispositif « Jeunes et Logés » mené par la Mission Locale Est (MLE)
- **Budget 2025 : A401050 : 29 350 €**

- La participation au projet « Maison relais Hermès » mené par la Mairie de...

➤ **Budget 2025 : A 401050 : 10 000 €**

Récapitulatif des orientations budgétaires 2025 pour le Service Habitat

Investissement	Nomenclature	Montant 2025
OGRAL Salazie (continuité des travaux)	A40 40 30	13 500 €
	Total	13 500 €
Fonctionnement		
Equipe opérationnelle PILHI		250 000 €
Outil de gestion commun aux PILHI (AGORAH)	A40 40 80	2 300€
Frais d'Assistance à la Régularisation foncière du PILHI	A40 40 50	1 000 €
Mission foncière sur les projets de la CIREST	A501050	8 000 €
Convention avec GEOD	A40 60 20	15 000 €
Convention avec AIVS Soleil	A40 10 30	10 000 €
Convention avec l'ADIL	A40 70 10	7 200 €
Convention Jeunes et Logés avec MLE	A40 10 50	29 350 €
Convention Maison relais Hermès avec MLE	A40 10 50	10 000 €
	Total	332 850€
TOTAUX Service Habitat (Investis. + Fonct.)		346 850€

2. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

✓ Point d'étape Projet de territoire l'Est 2030

En appui à l'élaboration de son SCoT, la CIREST a engagé en 2020 la réalisation d'un Projet de territoire, véritable feuille de route pour l'horizon 2030. Ce projet, adopté le 04 juin 2022, consacre une vision co-construite de l'Aménagement du Territoire de l'EPCI autour de 5 défis majeurs, dont un transversal :

- 1- S'engager pour une économie attractive, durable, novatrice et créatrice d'emploi
- 2- S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
- 3- S'engager en faveur de services solidaires pour la qualité de vie quotidienne pour tous
- 4- S'engager en faveur de la préservation de la biodiversité

Un défi transversal : S'engager en faveur de la transition énergétique, écologique

Une communication sur le bilan à fin 2024 a été réalisée en décembre 2024. 2025 apportera une continuité de cette communication sur les différentes compétences de la CIREST, notamment au grand public.

Pour l'année 2025 :

Communication, infographie et impression du Projet de territoire l'Est 2030 : 50 000€

Budget Projet de territoire 2025 [A301030]: 50 000 €

Elaboration du SCOT de la CIREST

Définition et objectif du SCOT

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu a été « rénové » par ordonnance du 17 juin 2020 suite à la loi évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, afin d'être adapté aux enjeux contemporains.

Le périmètre du SCoT est en effet aujourd'hui à l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi, cette inflexion vers le bassin d'emploi est ainsi affichée clairement dans le SCoT rénové, ainsi que la prise en compte du bassin de mobilité. Le SCOT est piloté par les EPCI.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, de développement économique, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable :

- principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages;
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques, et de lutte contre l'étalement urbain.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SAR, SDAGE, SAGE, SRCE) et devient ainsi **le document pivot** : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU de ne se référer juridiquement qu'à lui.

À l'échelle intercommunale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU, PCAET), des plans locaux d'urbanisme (PLU) qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

Un SCOT est donc un véritable projet de territoire à long terme, établi par l'ensemble des communes, se déclinant au travers de différentes thématiques et compétences de l'EPCI.

Début des travaux d'élaboration du SCoT de la CIREST

Suite à la publication du marché pour l'élaboration du SCoT, deux AMO ont été désigné pour accompagner la CIREST sur cette mission.

Cette dernière se décline en 5 phases pour l'élaboration du document et 6 phases pour l'évaluation environnementale de ce dernier. Les premières phases de ces deux missions ont débuté le 20 aout 2024.

Pour 2025, les actions porteront sur :

L'élaboration du SCoT :

- La finalisation de la Phase 1 concernant le diagnostic territorial ;
- Le lancement de de la phase 2 concernant l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS);

- Le lancement de la phase 3 et 4 concernant respectivement d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).

L'évaluation environnementale :

- Le lancement de la phase 2 concernant l'élaboration des justifications des choix opérés du SCoT au regard des objectifs de protection de l'environnement ;
- Le lancement de la phase 3 concernant l'élaboration des mesures « éviter, réduire, compenser » des conséquences dommageables du SCoT sur l'environnement ;

La concertation :

- Lancement des ateliers de concertation et de co-construction dans le cadre de l'élaboration du PAS et du DOO.

Pour l'année 2025 :

Budget Elaboration du SCOT de la CIREST 2025 [A 201030]: 150 000 €

Adhésion annuelle à la Fédération Nationale des SCOT [A2010140] : 1410€

Revaloriser **durablement l'image et l'attractivité des centres villes**

❖ **NPNRU « rive droite » de Saint-Benoît (ingénierie)**

Suite au transfert de compétences de l'ingénierie NPNRU de Saint-Benoît à la CIREST en 2021, la collectivité lancera les études de conduite de projet inscrites dans la maquette financière de la convention pluriannuelle de l'ANRU 2020-2028.

Ces études concernent le pilotage opérationnel et l'ingénierie de projet représentant 9 études pour un montant globale de 3 600 000€. Un montant de subvention total de 1 768 000 € partagé entre l'ANRU et la CDC a été accordé pour les études et la conduite de projet.

Pour rappel, la convention pluriannuelle a été signée par l'ensemble des partenaires le 10 mars 2020. Puis une convention de cofinancement avec la CDC a été signée le 27 septembre 2022 actant leurs participations pour les missions listées dans le tableau suivant :

ELEMENTS CLES DE LA CONTRACTUALISATION	BASE DE FINANCEMENT	MONTANT DE SUBVENTION INITIALEMENT PROGRAMME (ANRU)	MONTANT DE SUBVENTION INITIALEMENT PROGRAMME (CDC)
Conduite de projet	2 005 000,00 €	1 002 500,00 €	-
Mission d'urbaniste coordonnateur phase opérationnelle	350 000,00 €	175 000,00 €	-
AMO pilotage du projet et aide à la décision	250 000,00 €	125 000,00 €	-
Co-construction et mémoire	100 000,00 €	70 000,00 €	-
Etudes complémentaires : secteur Labourdonnais et Habitat Privé	130 000,00 €	65 000,00 €	-
Mission OPCU	225 000,00 €	-	157 500,00 €
AMO Label eco-quartier	120 000,00 €	-	36 000,00 €
Mission d'évaluation	100 000,00 €	-	50 000,00 €
AMO insertion phase opérationnelle	80 000,00 €	-	-
AMO agriculture urbaine et ESS	165 000,00€		49 500,00€
Etude approfondissement économie circulaire	75 000,00€		37 500,00€
Total	3 600 000,00€	1 437 500,00€	330 500,00€

➤ **Budget investissement 2025 : 170 000,00€**

Le prestataire de la mission « Etudes complémentaires : LABOURDONNNAIS » a été terminé au courant de l'année 2023. Il n'est pas prévu de commande supplémentaire sur ce marché pour cette année 2025.

Les prestations de la mission « OPCU » ont démarré depuis 2022 se poursuivront en 2025 et ce jusqu'à la fin du programme NPNRU. Comme pour la mission précédente, les missions d'urbaniste coordonnateur et Co-construction et mémoire commencées en fin d'année 2023 se poursuivra en 2025 jusqu'à la fin du programme de rénovation urbaine.

De plus deux opérations : mission d'évaluation, étude d'approfondissement « économie circulaire », devront faire l'objet d'une consultation en 2025 pour un démarrage des missions prévue en cours d'année.

Quatre opérations : AMO pilotage de projet, AMO insertion, AMO label éco quartier, AMO agriculture urbain et ESS sont soit annulées ou reportées en raison de mission redondante dans les missions déjà existantes ou ne nécessitant pas d'être priorisé pour cette année.

	BP 2024	Sub 2024		
Mission d'urbaniste coordonnateur phase opérationnelle	130 00,00 €	23 333,33 €	50 000,00 €	23 333,33 €
AMO pilotage du projet et aide à la décision		ANNULEE		
Co-construction et mémoire	30 000,00 €	13 523,00€	35 000,00 €	13 523,00€
Mission OPCU	50 000,00 €	38 245.58 €	45 000,00 €	25 000.00 €
AMO Label eco-quartier		REPORTEE		
Mission d'évaluation	10 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €
AMO insertion phase opérationnelle		REPORTEE		
AMO agriculture urbaine et ESS	20 000,00€	REPORTEE		
Etude approfondissement Economie circulaire	10 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €
Total	250 000 €	75 101,91 €	170 000,00 €	61 856.33 €

Comme les années précédentes et conformément aux différentes conventions signées avec l'ANRU et la Banques des territoires, un certain nombre de subventions seront versées en fonction de l'avancement des opérations.

En effet, concernant les subventions pour la CDC : elles sont versées en totalité à la remise du dernier livrable de chaque étude. Et dans le cadre des missions AMO et OPCU, le paiement sera effectué annuellement en année N+1, sur production de l'appel de fonds accompagné des justificatifs comptables. Pour les missions réalisées en 2024, les versements des subventions se feront en 2025.

Dans le cas de l'ANRU, 20% des subventions sont versées à l'engagement de l'opération. Un échéancier des paiements est ensuite mis en place avec un paiement chaque année en fonction de l'avancement opérationnelle jusqu'à la demande solde.

➤ Budget fonctionnement 2025 : 18 000€

Avec le transfert de l'équipe d'ingénierie depuis 2022, la CIREST à la charge du local de maison de projet du NPNRU. Cette Maison de Projet est destinée à informer la population sur l'évolution du projet tel que les démolitions, le relogement, les constructions ou encore l'aménagement des espaces publics. C'est un lieu d'accueil physique où les propositions et réflexions des habitants et usagers sont écoutés ceci permettant de favoriser la participation citoyenne et de faire vivre le projet de rénovation urbaine.

Il est ainsi prévu au budget fonctionnement le loyer du local ainsi qu'une enveloppe pour l'achat de supports et petits matériels divers nécessaire au fonctionnement du local (support de communication et informations citoyennes)

La gestion courante du local, nettoyage, eau, électricité, ligne téléphonique et internet sont à prévus au budget des moyens généraux de la collectivité. Les salaires de l'équipe projet sont prévus dans le budget RH ainsi que la partie formation de l'équipe projet. En effet, dans le cadre spécifique du pilotage du NPNRU, des formations sont dispensées par L'ERU « Ecole du renouvellement urbain ». Elle propose des formations sur la politique de la ville, le renouvellement urbain et plus largement sur toutes les thématiques liées aux transformations sociales et urbaines des quartiers. Ces formations permettant une montée en compétences de l'équipe projet de la cellule NPNRU.

Ci-après le tableau récapitulatif des charges de fonctionnement en €

	Montant	
Loyer : Maison de projet	12 000,00 €	
Supports/Matériels divers	6 000,00 €	
Total	18 000,00 €	Sub par l'ANRU

⊞

Des subventions sont accordées par l'ANRU pour la conduite de projet. Celle-ci prend en compte les salaires du directeur projet et du chargé de mission, la formation et la gestion de la maison de projet. Pour rappel, pour la conduite de projet l'échéancier de versement de subvention de l'ANRU prévoit pour 2025 le versement de 72 150€.

➤ **Programme PVD : Participation au projet de territoire des communes lauréates et Opération de revitalisation de Territoire**

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD), la CIREST a accompagné et porté la candidature des communes de moins de 20 000 habitants de son bassin de vie. Les 4 communes lauréates sont Salazie, la Plaine des Palmistes, Bras-Panon et Sainte-Rose.

Ce programme national vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et qui présentent des signes de fragilité, et à leurs intercommunalités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transition des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Le programme repose sur 3 grands piliers :

- **un appui en ingénierie** : l'Etat cofinance les postes de Chefs de projet PVD et des études ; des formations sont également proposées pour la montée en compétence des élus et des Chefs de projets ; la Banque des territoires finance également une assistance à management de projet
- **des outils et expertises sectorielles** pour répondre aux enjeux des petites villes depuis la Plateforme OSMOSE Numérique
- un accès à un réseau professionnel étendu **Club des « Petites villes de demain »**

La Convention d'adhésion au programme PVD a été signée en octobre 2021 entre l'Etat, la CIREST et les 4 communes lauréates. Parallèlement, une convention-chapeau d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été également signée.

A cet effet, la CIREST accompagnera les communes dans la définition de leurs projets de territoire, afin que ceux-ci viennent nourrir cette convention-chapeau dans le cadre de leurs projets de revitalisation et de re-dynamisation.

L'année 2024 a été consacrée à la finalisation des conventions cadre PVD de Salazie, de Bras-Panon, ainsi que d'accompagner les communes de Sainte-Rose et de La Plaine des Palmistes à la concrétisation de leur comité de pilotage. 2025 permettra de finaliser les conventions cadre de Sainte-Rose et de la Plaine des Palmistes, afin que les 4 communes PVD disposent de leur périmètre ORT.

Pour l'année 2025 :

- **Finalisation avec l'AMO PVD 2025 [A301040]: 4 000€**

Acquisition foncière par l'EPFR

Dans le cadre de la ZAE de de la Cressonnière, l'EPFR a acquis pour le compte de la CIREST des terrains pour cette zone, pour un montant de 1 400 000€.

A cet effet, la CIREST a débuté le remboursement auprès de l'établissement en 2023.

Le dernier remboursement se fera en 2025 pour un montant de 75 000€.

Pour l'année 2025 :

➤ Remboursement EPFR [A501030]: 75 000€

✓ SIG

La CIREST dispose d'un Système d'Information Géographique (SIG), un outil polyvalent qui permet la consultation, la localisation, l'édition en masse et la communication, à la fois pour les partenaires et les citoyens, il sert également d'outil de gestion pour les techniciens chargés des activités et services quotidiens, tout en constituant un support à la décision pour les élus et les directeurs dans des domaines variés tels que la planification, l'habitat, les réseaux, les transports, l'environnement et le tourisme.

Ce SIG est ainsi un outil précieux non seulement pour les services internes de la CIREST et des communes membres, mais aussi pour le citoyen.

❖ Poursuivre le déploiement de l'outil SIG grâce au Géoportail et aux applications métiers.

1.1 Evolution du WEB SIG : le site web cartographique de la CIREST.

La CIREST a développé un portail géographique en ligne, accessible aux professionnels de la CIREST, aux communes membres et aux partenaires publics via un site cartographique et un extranet sécurisé. Ce portail est également ouvert au grand public et aux citoyens. Son objectif est de diffuser de manière simple et efficace les informations géographiques de référence concernant le territoire de la CIREST, telles que les plans cadastraux informatisés, les photographies aériennes, les plans locaux d'urbanisme (PLU), les équipements publics, les plans de rues et diverses cartes disponibles dans la cartothèque.

Le site web cartographique de la CIREST (public, extranet et intranet) permet actuellement de diffuser des données SIG et donne accès à la cartothèque (plans communaux, PLU, lignes de transports urbains, etc.).

L'objectif pour 2025 est de faire évoluer ce géoportail, non seulement en améliorant la visualisation de cartes thématiques interactives, mais aussi en permettant la collecte de données géographiques en temps réel sur le terrain. Cette évolution contribuera à la gestion des compétences de la CIREST, telles que l'aménagement, l'environnement, les transports, le tourisme, la GEMAPI, l'eau et l'assainissement. Elle offrira ainsi aux agents responsables de ces secteurs une plateforme cartographique leur permettant de modifier les données en temps réel.

Cette solution favorisera également la mise en place de projets SIG au niveau communal, abordant des thématiques variées comme le patrimoine communal, la fiscalité, les débits de boissons ou les permis de construire. Le service devra non seulement poursuivre les missions déjà engagées, mais aussi intégrer de nouvelles solutions en sollicitant un accompagnement pour l'implémentation et l'hébergement de ces nouveaux services.

Développer les applications métiers

L'une des missions du service SIG Intercommunal est de fournir un soutien méthodologique aux services de la CIREST et des communes membres. Le déploiement des outils SIG métiers contribue à la modernisation de la collectivité, en permettant la mise en place de systèmes automatisés pour la production d'informations géographiques, favorisant ainsi la rentabilité.

Grâce à ces outils, les différents services auront un accès direct à leurs données géographiques et pourront les mettre à jour en temps réel sur le terrain, notamment pour :

- La visualisation des projets réalisés en photogrammétrie (captation par drone) et la mise à jour des ouvrages pour le service GEMAPI ;
- La saisie sur le terrain de l'avancement des travaux pour le service eau ;
- La saisie des dépôts sauvages et des bornes à verre pour le service environnement ;
- La gestion du patrimoine communal et de la fiscalité pour les services communaux.

Le service SIG prévoit de poursuivre son rôle d'assistance auprès de ces services, en proposant des formations et en les accompagnants dans la création de données géographiques de référence.

❖ Transformer nos ressources en richesses :

Enrichissement de la base de données géographiques

La pertinence et la fiabilité du Système d'Information Géographique (SIG) de la CIREST reposent sur la qualité, la diversité et la mise à jour des données traitées. Il est essentiel que la CIREST garantisse la validité et la qualité de ces données en sélectionnant des référentiels cartographiques fiables et actualisés. Cela implique la nécessité d'acquérir et de mettre à jour régulièrement son patrimoine de données.

Le service SIG joue également un rôle central dans la gestion de la mise à jour du cadastre (trimestrielle), ainsi que dans la diffusion des données de l'IGN auprès des communes membres. Il veille à assurer une bonne communication de ces informations auprès des partenaires, tels que les bureaux d'études, les services de l'État, les conseils départementaux et régional, et autres acteurs concernés.

Développement des missions drones

Les drones sont désormais utilisés par les collectivités pour réaliser des plans topographiques en 2D et 3D à différentes échelles. En complément de la photographie aérienne de l'IGN, qui sert de référence avec une précision de 20 cm et datant de 2022, le service SIG propose des mises à jour plus réactives et adaptées. Grâce aux drones, la définition d'une orthophoto peut atteindre une précision de 1 à 4 cm.

Dans cette même démarche, les drones permettent également de créer des modèles numériques de terrain en 3D, de réaliser des photogrammétries, d'effectuer des calculs de cubatures et d'intégrer des éléments paysagers dans des projets d'aménagement.

Le service GEMAPI utilise également les drones pour recenser et surveiller les ouvrages d'infrastructure nécessaires à la gestion des risques liés aux crues. Ces ouvrages nécessitent un entretien régulier, et certains, difficiles d'accès, sont uniquement observables par drone. Ce survol aérien permet de localiser précisément ces ouvrages, tout en fournissant des données photogrammétriques et lidar (laser) pour une analyse détaillée. Cette solution est non seulement plus rapide et plus sûre, mais aussi plus économique que les techniques conventionnelles de captation au sol.

Les drones offrent ainsi des outils d'aide à la décision bien plus performants pour les missions d'intérêt public pour la collectivité.

Occasionnellement, le service communication sollicite également l'usage de drones pour enrichir la banque d'images et de vidéos de la collectivité.

Les objectifs pour 2025 incluent la poursuite de l'état des lieux des ouvrages GEMAPI, avec un suivi annuel, ainsi que la réalisation de photographies aériennes de précision, notamment pour le suivi des anciennes décharges des communes, et de la photogrammétrie.

Avec l'évolution de la législation drone vers une réglementation européenne, une formation de mise à niveau sera nécessaire avant décembre 2025, pour garantir la conformité et l'efficacité des opérations.

Eléments de coûts :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Hébergement et maintenance du site cartographique/SIG Mobisoft	4000	
Hébergement et maintenance du site cartographique/SIG CirilGroup	6000	
Maintenance logiciels et matériels GPS	1500	
Formation Réglementation drone	3000	
TOTAL FONCTIONNEMENT 2025	14 500 €	
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Développement informatique du site SIG	18 500	
Acquisition de Matériels (drones Lidar / Photogrammétrie)	25 000	
TOTAL INVESTISSEMENT 2025	43 500 €	

3. DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ **Poursuite de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2022-2028**

Le PCAET 2022-2028 de la CIREST a été adopté le 18 juillet 2022 par la délibération 2022-C129.

Le plan d'actions du PCAET 2022-2028 de la CIREST se construit autour de 5 axes reflétant les enjeux majeurs de la Transition Ecologique et Energétique de la collectivité : l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la consommation et les déchets, l'énergie, la mobilité, ainsi que l'exemplarité du territoire et la sensibilisation de sa population. Au total, 21 actions sont déclinées autour de ces 5 axes.

L'année 2025 portera essentiellement sur la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions ainsi que la finalisation de l'élaboration du Bilan carbone Compétence et Patrimoine de la CIREST et l'animation et la communication autour des actions du PCAET 2022-2028 auprès des acteurs du territoire et du public scolaire par le biais d'actions de sensibilisations thématiques, notamment la qualité de l'air.

Pour l'année 2025 :

Action de communication/sensibilisation PCAET 2025 : 15 000€

✓ **Bilan carbone**

L'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour un certain nombre d'acteurs publics et privés.

Ainsi, les collectivités de plus de 50 000 habitants sont soumises à l'obligation de réaliser leur bilan de gaz à effet de serre (BEGES) tous les 3 ans.

Par la délibération 2023-C012 en date du 23 février 2023, la CIREST s'est engagée dans la réalisation de son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et a confié cette mission à la SPL Energies Réunion via un Contrat de Prestations Intégrées.

Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) a pour objectif d'évaluer la quantité des émissions de gaz à effet de serre, d'une personne morale, sur une année donnée, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions.

Pour ce faire, la SPL Energies Réunion emploie la méthodologie Bilan Carbone® qui a été élaborée par l'ADEME. Cette méthodologie est un standard d'excellence en matière de comptabilité des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un outil de management environnemental, remplissant un rôle de guide et de support des organisations dans le cadre de leurs démarches de transition climat-énergie.

Cette mission se décline en 4 phases dont la première a débuté dès le mois de juin 2023.

Pour l'année 2025, les actions pour l'élaboration du Bilan Carbone Patrimoine et Compétence porteront sur la clôture de la phase la phase 3 (Réalisation du Bilan Carbone Patrimoine et Compétences) par la finalisation du plan de transition et la phase 4 (Synthèse et Restitution)

Pour l'année 2025 :

Budget Bilan Carbone 2025 Total [A204050] : 18 500 €

➤ **Conforter les partenariats techniques avec des centres d'expertises :**

- Afin de bénéficier d'un appui technique des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, la CIREST renouvelle son adhésion au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (**Cerema**). Une antenne locale est installée sur l'île depuis le début de l'année 2022 afin d'accompagner et d'adapter les politiques publiques prioritaires à chaque territoire, au regard des enjeux de développement durable à La Réunion.
- Afin de poursuivre la campagne de mesures et de suivi de la qualité de l'air sur son territoire, la CIREST renouvelle son adhésion à **ATMO** Réunion pour l'année 2025. Ce partenariat permettra

également de massifier la campagne de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieure auprès des scolaires du territoire.

Pour l'année 2025 :

- **Budget adhésion CEREMA 2025 [A204050] : 2 000€**
- Partenariat ATMO Réunion 2025 : 30 000€
- Adhésion à ATMO Réunion 2025 : 100 €

☑ Démarche de labellisation Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie)

Dans un contexte de lutte contre le changement climatique, la CIREST a décidé de s'engager dans la démarche de labellisation Climat-Air-Energie (ex-Cit'ergie).

Ce label a pour vocation d'être un outil de management des politiques publiques sur les thématiques Climat-Air-Energie et évalue les collectivités sur les actions qu'elles conduisent dans le cadre de leurs compétences propres.

Pour ce faire, la démarche s'articule autour d'un référentiel composé de 60 mesures réparties dans les 6 domaines suivants : « la planification du développement territorial », « le patrimoine de la collectivité », « l'approvisionnement en énergie, eau, assainissement », « la mobilité », « l'organisation interne » et « la communication et la coopération ».

Cette démarche comporte 4 phases et s'inscrit sur un cycle de 4 ans dont le marché a été notifié en mars 2022 et le lancement opérationnel s'est déroulé en octobre 2022.

L'année 2025 portera sur la mise en œuvre du plan d'actions par les différentes directions, avec la 1ère visite annuelle du Conseiller Climat Air Energie et selon l'actualisation du score atteint par la collectivité, une demande de labellisation 2 étoiles sera engagée ou la CIREST poursuivra la mise en œuvre des actions.

Pour l'année 2025 :

- Phase 4 : Mise en œuvre et le suivi de la politique Climat Air Energie 2025 [A204050] : 8 100 €
- Phase 5 (tranche optionnelle) : Demande de labellisation Climat Air Energie 2025 [A204050] : 4 500 €

Budget labellisation Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie) 2025 [A204050] : 12 600€

✓ **Elaboration du Schéma Directeur des Energies (SDE) de la CIREST**

La CIREST a souhaité poursuivre ses efforts de lutte et d'adaptation au changement climatique en répondant à la Loi du 17 août 2015 de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, via l'élaboration et l'adoption de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le 18 juillet 2022.

Ainsi, la collectivité ambitionne via le déploiement opérationnel de son PCAET la réduction de 50 % de la consommation d'énergie finale du territoire en 2050 par rapport à 2018 et l'autonomie électrique de son territoire grâce aux énergies renouvelables à l'horizon 2030.

Pour atteindre les objectifs fixés, le Plan Climat Air Energie Territorial de la CIREST inscrit l'élaboration d'un Schéma Directeur des Energies comme une sous-action de :

- L'action 1.1 « *Intégrer les enjeux énergie/climat dans tous les plans d'aménagement, ainsi que dans les documents d'urbanisme* » de l'axe stratégique 1 [Urbanisme et aménagement] - Un territoire résilient et agréable à vivre ;
- L'action 3.2 « *Identifier le potentiel de toutes les énergies renouvelables pour guider leur développement* » de l'axe stratégique 3 [Energie] - Réduire les consommations et développer les énergies renouvelables ;

Les objectifs associés au Schéma Directeur des Energies sont d'évaluer le potentiel des énergies renouvelables sur le territoire Est, de planifier leurs développements, d'accentuer les actions en faveur de la maîtrise de la demande en énergie, de favoriser la structuration et l'émergence de carburants alternatifs pour le secteur des transports, et d'identifier et de cibler des projets opérationnels à mettre en œuvre sur le territoire.

La CIREST souhaite lancer l'élaboration du Schéma Directeur des Energies au second semestre 2025, **d'une durée de réalisation entre 11 à 18 mois**. Le montant de l'élaboration du Schéma Directeur des Énergies s'élève à **160 000 €**.

Par la délibération 2024-C013 en date du 07 mars 2024, la collectivité a confié une mission d'AMO technique à la SPL Energies Réunion, pour intervenir en appui et au suivi de l'élaboration du Schéma Directeur des Energies de la CIREST par le futur prestataire. Cette mission s'inscrit dans un Contrat de Prestations Intégrées.

Cet AMO se décompose en 3 phases : la « Phase 1 : Mission préalable – Définition du besoin et recherche des financements », la « Phase 2 : Accompagnement à la contractualisation d'un prestataire pour la réalisation du SDE » et la « Phase 3 : Accompagnement en phase de réalisation du SDE et animation partenariale »

Pour 2025, les actions consisteront au lancement du marché pour recruter le bureau d'étude, le lancement de la «Phase 1 : Préfiguration et mobilisation», la « Phase 2 : Etat des lieux des consommations et productions énergétiques du territoire Est – mise à jour du volet « énergie » du PCAET de la CIREST », la « Phase 3 : Elaboration d'une prospective énergétique et sa déclinaison stratégique », la « phase 4 : Accompagnement à l'intégration des orientations stratégiques dans les documents de planification », la « phase 5 : Accompagnement de l'approbation du Schéma Directeur des Energies par les acteurs du territoire » et selon l'affermissement de la tranche optionnelle, la « phase 6 : Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables » .

Pour l'année 2025 :

**Budget AMO Élaboration du Schéma Directeurs des Énergies de la CIREST 2025 Total [A204050] :
10 000€**

✓ Décret Tertiaire

L'article 175 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a modifié les dispositions de l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation. Les nouvelles dispositions fixent des objectifs concrets par étapes et inscrivent le dispositif dans un cadre opérationnel d'actions visant à réduire l'impact des émissions de gaz à effet de serre et lutter ainsi contre le changement climatique.

Le [décret du 23 juillet 2019](#) relatif aux obligations d'actions de réduction d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, détermine les conditions d'application des dispositions prévues à l'article L. 174-1 du Code de la construction et de l'habitation. Ce texte a été publié le 25 juillet 2019 au journal officiel et ses dispositions sont entrées en vigueur le 1er octobre 2019. Il a été codifié dans le Code de la construction aux articles R.174-22 à R.174-32

La réglementation impose une obligation de réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire d'au moins 1 000 m² et d'au moins de -40% (en 2030), -50% (en 2040) et de -60% (en 2050) par rapport à une année de référence comprise entre 2010 et 2019.

Pour le patrimoine bâti de la CIREST, les deux bâtiments composant le siège de la CIREST sont assujettis à ce Décret Tertiaire.

Pour l'année 2025, les actions à mener sont la réalisation d'un audit énergétique afin d'établir le plan d'actions pour atteindre les objectifs de réductions des consommations d'énergie et de compléter les consommations énergétiques de l'année 2024 sur la plateforme OPERAT.

Pour l'année 2025 :

- Action de communication/sensibilisation PCAET 2025 : 15 000€
- Partenariat ATMO Réunion 2025 : 30 000€
- Adhésion à ATMO Réunion 2025 : 100 €
- Adhésion au Cerema 2025 : 2 000 €
- Phase 4 et phase 5 Cit'ergie 2025 : 12 600 €
- Bilan Carbone 2025 : 18 500€
- Elaboration du schéma directeur des énergies 2025 : 10 000€

- **Budget PCAET 2025 Total [A204050] : 88 200 €**

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE, RURALITE E

Construire ensemble une économie locale durable, résiliente et tournée vers l'avenir

Contexte économique national et local

Contexte économique national

L'année 2024 a été marquée par un ralentissement global de la croissance économique en France, avec un taux de croissance prévisionnel de 0,8 %, en baisse par rapport à l'année précédente (2,5 %). Ce ralentissement s'explique principalement par une conjoncture internationale incertaine, liée à des tensions géopolitiques persistantes et une hausse généralisée des coûts de l'énergie (+15 % sur un an) et des matières premières (+20 %). Par exemple, le secteur industriel a vu ses coûts de production augmenter de 12 %, réduisant sa compétitivité sur les marchés internationaux. De plus, les exportations ont baissé de 8 %, en grande partie dues à la baisse de la demande des partenaires européens, eux-mêmes confrontés à des pressions économiques similaires.

Par ailleurs, l'inflation, estimée à 4,2 % sur l'année, continue d'affecter le pouvoir d'achat des ménages et de peser sur la consommation, qui reste le moteur principal de l'économie française. Le gouvernement a adopté une série de mesures fiscales et budgétaires destinées à stimuler l'investissement, notamment dans les secteurs stratégiques tels que la transition énergétique, l'innovation numérique et l'agriculture durable.

Sur le plan de l'emploi, le taux de chômage s'établit à 7,4 %, reflétant une légère amélioration par rapport à 2023 (7,8 %), bien que certaines disparités sectorielles et territoriales demeurent.

Contexte économique local

Au niveau local, la zone de la CIREST est confrontée à des défis structurels et conjoncturels:

- Taux de chômage élevé : Avec un taux de chômage estimé à 19 % pour La Réunion et 25 % pour la zone CIREST, le sous-emploi reste une préoccupation majeure. Les secteurs les plus touchés incluent la construction, en raison de retards de paiement et de la hausse des coûts des matériaux, et le commerce, fortement impacté par la baisse du pouvoir d'achat et la concurrence des grandes enseignes et du e-commerce. La situation est particulièrement critique pour les jeunes de moins de 25 ans (40 %).
- Taux de pauvreté élevé : La Réunion enregistre un taux de pauvreté de 36 %, alors que ce taux atteint 40 % dans la zone CIREST, bien supérieur à la moyenne nationale de 14,6 %.
- Développement des secteurs prioritaires : L'économie locale repose en grande partie sur des secteurs comme l'agriculture, le tourisme et l'industrie agroalimentaire. Toutefois, ces secteurs font face à des contraintes liées à la montée des coûts de production, au manque de diversification, et aux conséquences des aléas climatiques.
- Entrepreneurat et innovation : Malgré une volonté croissante de soutenir l'entrepreneuriat, les PME et TPE locales éprouvent des difficultés d'accès au financement et peinent à tirer profit des opportunités offertes par la transition écologique et numérique.
- Infrastructures et mobilité : Le développement économique de la CIREST est également freiné par des infrastructures parfois insuffisantes, notamment en matière de transport et de connectivité numérique. Ces lacunes limitent l'attractivité de la région pour les investisseurs.
- Soutien aux populations vulnérables : Une partie significative de la population reste économiquement précarisée. Les dispositifs de formation et d'accompagnement à l'emploi, bien que présents, n'ont pas encore permis une réduction significative des inégalités.

Enjeux et perspectives

Dans ce contexte, la CIREST doit concentrer ses efforts sur les axes suivants :

- Favoriser l'attractivité économique : En stimulant les investissements dans les infrastructures stratégiques et les zones d'activités économiques. Cela inclut le renforcement de la connectivité numérique et la modernisation des infrastructures de transport.
- Soutenir la transition écologique et numérique : En accompagnant les entreprises locales dans leur adaptation aux enjeux climatiques et technologiques, tout en favorisant l'émergence de nouveaux secteurs d'activité.
- Renforcer les capacités d'insertion professionnelle : En développant des programmes ciblés pour les jeunes et les femmes, en partenariat avec les acteurs de la formation et les entreprises locales.
- Développer l'entrepreneuriat local : En améliorant les dispositifs d'accompagnement et les conditions d'accès au financement pour les porteurs de projets.
- Accroître la résilience économique : En diversifiant les activités économiques locales, notamment dans les secteurs porteurs comme l'agroécologie, l'économie circulaire, et le tourisme durable.

Faire face à la crise des secteurs prioritaires :

- Construction : Ce secteur, un moteur essentiel de l'économie locale, est actuellement asphyxié par des retards de paiement, une hausse importante des coûts des matériaux et une concurrence accrue. Des politiques spécifiques de soutien, telles que la réduction des délais de paiement et l'accès à des subventions pour l'achat de matériaux locaux, doivent être explorées.
- Commerce : La baisse du pouvoir d'achat des ménages, combinée à la concurrence des grandes enseignes et du e-commerce, affaiblit les petits commerces. Il est crucial de renforcer l'attractivité des centres villes et de développer des plateformes numériques locales.
- Renforcer le soutien préventif aux entreprises : Bien que la CIREST n'ait pas la compétence de mettre en œuvre des dispositifs tels que les subventions, elle peut jouer un rôle central dans la prévention des faillites en favorisant la mise en réseau et l'accompagnement des entreprises vers les structures les plus à même de les soutenir. Des outils d'anticipation économique doivent être promus, et un effort accru doit être consenti pour orienter les entrepreneurs vers des partenaires adaptés, tels que les chambres de commerce, les agences de développement économique, et les organismes de financement. Selon le rapport IEDOM-IEOM (T3 2024), les défaillances d'entreprises à La Réunion ont augmenté de 44,5 % en un an, un chiffre alarmant qui renforce la nécessité d'une approche préventive renforcée.

L'engagement de la CIREST dans le développement économique de son territoire s'inscrit dans une dynamique proactive et collaborative. En mobilisant les acteurs locaux, en facilitant les partenariats stratégiques, et en orientant les initiatives vers des solutions innovantes et adaptées, la CIREST affirme son rôle de catalyseur pour une croissance inclusive et durable.

I. Un schéma de développement économique territorialisé

La CIREST s'est doté de son schéma de stratégie de développement économique, à ce titre plus de 35 fiches actions ont été élaborées conjointement avec les représentants économiques du territoire Est.

Pour rappel ce schéma stratégique et opérationnel repose sur une vision intégrée et ambitieuse du développement territorial, articulée autour de plusieurs priorités majeures :

- Valorisation des atouts territoriaux : Optimisation des zones d'activités économiques, soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat, et création d'infrastructures attractives et durables.

- Transition écologique et numérique : Promotion des pratiques écologiques et numériques, intégration des enjeux environnementaux et digitaux dans les initiatives locales.
- Renforcement de la résilience économique : Diversification des activités économiques, soutien ciblé aux secteurs en difficulté comme le commerce et la construction, et encouragement des circuits courts.
- Accompagnement des entreprises et attractivité du territoire : Mise en réseau des acteurs, dynamisation des centralités et soutien aux TPE/PME locales.
- Insertion et inclusion économique : Développement de dispositifs favorisant l'emploi, notamment pour les jeunes et les femmes.
- Animation du Programme Territoire d'Industrie sur le territoire

L'année 2025 marquera une étape importante dans la mise en œuvre de ce schéma stratégique. Un certain nombre d'actions clés seront finalisées, comme :

- Commercialisation de la dernière tranche de la ZA de Paniandy
- L'accompagnement des porteurs de projet à l'accès à de l'immobilier commercial ou artisanal dans les bourgs et les centre bourgs via le déploiement des EcoBox CIREST.
- Mise en œuvre d'une charte graphique et de signalisation dans les Zones d'activités sous gestion CIREST
- Déploiement de la digitalisation de la gestion des loyers des opérateurs économiques installés sur le foncier intercommunal

Parallèlement, d'autres initiatives seront amplifiées pour maximiser leur impact :

- Le déploiement d'une stratégie renforcée de requalification des zones d'activités économiques prioritaires, inscrite dans la transition écologique et énergétique.
- Accueillir de nouvelles entreprises au sein des zones d'activité déjà existante en maximisant les espaces déjà artificialisés

II. Une stratégie dynamique et attractive en matière de foncier économique et d'infrastructure

La création, l'aménagement et la commercialisation d'immobilier à vocation économique constituent le fondement de l'aménagement et du développement économique de la région Est. Il s'agit, d'une part, de mettre à la disposition des acteurs économiques des emprises foncières et des espaces d'entreprises adaptées à leurs projets, et d'autre part, de moderniser et d'optimiser les zones d'activités existantes. Parallèlement, la mise en place d'infrastructures structurantes, telles qu'un Marché d'Intérêt Régional ou encore un Data Center, apparaît indispensable pour consolider l'attractivité et la compétitivité du territoire de la CIREST, encourager l'implantation de nouvelles entreprises et soutenir une dynamique de développement local pérenne.

A) Mettre à disposition du foncier et de l'immobilier d'entreprises adaptés aux projets des acteurs économiques

Zone d'activité de Paniandy

Dans le cadre de sa stratégie globale d'aménagement et de développement économique, la CIREST s'engage dans l'extension de la zone d'activité de Paniandy, portant sur environ 14 hectares de foncier à haute valeur stratégique. Cette opération vise à renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire, tout en offrant aux acteurs économiques un cadre propice à l'installation et au développement de leurs activités. Le projet prévoit le dépôt du permis d'aménager en janvier 2025, pour un démarrage des travaux d'infrastructure et de viabilisation dès le second semestre de la même année. L'objectif est de mettre ce

nouveau foncier à disposition des entreprises intéressées à compter de 2025, moderne, fonctionnel et adapté à leurs besoins spécifiques.

Sur le plan socio-économique, cette extension revêt un enjeu majeur pour l'intercommunalité. Elle devrait permettre la création de plusieurs centaines d'emplois, directs et indirects, et favoriser l'implantation d'activités à forte valeur ajoutée. Outre l'essor du tissu productif local, l'opération contribuera à la diversification de l'économie et à l'amélioration des recettes fiscales, tout en renforçant le maillage d'infrastructures économiques au sein de la région Est.

La CIREST attache une importance particulière à la préservation de l'environnement et à la transition écologique. À ce titre, le projet intègre une démarche de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP), qui vise à réduire l'imperméabilisation des sols et à favoriser l'infiltration, la rétention et la valorisation des eaux pluviales. Cette approche permet non seulement de prévenir les risques d'inondation, notamment en période cyclonique, mais aussi de préserver la qualité des milieux aquatiques et d'optimiser l'usage de la ressource en eau. En privilégiant des aménagements adaptés (zones de rétention, bassins d'infiltration, noues végétalisées, etc.), la CIREST contribue activement à la préservation de la biodiversité et à la création d'un cadre de vie plus durable.

La mise en œuvre de ce projet s'accompagne en outre d'un souci constant de cohérence territoriale et de respect des exigences réglementaires. Les aménagements programmés – comprenant notamment l'accessibilité routière, la gestion optimisée des réseaux d'énergie et de télécommunications, ainsi que la GIEP – sont conçus pour répondre aux impératifs d'urbanisme et de protection de l'environnement. La localisation stratégique du site, à proximité des axes de transport et des principaux bassins de consommation, contribuera par ailleurs à optimiser les flux logistiques et à soutenir la compétitivité des entreprises implantées.

Sur le plan de la gouvernance, les modalités de commercialisation de ce foncier seront délibérées en Conseil communautaire. Cette instance aura pour mission de définir un cadre juridique et financier adapté, garantissant la transparence des conditions d'attribution et le suivi rigoureux de l'avancement des travaux. Les futurs occupants bénéficieront ainsi d'une visibilité claire sur les mécanismes de cession ou de location, tandis que la CIREST veillera à préserver l'intérêt général et à valoriser au mieux ce foncier stratégique.

Enfin, cette extension s'inscrit dans la dynamique globale de développement portée par la CIREST, en complément d'autres projets structurants, tels que la modernisation des zones d'activités existantes ou la création d'infrastructures innovantes. Elle témoigne de la volonté de l'intercommunalité de consolider durablement l'économie locale, d'encourager la création d'emplois et de renforcer la souveraineté économique du territoire, tout en intégrant pleinement les enjeux de transition écologique et de préservation de l'environnement.

Dépenses (BA)		
Actions/opérations	Montants	
	Montant total de l'opération	Budget 2025
MOE + TRAVAUX	4 507 968,00 €	902 000,00 €

La Zone industrielle n°3 de Bras-Fusil:

Depuis plusieurs années, la Zone industrielle n°3 de Bras-Fusil – anciennement dénommée « Pôle Bois », puis « Parc d'Activités des Plaines » – fait l'objet d'une attention particulière de la part de la CIREST dans le cadre de sa stratégie globale d'aménagement et de développement économique. Historiquement aménagée par la SEMAC pour le compte de la commune de Saint-Benoît, puis de la CIREST, cette zone a été gérée jusqu'au 31 décembre 2016 dans le cadre d'une concession d'aménagement. À l'issue de cette

période, la CIREST a repris en régie directe la commercialisation, la gestion site de 12,4 hectares, réparti en 33 parcelles, confortant ainsi la synergie institutionnelle avec la commune de Saint-Benoît et les autres acteurs publics (Région, Département, etc.).

L'intégration de cette zone industrielle dans la politique d'aménagement portée par la CIREST répond à plusieurs objectifs stratégiques :

- Renforcer la dynamique économique locale en favorisant la création d'emplois et en attirant de nouveaux investisseurs ;
- Valoriser de manière optimale le foncier disponible, grâce à un suivi actif de l'occupation des parcelles et à une gestion transparente de l'attribution des lots ;
- Assurer une cohérence territoriale en complémentarité avec les autres zones d'activités de l'Est et en adéquation avec les grandes orientations de la CIREST en matière de développement économique.

Dans cette optique, la CIREST met en œuvre une démarche résolument proactive pour identifier et revaloriser les parcelles déjà cédées mais demeurant sans activité réelle. Outre la consolidation des projets existants, la priorité consiste à récupérer, lorsqu'il y a lieu, les lots sous-utilisés et à les remettre sur le marché auprès d'acteurs économiques porteurs de projets créateurs de valeur. Parallèlement, la commercialisation des dernières parcelles disponibles se poursuivra, avec pour finalité de compléter l'occupation du site et de renforcer le maillage économique du territoire.

Sur le plan environnemental, la CIREST veille à intégrer une approche responsable dans la gestion et l'entretien de la zone industrielle. Dans la mesure du possible, des mesures d'aménagement adaptées sont mises en place pour limiter l'impact sur les milieux naturels.

Cette approche globale illustre la volonté de la CIREST de soutenir durablement le développement économique du territoire, tout en veillant à la pérennité et à l'attractivité de la Zone industrielle n°3 de Bras-Fusil. Elle s'inscrit pleinement dans le projet plus large de la CIREST visant à faire de l'Est de La Réunion un pôle d'excellence et d'innovation, adapté aux mutations économiques et aux enjeux environnementaux de demain.

Installation « d'éco-box » à vocation artisanale, commerciale et métiers de service

Depuis 2022, la CIREST a engagé un programme d'installation de locaux modulaires en vue de stimuler l'implantation d'activités de services, artisanales et commerciales sur son territoire. Quatre communes ont déjà fait part de leur volonté d'accueillir ces modules, et trois des six structures prévues ont été livrées à ce jour.

En amont, la Direction des travaux de la CIREST a procédé aux relevés topographiques et a finalisé les consultations pour les marchés-cadres, assurant ainsi un cadre technique et financier solide. Au cours de l'année 2023, la CIREST contractualisera avec les communes partenaires afin de finaliser la mise en place et l'exploitation des locaux modulaires restants.

Dans l'optique de soutenir le dynamisme économique local, des appels à manifestation d'intérêt (AMI) seront lancés cette année pour sélectionner les opérateurs souhaitant occuper ces espaces. Les activités retenues trouveront ainsi un environnement modulaire adapté, permettant de favoriser la création d'emplois et la diversification de l'offre de services, aussi bien dans les centres urbains que dans les centres-bourgs.

L'ensemble des modules fera l'objet d'une commercialisation à compter du second semestre 2025, ce qui offrira aux futurs porteurs de projet une visibilité suffisante pour anticiper leur installation. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie globale de la CIREST, visant à développer un aménagement durable et équilibré du territoire, tout en soutenant l'entrepreneuriat local et en préservant la vitalité des centres urbains et des centres-bourgs.

Par ailleurs, la construction modulaire présente plusieurs atouts, notamment en termes de souplesse d'aménagement, de maîtrise des coûts et de réduction de l'impact environnemental. Grâce à ces

nouveaux locaux, la CIREST entend ainsi renforcer l'attractivité du territoire et contribuer à l'essor de l'économie locale, au plus près des besoins des habitants et des entreprises.

B) Modernisation et optimisation des zones d'activités existante

Dans le cadre des transferts de compétences prévus par la loi NOTRe de 2015, la CIREST s'est vu rétrocéder plusieurs zones d'activités auparavant gérées par ses communes membres. Dans une logique d'attractivité et de développement territorial, la CIREST a engagé un programme ambitieux de modernisation de ces espaces, en cohérence avec sa stratégie globale de développement économique. Ce programme s'appuie sur une étude initiée en 2018 et confirmée par le Schéma stratégique de développement économique du territoire. Les conclusions de cette étude mettent en évidence la nécessité de procéder à d'importants travaux de réhabilitation, de requalification des voiries et réseaux, ainsi qu'à la mise en place d'une signalétique attrayante. L'objectif est de renforcer la compétitivité de ces zones, de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et de soutenir la création d'emplois locaux. En 2022, la CIREST a finalisé les études complémentaires et les consultations nécessaires à l'élaboration d'un programme détaillé de travaux. L'ensemble de ces interventions vise à valoriser durablement le patrimoine économique local et à offrir aux acteurs du territoire un environnement moderne, fonctionnel et propice au développement de leurs activités.

AMO pour la redéfinition et l'harmonisation de la signalétique dans les ZA

Issu la suite d'échanges approfondis avec les entreprises implantées au sein des zones d'activités, la CIREST a identifié plusieurs problématiques liées à la signalétique et à l'harmonisation des chartes graphiques, contribuant à un manque de lisibilité et d'attractivité pour les usagers, visiteurs et partenaires. Consciente de l'impact sur le dynamisme et l'image de ces secteurs, la CIREST a décidé de s'adjoindre les services d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin de conduire une démarche globale de modernisation, en concertation avec les occupants concernés.

La mission de l'AMO s'étendra jusqu'à l'élaboration complète du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), constituant une étape décisive avant le lancement des travaux. À cet effet, l'AMO sera chargé de :

- Réaliser un diagnostic approfondi de l'existant, tenant compte des contraintes techniques et réglementaires, ainsi que des besoins spécifiques de chaque site.
- Proposer des solutions graphiques et techniques harmonisées, en veillant à préserver l'identité de chaque zone d'activités, tout en renforçant la cohérence visuelle et l'efficacité de la signalétique.
- Élaborer les prescriptions fonctionnelles et esthétiques nécessaires à la conception du futur dispositif, y compris la charte graphique, l'implantation des panneaux et les supports de communication.
- Organiser la concertation avec les entreprises et autres parties prenantes, afin d'intégrer leurs retours et de garantir l'acceptabilité des solutions proposées.

Parallèlement, un calendrier prévisionnel sera établi pour organiser les différentes étapes : finalisation du diagnostic, conception des propositions, validation des scénarios retenus en comité de pilotage, puis préparation et publication du DCE. Les travaux résultant de ce processus s'inscriront dans la démarche de modernisation plus large mise en œuvre par la CIREST, visant à renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'ensemble des zones d'activités du territoire.

Cette démarche permettra ainsi de :

- Améliorer la lisibilité des espaces, faciliter l'orientation des usagers et valoriser l'implantation des entreprises ;

- Consolider l'image de marque et la cohérence visuelle des zones de visibilité auprès des partenaires et des investisseurs potentiels ;
- Contribuer à la qualité du cadre de vie et de travail, grâce à un environnement plus accueillant et plus fonctionnel.

En s'appuyant sur cette démarche structurée et participative, la CIREST réaffirme sa volonté de soutenir le développement économique local, de consolider la compétitivité des acteurs en place et de favoriser l'émergence de nouveaux projets au sein de ses zones d'activités.

Dépenses Investissement	
MOE	40 000,00 €

C) Étude opérationnelle de conception et de réalisation d'un marché d'intérêt régional

Au terme de l'étude de faisabilité conduite en vue d'évaluer l'opportunité et la viabilité de la création d'un marché de gros à destination des producteurs, distributeurs et autres opérateurs de la filière agroalimentaire locale, il a été constaté que le secteur Est de l'île de La Réunion ne bénéficie pas actuellement d'une infrastructure de gros structurante. Cette situation limite la valorisation des productions locales et accroît la dépendance vis-à-vis des circuits d'approvisionnement existants (marchés forains, grandes et moyennes surfaces, importations).

L'étude, réalisée selon une approche en trois volets (économique, technique et juridique), conclut à la pertinence d'implanter un marché de gros sur le territoire de la CIREST. Les principaux objectifs poursuivis sont :

- Structurer et moderniser les circuits de commercialisation en réduisant le nombre d'intermédiaires et en garantissant une meilleure rémunération des producteurs.
- Optimiser la logistique et la distribution des produits locaux, notamment par l'intégration de solutions innovantes (circuits courts, vente en ligne, logistique urbaine).
- Renforcer le développement économique local, en favorisant l'emploi, en consolidant la souveraineté alimentaire et en stimulant l'implantation de nouveaux acteurs sur le territoire.
- Répondre aux exigences réglementaires et environnementales, en particulier celles issues de la Loi EGAlim et des démarches de développement durable.

Au regard de ces conclusions, la CIREST entend engager la phase opérationnelle de ce projet, qui se matérialisera par :

- La confirmation de la faisabilité et la définition précise des modalités de transposition foncière ainsi que du modèle économique.
- Le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre, en vue de la conception et de la réalisation de l'infrastructure.

Dans ce cadre, il est proposé de recourir à un bureau d'études spécialisé afin de disposer des expertises nécessaires pour :

- Accompagner la CIREST dans la finalisation du programme détaillé.
- Préparer la sélection et l'aménagement du site d'implantation.
- Sécuriser le montage juridique et financier.

Cette démarche vise à assurer une mise en œuvre opérationnelle, techniquement fiable et économiquement pérenne du futur marché de gros, lequel constitue un levier stratégique pour la

structuration des filières agricoles locales, la réduction de la dépendance au place d'une logistique alimentaire durable.

Action	AP	CP 2025
Étude d'implantation et de réalisation d'un marché d'intérêt régional	150 000€	50 000,00€

III. Une animation territoriale à amplifier

A) Les rencontres économiques de la CIREST

Dans une volonté de dynamiser la vie économique du territoire Est, la CIREST organise des rencontres mensuelles rassemblant la communauté entrepreneuriale autour de thématiques variées et adaptées aux enjeux actuels. Véritable espace d'intelligence collective, ces rendez-vous permettent de stimuler l'innovation, de partager des expériences et de faire émerger de nouvelles synergies.

En valorisant les initiatives locales et en favorisant l'échange de bonnes pratiques, ces rencontres constituent un levier stratégique pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire. Les chefs d'entreprise y trouvent des opportunités de partenariats, des conseils d'experts et un réseau de contacts solides pour accélérer leur croissance.

Au-delà de la création de liens entre entrepreneurs, ce dispositif contribue à forger une dynamique collective, propice à l'émergence de projets innovants et à l'adaptation des entreprises face aux défis de demain, qu'ils soient technologiques, environnementaux ou sociétaux. En s'inscrivant dans la stratégie globale de développement du territoire, ces rencontres mensuelles confirment le rôle essentiel de la CIREST pour promouvoir une économie locale forte, résiliente et tournée vers l'avenir.

B) La commande publique, levier du dynamisme économique

L'achat public constitue un levier stratégique pour dynamiser l'économie locale, encourager l'innovation et soutenir la croissance des entreprises de notre territoire. Dans cette optique, la CIREST, en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs publics du territoire, vous invite à participer à une matinée dédiée à l'information et à la promotion des marchés programmés pour la période 2023-2024.

En mutualisant ses actions avec les communes membres et les différentes institutions publiques, la CIREST souhaite simplifier l'accès aux marchés publics, offrir une visibilité renforcée sur les opportunités d'affaires et valoriser les initiatives contribuant au développement économique du territoire. Au cours de cette rencontre, les participants pourront :

- Obtenir des informations claires et actualisées sur les marchés à venir.
- Échanger directement avec les services acheteurs, et ainsi mieux comprendre les procédures de passation de marchés publics.
- Nouer des contacts avec d'autres entreprises et renforcer leur réseau professionnel.

Cette démarche s'inscrit dans une vision plus large, visant à soutenir une économie locale innovante, responsable et résiliente. En participant à cette matinée, vous contribuerez à un écosystème d'affaires ouvert, dynamique et créateur de valeur pour l'ensemble du territoire.

Rejoignez-nous et participez activement à cette initiative, qui incarne la volonté de la CIREST et de ses partenaires de rendre la commande publique plus accessible et plus transparente. Pour toute question ou pour vous inscrire, n'hésitez pas à contacter la CIREST ou votre commune membre. Ensemble, faisons de l'achat public un moteur de croissance et de prospérité partagée.

Action	Montants
Organisation d'un forum de la commande publique	15 000,00 €

C) Prévenir et accompagner les entreprises en difficulté

La CIREST joue un rôle clé dans le développement économique de son territoire. L'augmentation du taux de défaillance des entreprises reflète un contexte économique difficile et un moral fragilisé des chefs d'entreprises. Face à cette situation, et afin de leur apporter un soutien concret, la CIREST s'engage à conventionner avec le Groupement de Prévention Agréé de La Réunion. Cette collaboration permettra la mise en place de permanences dédiées à l'accueil et à l'accompagnement des entrepreneurs du territoire rencontrant des difficultés, tant dans la gestion de leur activité que dans leurs enjeux personnels liés à leur rôle de dirigeant.

D) Programme Territoires d'industrie

Le programme national Territoires d'Industrie vise à dynamiser l'activité industrielle dans des zones à forts enjeux, en mobilisant des partenariats entre l'État, les collectivités et le secteur privé. Reconnu dès 2019, le territoire Réunion Est Industrie (porté par la CIREST) a vu son engagement renouvelé jusqu'en 2027, autour de quatre axes stratégiques : le foncier, les compétences, la transition écologique et l'innovation (incluant l'ingénierie et l'animation économique). Une nouvelle stratégie, accompagnée d'un appel à manifestation d'intérêt, valorise notamment les filières agroalimentaire, numérique, environnement et énergie, avec pour ambition de favoriser la création d'emplois, la croissance verte et la compétitivité industrielle. L'animation du programme par la CIREST (comités de projet, groupes de travail, événements thématiques) constitue un levier essentiel pour concrétiser ces objectifs et consolider l'écosystème industriel local.

A ce titre, l'intercommunalité a contractualisé avec l'Etat pour le recrutement d'une cheffe de projet.

Animation territoriale en faveur du secteur industriel

Dans le cadre de la Semaine de l'Industrie 2025, la CIREST poursuit son engagement pour valoriser les métiers industriels dans l'Est de La Réunion. Forte du succès de l'édition 2024, elle prévoit d'élargir ses actions (visites immersives, circuits spécialisés, promotion des pratiques responsables et innovantes) à plus de 700 participants. Cette démarche, menée en partenariat avec le Club Économique Benedictin et Les Petits Débrouillards, vise à sensibiliser collégiens, lycéens, étudiants et demandeurs d'emploi aux opportunités offertes par les industries locales, tout en soulignant la transition écologique et le développement durable. En facilitant les échanges entre acteurs économiques, la CIREST renforce ainsi l'attractivité de la filière industrielle sur son territoire.

Action	Montants
Semaine de l'industrie 2025	7000 €

Tableau montant des dépenses prévisionnelles semaine de l'industrie 2025

Vers un modèle industriel durable grâce à l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

La CIREST souhaite s'engager dans l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) des ressources locales et favoriser l'émergence d'une économie circulaire. En partenariat avec Synergie Péi Océan Indien, la Cirest lancera un programme visant à réduire les déchets industriels, en valorisant les matières résiduelles comme nouvelles ressources pour d'autres entreprises.

Des ateliers de maillage seront mis en place pour encourager les collaborations inter-entreprises et l'intégration des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). En initiant des événements réguliers dédiés à l'économie circulaire, la CIREST entend pérenniser l'initiative et accompagner les entreprises vers un modèle économique plus durable et collaboratif.

Montants en euros
3 000 €

"Réunion Est Industries" : un levier digital au service de l'industrie locale

Depuis son lancement en décembre 2023, la page LinkedIn Réunion Est Industries, gérée par la cheffe de projet Territoires d'Industrie, s'impose comme une vitrine stratégique pour valoriser les initiatives économiques portées par la CIREST. Grâce à une ligne éditoriale ciblée, la page propose un mélange de contenus – actualités du territoire, témoignages d'entreprises, partage de bonnes pratiques et veille sectorielle – en cohérence avec la stratégie globale de la CIREST. Les publications sont planifiées autour d'événements majeurs (Semaine de l'Industrie, Matinée de la Commande Publique, etc.), assurant une présence régulière et pertinente.

Avec près de 500 abonnés et un taux d'engagement organique de 40,3 %, bien supérieur à la moyenne pour une page professionnelle, Réunion Est Industries offre des avantages concrets pour les acteurs locaux :

- Accès à des informations stratégiques et à des retours d'expériences d'autres professionnels,
- Visibilité accrue sur les initiatives locales et opportunités de partenariats,
- Possibilités de networking à travers des discussions et échanges directs.

Pour maximiser la visibilité de ses actions, la CIREST a recours à des campagnes de sponsoring ciblé. Cette approche permet une diffusion renforcée des événements (notamment ceux liés au programme Territoires d'Industrie) et de la communication positive associée.

Les Pépites de l'Est : faire rayonner notre industrie

En 2024, la CIREST a lancé une série de capsules vidéo Les Pépites de l'Est afin de promouvoir les métiers et savoir-faire industriels de la région. Diffusées via la page LinkedIn Réunion Est Industries, ces vidéos ont immédiatement trouvé leur public, avec plus de 2 000 vues dès la première diffusion. Elles s'intègrent pleinement dans le projet de territoire de la Cirest, qui vise à stimuler l'économie circulaire et à renforcer l'attractivité du tissu industriel local.

En 2025, la CIREST souhaite continuer sur cette dynamique en produisant d'autres capsules vidéos, avec pour objectifs de :

- Renforcer la visibilité des filières industrielles et susciter de nouvelles vocations,
- Favoriser l'innovation et la création de partenariats dans l'Est,
- Encourager la circulation d'informations et la mutualisation des ressources, en lien avec le programme Territoires d'Industrie.

En misant sur ce format engageant, la CIREST affirme son ambition de faire rayonner l'industrie réunionnaise tout en consolidant la dynamique de développement économique local.

Contenus vidéo	Montants en
6 capsules interviews (1.30 à 3min)	13 000 €

Améliorer la gestion de la communication avec les acteurs économiques du territoire

La Direction du Développement Économique de la CIREST souhaite disposer d'une plateforme de newsletter (CRM) compte tenu de l'accroissement constant de notre base de contacts, qui dépasse désormais 700 adresses mail d'entreprises locales. L'outil de mailing actuel ne répond plus aux besoins en matière de volume d'envoi, de personnalisation et d'automatisation.

Grâce à un CRM, il serait possible de centraliser l'ensemble des données, de segmenter efficacement les contacts et de personnaliser les communications de façon optimale. Cette solution améliorerait également les campagnes d'information et de promotion des événements, en assurant un suivi rigoureux des interactions et en respectant les exigences du RGPD. Ce nouvel outil permettrait ainsi à la CIREST de renforcer sa capacité à atteindre ses objectifs de communication et d'optimiser ses échanges avec les entreprises locales, dans une démarche professionnelle.

Plateforme	Montants en euros
Sendinblue / Mailchimp	300 €

E) Améliorer la relation avec les usagers des zones d'activités

En complément des actions d'animation menées sur le territoire, l'optimisation de la relation entre la CIREST et les occupants des zones d'activités – et plus spécifiquement ses locataires – revêt un caractère prioritaire. Dans cette perspective, la CIREST se dote d'un outil de gestion dématérialisée des loyers et définit un processus de suivi financier permettant de réduire les risques de retard tant dans l'émission que dans la perception des loyers. Cette démarche vise à renforcer la transparence, la fiabilité et l'efficacité du recouvrement, tout en garantissant une meilleure qualité de service aux entreprises hébergées.

IV. Innovation

La CIREST est adhérente de l'Agence Régionale pour l'Innovation (ARI) afin de promouvoir et de déployer, sur le territoire Est, des actions concrètes en matière d'innovation. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S5) portée par la Région Réunion et vise à encourager l'émergence de projets innovants, tout en renforçant la compétitivité et l'attractivité économique de l'Est.

5. INSERTION, EMPLOI ET FORMATION

En 2025, la CIREST, en tant que collectivité locale fortement engagée dans des projets d'insertion et de développement de l'emploi à l'échelle intercommunale, réaffirme son rôle moteur dans la politique de la ville. Cette nouvelle année sera marquée par une ambition renouvelée de renforcer les dynamiques territoriales, en mettant en œuvre des dispositifs coordonnés et innovants, adaptés aux besoins des personnes éloignées du marché de l'emploi et des publics peu qualifiés dans l'Est.

Après une année 2024 décisive, ayant permis de consolider les fondations du FSE+ 2023-2027, 2025 se positionne comme une période charnière pour accélérer la transition vers des approches plus inclusives et durables. L'objectif sera de capitaliser sur les enseignements de 2024 tout en développant des stratégies novatrices, afin de garantir un accompagnement efficace et des opportunités pérennes pour les bénéficiaires.

En intégrant pleinement les enjeux socio-économiques actuels, la CIREST poursuit sa mission de réduire les inégalités d'accès à l'emploi et l'insertion, de soutenir l'entrepreneuriat local et de stimuler le développement économique du territoire Est, tout en répondant aux défis croissants de l'insertion professionnelle et de la transformation des compétences.

I. PLIE EST

En 2025, la CIREST réaffirme son engagement à travers le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Est, en capitalisant sur les réussites et les enseignements tirés des années précédentes. Ce dispositif stratégique, conçu pour répondre aux enjeux d'insertion des publics éloignés de l'emploi, ambitionne de soutenir près de 1 000 bénéficiaires en situation de grande précarité socio-professionnelle.

Une attention prioritaire sera accordée aux publics les plus vulnérables, notamment :

- Les jeunes de moins de 26 ans sans qualification, confrontés à des difficultés d'accès à une première expérience professionnelle ;
- Les demandeurs d'emploi de longue durée, inscrits depuis plus de deux ans, pour lesquels l'accompagnement intensif est une nécessité ;
- Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), souvent confrontés à des obstacles multidimensionnels d'ordre social, familial ou économique ;
- Les personnes rencontrant des difficultés particulières durables, qu'elles soient liées à des problématiques de santé, de logement ou d'accès aux droits.

Pour 2025, le PLIE de l'Est s'articulera autour des axes stratégiques suivants :

1. Parcours d'insertion personnalisés et adaptés

Chaque bénéficiaire se verra proposer un parcours d'insertion sur-mesure, comprenant :

- Un diagnostic initial approfondi permettant d'identifier les besoins spécifiques, les freins et les potentialités.
- Des objectifs intermédiaires et finaux clairs, avec un suivi rigoureux pour mesurer les progrès réalisés.
- Des mises en situation pratiques, favorisant le développement de compétences transférables dans des environnements réels.

2. Amélioration de l'employabilité et accès à un emploi durable

Le PLIE mettra en œuvre une plateforme d'insertion territoriale et partenariale dynamique, favorisant les synergies entre les acteurs publics, associatifs et privés. Les outils innovants seront au cœur de cette démarche, notamment :

- Le CV digital et le CV européen, pour permettre aux bénéficiaires de valoriser leurs compétences de manière standardisée et moderne.
- La création d'un passeport de compétences, documentant les acquis tout au long du parcours d'insertion et facilitant leur reconnaissance par les employeurs.

3. Intégration des exigences réglementaires du FSE+

Dans un contexte d'évolution des règles européennes, la CIREST veillera à répondre aux nouvelles obligations de suivi et d'évaluation des bénéficiaires, tout en maintenant un haut niveau de qualité dans les accompagnements.

Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) : des outils au service de l'insertion professionnelle

Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) demeureront un pilier de la politique d'insertion en 2025. Reconnu pour leur efficacité, ces dispositifs offrent aux bénéficiaires une première étape vers la professionnalisation et une préparation active à une insertion durable dans le secteur marchand.

Pour 2025, le territoire comptera un total prévisionnel de 14 ACI, ou maximum trois par commune, sous réserve des agréments délivrés par la DIECCTE. Ces chantiers permettront :

- D'acquérir des compétences techniques dans des secteurs porteurs ;
- De travailler sur les postures professionnelles et les savoir-être, essentiels à l'intégration durable dans l'emploi.

Les thématiques des ACI en 2025 incluront :

- Valorisation et recyclage des déchets (e-déchets, bois, textiles) ;
- Agriculture biologique et projets de jardins d'insertion ;
- Numérique, avec un focus sur la réduction de la fracture digitale ;
- Projets touristiques renforçant l'attractivité du territoire.
- l'handicap
- les métiers en lien avec le social
- les activités en lien avec l'agriculture ou l'agroalimentaire

Engagement financier pour les ACI en 2025 :

- Encadrement pédagogique et formation : 560 000 € (40 000 € par chantier).
- Investissements matériels pour les supports techniques : 420 000 € (30 000 € par chantier, financés sur fonds propres).
- Financement résiduel des salaires : 140 000 € (10 000 € par chantier, sans contrepartie FSE).

Ces efforts, entièrement portés par la CIREST, témoignent d'une politique volontariste pour rapprocher l'offre et la demande de travail, tout en répondant aux besoins spécifiques des publics les plus éloignés de l'emploi.

Une dynamique durable et innovante

L'année 2025 sera l'occasion de poursuivre l'innovation dans les méthodes d'accompagnement, en s'appuyant sur des partenariats renforcés et une approche inclusive. Le PLIE et les ACI s'inscrivent dans une ambition commune : offrir aux habitants de l'Est des opportunités concrètes et durables, en transformant chaque frein à l'insertion en levier de réussite.

En 2024, ces initiatives permettront à la CIREST de continuer à offrir un service public de qualité, adapté aux défis du contexte actuel et aux besoins spécifiques des demandeurs d'emploi.

Une importance sera accordée à la valorisation des projets aboutis des demandeurs d'emplois.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Rece FSE)
Marché PLIE	340 000 €	272 000 €
Financement de l'encadrement pédagogique et de la formation dans le cadre d' Ateliers Chantiers d'Insertion (40 000€ par chantier)	560 000 €	448 000
Action Chargé de relations entreprises (CIREST)	0	0
Financement résiduel de salaire dans le cadre des ACI (10 000€ par chantier)	140 000 €	112 000 €
Structure d'animation et de gestion du PLIE (contrats CIREST)		
Loyer TARANI PLIE	53 000€	42 400 €
Location logiciel vieson	8 000 €	6 400 €
Formations ABC (pour 4 agents) CLAUSE et VIESION niveau 2	2000 €	1600 €
Communication	13 000 €	10 400 €
Création de vidéos en rapport du bénéficiaire PLIE	12 000 €	9 600 €
Adhésion alliance ville emploi	2 400 €	0
TOTAL FONCTIONNEMENT 2025	1 130 400	902 400
INVESTISSEMENT		
Investissements réalisés dans le cadre des 14 chantiers d'insertion (20 000€ par chantier)	420 000 €	0
TOTAL INVESTISSEMENT 2024	420 000 €	0

Dans la continuité de consolidation du service PLIE, la CIREST fera la demande de d'adhésion auprès de l'association Alliance Ville Emploi. Adhérer à Alliance Villes Emploi est l'opportunité pour le PLIE, de bénéficier d'une offre de services très diversifiée et être reconnu au niveau national. En effet, l'association offre un appui au développement de projets et un accompagnement des professionnels sur les territoires.

II. Initier, accompagner, soutenir la création d'entreprises et d'activités d'emploi

En 2025, la CIREST poursuivra son engagement pour encourager et accompagner la création d'activités par les demandeurs d'emploi de l'Est, consolidant ainsi son rôle dans la mise en œuvre de politiques d'aménagement du territoire, de développement économique et d'insertion. À travers des dispositifs innovants et ciblés, la collectivité mettra un point d'honneur à répondre aux aspirations entrepreneuriales tout en renforçant les dynamiques locales.

A. Le Service d'Amorçage de Projets

En 2025, la CIREST poursuivra et innovera dans son action de soutien aux demandeurs d'emploi, en particulier ceux en phase d'émergence de projet d'activité ou dans une dynamique entrepreneuriale. Forte de l'expérience acquise en 2023 et 2024, où environ 250 personnes ont bénéficié de ce service de proximité, la CIREST envisagera des approches novatrices pour renforcer et étendre ses services.

Les principales innovations et extensions pour 2025 seront :

1. Un accompagnement de proximité renforcée auprès des porteurs de projet avec une innovation dans l'utilisation de dispositifs complémentaires.
2. Élargissement de l'offre de service : En plus des permanences dans les maisons de quartier, pôles de service et mairies, la CIREST explorera d'autres moyens pour étendre sa portée, notamment avec le carrefour de l'entrepreneuriat comme des ateliers mobiles ou des unités de service itinérantes pour atteindre des zones moins accessibles.

Action	Montants
Supports communication SAP	3 000,00 €

B. Un nouvel opérateur pour l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de la BCE (Bourse à la Création d'Entreprise)

En 2025, la CIREST mettra en place un dispositif visant à désigner un **opérateur dédié à l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de leurs demandes de BCE**. Ce nouvel acteur aura pour mission principale de structurer une offre d'accompagnement individualisée et collective, adaptée aux besoins spécifiques des futurs entrepreneurs du territoire Est ayant déposé une demande de BCE.

L'objectif sera de fournir un soutien concret et pragmatique, en mettant à disposition des outils pour :

- Élaborer des business plans solides,
- Identifier les sources de financement adapté,
- Structurer les démarches administratives et juridiques,
- Acquérir des compétences clés en gestion et développement d'entreprise.

Action	Montants
Accompagnement personnalisé BCE	5 000,00 €

- **Les structures d'accompagnement et de financement des micro-projets**

En 2025, la CIREST renforcera son soutien aux structures d'accompagnement et de financement des micro-projets, contribuant ainsi activement à la réussite de l'entrepreneuriat sur le territoire Est. Ces structures, telles que Réunion Entreprendre, ADIE et REUSSIT, jouent un rôle central dans l'accompagnement des porteurs de projets, en leur fournissant des outils, des ressources, et des solutions financières adaptées pour surmonter les obstacles liés à la création d'entreprise.

Une stratégie intercommunale d'accompagnement à 360 degrés

Dans le cadre de sa stratégie intercommunale, la CIREST s'engage à offrir un accompagnement global et intégré aux porteurs de projets, en combinant :

- Un soutien financier pour renforcer la capacité des associations à intervenir efficacement ;
- Un réseau partenarial consolidé, visant à développer des synergies entre les différents acteurs économiques du territoire ;
- Un suivi personnalisé, permettant de répondre aux besoins spécifiques des entrepreneurs, notamment dans les domaines de la gestion, de l'innovation, et du développement commercial.

Cette approche à 360 degrés garantit que les porteurs de projets bénéficient non seulement d'un financement initial, mais également d'un cadre structurant qui maximise leurs chances de succès. En proposant une vision territoriale cohérente et coordonnée, la CIREST entend faire de l'entrepreneuriat un levier d'inclusion sociale et de dynamisation économique.

Grâce à ce soutien, ces structures pourront poursuivre et intensifier leurs actions, notamment en matière :

- De formation des porteurs de projets sur les compétences clés en gestion et financement ;
- D'octroi de micro-crédits pour permettre l'accès à un capital de démarrage ;
- De mentorat et de mise en réseau pour développer des opportunités commerciales.

En parallèle, la CIREST poursuivra son soutien à la Couveuse d'entreprises de l'Est, un dispositif clé pour permettre aux futurs entrepreneurs de tester leurs projets en conditions réelles avant leur immatriculation. En 2025, l'accent sera mis sur :

- Le renforcement de l'accompagnement en gestion, stratégie et qualité,
- La mise en place d'ateliers thématiques pour préparer les porteurs de projets à leur future activité.

Ces trois initiatives complémentaires permettront de renforcer l'accompagnement entrepreneurial sur le territoire Est, en proposant à la fois un soutien précoce aux porteurs de projets et une structure solide pour tester et sécuriser leurs activités. Ainsi, la CIREST contribuera à impulser une dynamique économique durable et inclusive au service de l'ensemble des acteurs locaux.

En s'appuyant sur des partenaires de confiance comme Réunion Entreprendre, Adie et la couveuse REUSSIT, la CIREST ambitionne de créer un écosystème entrepreneurial performant, où chaque porteur de projet trouve les moyens et les ressources nécessaires pour transformer ses idées en réussites économiques durables. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la volonté de la collectivité de faire de l'Est un territoire propice à l'innovation et à la croissance inclusive.

La Couveuse d'entreprise de l'Est, mise en œuvre en 2008 par l'association REU.SIT., avec le soutien financier de la CIREST, permet aux participants de tester leur activité avant de s'immatriculer, en les hébergeant juridiquement et en mettant à leur disposition un accompagnement spécifique à la création d'entreprise (approche systémique du créateur, gestion, démarche qualité) pour une période de

6 mois à 36 mois. En 2032, 20 nouvelles personnes seront accompagnées d'activité.

La CIREST apporte un soutien financier de 10 000 € pour ce service rendu.

Action	Montants
REUSSIT	10 000,00 €

C. Les structures d'accompagnement et de financement des micro-projets

Dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de micro-projets, plusieurs structures interviennent sur le territoire EST. Afin de maintenir leurs activités qui contribuent fortement à la création d'emploi, il est proposé de soutenir ces structures associatives, en leur apportant une aide financière et/ou logistique. Ces associations sont Réunion Entreprendre et Adie.

Action	Montants
Plan d'action ADIE	35 000,00 €
Plan d'action Réunion Entreprendre	20 000,00 €

D. Le bus de l'entrepreneuriat

Le Bus de l'Entrepreneuriat, solution itinérante, continuera de promouvoir l'entrepreneuriat dans les Quartiers Politiques de la Ville (QPV). En 2025, il visera à :

- Renforcer la détection des porteurs de projets dans les communes éloignées comme Salazie, Sainte-Rose, ou La Plaine des Palmistes et les quartiers prioritaires de Saint-André et Saint-Benoit;
- Offrir des services d'accompagnement directement sur place, réduisant ainsi les barrières d'accès aux dispositifs existants.

En 2025, la CIREST réaffirme sa volonté de dynamiser l'entrepreneuriat dans l'Est, en accompagnant chaque étape du parcours des porteurs de projet, depuis l'émergence d'idées jusqu'à la concrétisation d'activités pérennes. Ces initiatives contribueront à renforcer la vitalité économique et l'autonomie professionnelle sur le territoire.

Action	Montants
Financement du bus de l'entrepreneuriat	14 000 €

E. Le Carrefour de l'entrepreneuriat

Le Carrefour de l'entrepreneuriat, organisé par la CIREST, sera en 2025 un lieu unique destiné à encourager et dynamiser l'esprit entrepreneurial sur le territoire Est. Ce lieu unique, conçu comme une plateforme d'échange et d'accompagnement, rassemblera des acteurs locaux et nationaux pour soutenir les porteurs de projets, les entrepreneurs et les structures d'accompagnement.

Un partenariat élargi avec des acteurs clés

En 2025, le Carrefour de l'entrepreneuriat sera renforcé grâce à la collaboration avec des partenaires stratégiques tels que :

BPI France, acteur national de référence en financement et accompagnement des entreprises, qui proposera des ateliers sur les dispositifs de financement disponibles à l'échelle nationale et régionale, comme le Prêt d'Honneur, les garanties de prêt, et les subventions pour l'innovation.

Initiative Réunion, qui accompagnera les entrepreneurs locaux dans le montage de dossiers de financement, notamment à travers l'octroi de prêts à taux zéro et un suivi personnalisé pour garantir la pérennité des projets.

Les chambres consulaires pour transmettre leurs expertises sur la création et le développement d'une entreprise

Tous les opérateurs d'accompagnement des entreprises tels que l'ADIE, CREASOL, France active etc...

Des ambitions nationales et locales

S'inscrivant dans la dynamique nationale des événements tels que les Rendez-vous de l'entrepreneuriat et les initiatives portées par le Plan France Relance, le Carrefour de l'entrepreneuriat de la CIREST vise à :

- Promouvoir l'entrepreneuriat inclusif, en mettant en lumière les opportunités disponibles pour les femmes, les jeunes et les demandeurs d'emploi ;
- Faciliter l'accès aux financements, en connectant les porteurs de projets aux structures de soutien locales, régionales et nationales ;
- Créer un réseau d'acteurs engagés, en encourageant la coopération entre les entrepreneurs, les investisseurs et les institutions publiques ;
- Renforcer l'attractivité économique du territoire Est, en identifiant les secteurs porteurs tels que le numérique, l'économie circulaire, et le tourisme.

Le Carrefour comprendra :

- Des conférences thématiques sur les tendances économiques et les innovations entrepreneuriales ;
- Des ateliers pratiques, animés par BPI France, Initiative Réunion et d'autres partenaires, pour former les porteurs de projets aux outils de gestion, à la recherche de financement, et à la stratégie de croissance ;
- Des rencontres avec des mentors, permettant aux entrepreneurs de bénéficier d'un accompagnement personnalisé ;
- Un espace dédié aux success stories locales, pour inspirer et motiver les futurs entrepreneurs.

Action	Montants
Financement du carrefour de l'entrepreneuriat	15 000 €

F. La Bourse à la création d'entreprises (BCE)

La Bourse à la Création d'Entreprises (BCE), pilier stratégique du soutien à l'entrepreneuriat dans l'Est, continuera à jouer un rôle clé en 2025. Ce dispositif vise à fournir une aide financière indispensable aux porteurs de micro-projets pour sécuriser la phase critique du démarrage de leur activité. Grâce à un apport pouvant atteindre 3 000 € par projet (dans la limite d'un taux d'intervention de 75 %), la BCE permet de combler les besoins en financement initial, souvent un frein majeur pour les entrepreneurs.

En 2025, la BCE s'inscrira dans une stratégie intercommunale ambitieuse, alignée avec les objectifs de développement économique de la CIREST. En renforçant l'accompagnement des créateurs d'entreprises, cette initiative contribue directement à :

Stimuler l'esprit entrepreneurial sur l'ensemble du territoire, y compris les quartiers prioritaires,
 Soutenir les secteurs stratégiques identifiés par la collectivité, tels que l'économie verte, l'innovation numérique, et l'artisanat.

La BCE constitue également une opportunité unique pour les demandeurs d'emploi de traduire leurs idées en projets concrets et de devenir acteurs de la dynamique économique locale. Par son action, la CIREST affirme sa volonté de positionner l'entrepreneuriat comme un levier essentiel d'insertion professionnelle et de développement durable.

Budget alloué pour 2025 : 72 000 €, permettant de financer environ 30 projets sur l'ensemble du territoire intercommunal. Cette enveloppe traduit l'engagement de la collectivité à créer un environnement propice à l'émergence de nouvelles initiatives économiques, en s'appuyant sur une vision territoriale cohérente et inclusive.

Action	Montants
Financement des BCE	72 000€

VI - LE TOURISME

En 2024, La Réunion a accueilli 556 534 visiteurs extérieurs, établissant un nouveau record de fréquentation touristique. Cette performance, bien que légèrement supérieure à celle de 2023, témoigne de l'attractivité soutenue de l'île. Les recettes touristiques ont atteint 468,8 millions d'euros, enregistrant une baisse de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique par un contexte économique mondial incitant les voyageurs à modérer leurs dépenses. La durée moyenne des séjours est restée stable, autour de 18 jours. La majorité des visiteurs proviennent de l'Hexagone, tandis que la fréquentation en provenance du reste de l'Europe est restée stable. Face à ces évolutions, les autorités locales envisagent de diversifier les marchés cibles et de promouvoir un tourisme durable, respectueux de l'identité et de l'environnement de l'île.

La CIREST en matière de développement touristique poursuit son action et sa volonté de définir une nouvelle stratégie, permettant une activité touristique continue sur l'année, afin de générer des retombées économiques pour l'ensemble des acteurs du tourisme, au travers d'une stratégie ambitieuse qui trace la « feuille de route ».

Dans cette perspective, en matière d'aménagement, certaines opérations phares sont en cours de mise en œuvre, notamment les Plans d'Interprétation et de Valorisation Eco touristique de Salazie, la réhabilitation du site du bassin et le site de la pyramide à la plaine des palmistes

Dans le cadre des actions de promotions touristiques, la CIREST souhaite en 2024, rendre plus attractif le territoire, notamment à travers l'organisation d'événementiels.

La stratégie de développement touristique

La stratégie de développement touristique durable du territoire Est, qui constituera notre feuille de route pour les prochaines années, est le fruit d'un travail de concertation approfondi avec les acteurs socio-économiques, les professionnels du tourisme et les pouvoirs publics.

Cette démarche collaborative vise à garantir une approche cohérente et adaptée aux spécificités et aux atouts de notre territoire. Après plusieurs phases d'élaboration, cette stratégie sera finalisée au cours du premier trimestre 2025. Elle s'appuiera sur les constats et orientations définis lors des différentes rencontres avec les acteurs concernés, notamment à travers la mise en place d'instances de concertation et de dialogue régulières, assurant ainsi une vision partagée du développement touristique.

Une mise en œuvre dès 2025 avec un plan d'action structurant

Dès 2025, la CIREST engagera la mise en œuvre du plan d'action validé par les acteurs touristiques. Ce plan aura pour objectif principal de capter un maximum de chiffre d'affaires pour les professionnels du territoire en structurant une offre attractive et compétitive.

Il reposera sur plusieurs axes majeurs :

1. Le développement des aménagements touristiques pour structurer l'offre

Valorisation des sites naturels et patrimoniaux : mise en tourisme de la Mare à Poule d'Eau, requalification du pont suspendu de Sainte-Rose, amélioration de la Route de Salazie et du Sentier Littoral Est.

Amélioration des infrastructures : création de circuits touristiques thématiques, renforcement de l'offre d'hébergements et de services, modernisation des équipements d'accueil.

Développement des activités de pleine nature : soutien aux professionnels et faciliter l'accès aux activités comme la randonnée, le canyoning, le VTT, ou encore l'escalade.

2. Le renforcement des instances de concertation et de dialogue

Mise en place d'un comité de pilotage réunissant élus, professionnels du tourisme, associations et partenaires institutionnels, garantissant un suivi efficace de la stratégie.

Organisation de rencontres régulières avec les socio-professionnels pour ajuster et adapter les actions en fonction des réalités du terrain.

Coordination avec les institutions régionales, nationales et européennes pour mobiliser des financements et structurer l'offre touristique de l'Est.

3. La mise en œuvre et la valorisation des manifestations pour attirer des visiteurs

Soutien aux événements existants et renforcement de la promotion de manifestations phares comme "Est Aventure", pour en faire des rendez-vous incontournables.

Création de nouvelles animations en lien avec les atouts naturels et culturels du territoire, en mettant en avant les traditions, la gastronomie et le savoir-faire local.

Développement d'une communication ciblée pour promouvoir le territoire et accroître sa notoriété auprès des visiteurs locaux, nationaux et internationaux.

4. Un tourisme durable et structuré pour un impact économique fort

Cette stratégie vise à renforcer l'attractivité du territoire Est de La Réunion en mobilisant les acteurs locaux et en structurant une offre touristique de qualité. Grâce à une approche concertée et des investissements ciblés, la CIREST ambitionne de :

Accroître les retombées économiques pour les acteurs locaux, en dynamisant l'hébergement, la restauration et les activités de loisirs.

Créer un cadre de développement équilibré, en tenant compte des enjeux environnementaux et patrimoniaux.

Faire du tourisme un véritable levier de croissance pour l'ensemble du territoire.

Ainsi, 2025 marquera le début d'une nouvelle dynamique, avec des actions concrètes pour faire de l'Est de La Réunion une destination incontournable, où nature préservée, expériences authentiques et dynamisme économique se conjuguent au bénéfice de tous.

I) Aménagement des sites touristiques

Le site du bassin bleu

En 2025, le site emblématique du Bassin Bleu fera peau neuve grâce à un projet de réhabilitation visant à améliorer son attractivité et son confort d'accueil. Ce site, très apprécié des habitants et des visiteurs, bénéficiera d'aménagements modernes et sécurisés pour mieux répondre aux attentes du public.

Les travaux incluront notamment :

- La rénovation des jeux d'eau, pour offrir un espace ludique et rafraîchissant aux familles,
- La réhabilitation des kiosques, afin de favoriser les moments de détente et de convivialité,

- La création de deux belvédères panoramiques, l'un offrant une vue in sur le Bassin Bleu,
- L'aménagement d'un parking de 40 places, facilitant l'accès au site et améliorant la gestion des flux de visiteurs.

D'un montant estimé à 868 000 euros, cet investissement s'inscrit dans une volonté de valorisation durable du patrimoine naturel et touristique du territoire, tout en garantissant un équilibre entre préservation de l'environnement et développement des loisirs de pleine nature.

Le site de la Pyramide (Plaine des Palmistes)

En 2025, les études de réhabilitation du site de la Pyramide, situé à l'entrée de la ville de la Plaine des Palmistes, seront finalisées. Ce projet revêt une importance stratégique, car il concerne un site emblématique positionné à un point d'entrée majeur de la commune, offrant ainsi un fort potentiel d'attractivité touristique.

L'objectif de cette réhabilitation est de restaurer, valoriser et dynamiser ce lieu, tout en améliorant son accessibilité et en mettant en avant ses richesses naturelles, notamment la pandanaie, un écosystème unique qui mérite d'être mieux connu et préservé.

Les aménagements prévus incluent :

- La rénovation du bâtiment de la Pyramide, pour préserver son identité patrimoniale tout en optimisant ses usages et son intégration dans l'environnement.
- L'aménagement paysager du site, afin de renforcer son attractivité et de créer un cadre harmonieux pour les visiteurs.
- La création de cheminements aménagés, favorisant une découverte fluide et agréable du site, notamment en lien avec la pandanaie.
- L'amélioration de l'accessibilité et des services, afin d'offrir un meilleur accueil aux visiteurs et de faciliter la découverte du site pour tous les publics.
- La mise en valeur de la pandanaie, à travers des actions spécifiques visant à sensibiliser le public à cet écosystème fragile et à intégrer cet atout naturel au parcours de visite.

Ce projet s'inscrit pleinement dans une stratégie de développement touristique durable et de valorisation du patrimoine naturel et historique de la Plaine des Palmistes. Il ambitionne de faire de la Pyramide un site incontournable, contribuant à l'attractivité de la commune et au dynamisme économique du territoire.

Le Plan d'interprétation et de valorisation de Salazie

À partir du second semestre 2025, les travaux du Plan d'Interprétation et de Valorisation de Salazie (PIVE) seront lancés, avec pour objectif de sublimer les paysages et valoriser le patrimoine naturel et culturel de ce territoire d'exception. Ce projet d'envergure concernera 17 sites répartis tout au long de la Route de Salazie, offrant aux visiteurs une expérience immersive et enrichie à travers des aménagements adaptés et une meilleure mise en récit du territoire.

Les interventions prévues porteront sur plusieurs aspects :

- L'aménagement paysager pour mieux révéler la beauté du site, tout en garantissant sa préservation écologique (abattage et élagage sélectifs, nouvelles plantations, éclaircissement des abords de la route pour dégager les perspectives).
- L'implantation de mobiliers d'interprétation et de découverte, comprenant des panneaux explicatifs, de la signalétique, des belvédères et des kiosques, afin d'offrir aux visiteurs des points d'observation et des repères historiques et culturels.

- La création de supports pédagogiques et de valorisation, avec l'impression d'une gazette dédiée, permettant de transmettre l'histoire et les spécificités du territoire de façon attractive et accessible.

Ce programme s'inscrit dans une démarche de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de Salazie, en conciliant préservation de l'environnement et développement d'un tourisme durable et structuré. L'aménagement des 17 sites le long de la Route de Salazie permettra :

- Une meilleure lisibilité du territoire et de ses richesses pour les visiteurs,
- Une mise en valeur des panoramas emblématiques,
- Une expérience touristique immersive et pédagogique, en harmonie avec l'identité du site.

Conception scénographique de Salazie

Dans la continuité du Plan d'Interprétation et de Valorisation de Salazie (PIVE), la CIREST porte un projet ambitieux visant à mettre en scène trois sites emblématiques du territoire :

- Les Anciens Thermes, témoins du riche passé thermal de Salazie,
- La Chambre magmatique, élément géologique unique permettant de comprendre l'histoire volcanique de l'île,
- La future Maison du Terroir, dédiée à la valorisation des savoir-faire locaux et des produits du territoire.

Les travaux débuteront au cours du second semestre 2025

Ce programme s'inscrit dans une démarche globale de mise en valeur du patrimoine naturel, historique et culturel de Salazie, en proposant une expérience immersive et éducative aux visiteurs. À travers une scénographie adaptée et innovante, ces trois sites deviendront de véritables espaces de découverte, renforçant ainsi l'attractivité touristique du territoire.

La valorisation du site du pont suspendu de Sainte-Rose

Le projet de valorisation du pont suspendu de Sainte-Rose poursuit son développement avec l'ambition de révéler pleinement le potentiel de ce site emblématique tout en améliorant son accessibilité et l'expérience des visiteurs. Cette initiative vise à inscrire le pont dans une dynamique de mise en valeur du patrimoine et d'attractivité touristique pour l'Est de La Réunion.

En 2025, les études se concentreront sur l'aménagement des abords du pont, afin de créer un cadre accueillant et fonctionnel pour le public. Cette phase d'analyse approfondie permettra de définir précisément les interventions à réaliser, tout en respectant les exigences patrimoniales et environnementales du site.

Les études en cours porteront notamment sur :

- La création de cheminements aménagés, facilitant l'accès au pont et offrant un parcours de découverte agréable et sécurisé.
- L'aménagement d'un parking, pour améliorer la gestion des flux et favoriser l'accès au site.
- L'installation de kiosques et d'espaces de repos, permettant aux visiteurs de profiter du cadre naturel et d'en apprendre davantage sur l'histoire du pont.
- La mise en place de dispositifs d'interprétation, pour enrichir la visite et valoriser le patrimoine historique et technique de l'ouvrage.

Le site de la mare poule d'eau

La Mare à Poule d'Eau, fera l'objet d'un ambitieux projet de valorisation porté par la CIREST. Afin de préserver ce site, une étude approfondie est en cours pour définir un programme d'aménagement structurant. Celui-ci aura pour vocation d'améliorer l'accessibilité, d'enrichir l'expérience des visiteurs et de mettre en avant la richesse écologique et patrimoniale du site.

Le Bureau d'études mandaté proposera un plan détaillé incluant :

- La mise en place d'une signalétique pédagogique, permettant aux visiteurs de découvrir la biodiversité unique de la Mare à Poule d'Eau (faune, flore endémique et espèces aquatiques).
- La création de cheminements aménagés, favorisant une découverte immersive tout en préservant les milieux naturels sensibles.
- L'aménagement de zones de stationnement, afin de faciliter l'accès au site et d'organiser la fréquentation des visiteurs.
- L'installation d'espaces d'accueil et de repos, comme des kiosques et aires de détente, intégrés au paysage pour respecter l'harmonie du site.
- La valorisation des vestiges et du patrimoine culturel, pour renforcer l'intérêt historique et touristique du lieu.
- Un aménagement paysager respectueux, visant à conserver et enrichir la végétation locale tout en limitant l'impact sur l'écosystème.

Au-delà des aménagements, ce projet s'inscrit dans une démarche de tourisme durable, mettant en avant la conservation et la sensibilisation environnementale. Des outils pédagogiques seront développés pour inviter le public à mieux comprendre l'importance de ce milieu fragile et à adopter une approche respectueuse lors de leur visite.

I) La gestion des sites touristiques

La CIREST met en œuvre un plan de gestion de ces sites d'intérêt majeur avec une série d'actions coordonnées destinées à optimiser la gestion de ces sites. Ces initiatives reposent sur une démarche globale alliant diagnostic, suivi technique, coordination avec les acteurs locaux, sensibilisation des publics et promotion touristique.

1. Un diagnostic préalable pour une intervention ciblée

La première étape consiste à réaliser un état des lieux détaillé des différents sites concernés, notamment :

- Le site de la Rivière des Roches à Bras-Panon,
- Le PK12 à Takamaka,
- Le Bassin Bleu à Sainte-Rose,
- La Cayenne et La Mare à Poule d'Eau à Salazie,
- La Plaine des Palmistes (Bras des Calumets),
- Le site de la Pyramide.

Ce diagnostic permet d'identifier les besoins spécifiques en matière d'entretien et de valorisation de chacun de ces lieux, et de définir des priorités d'intervention adaptées aux particularités patrimoniales, environnementales et touristiques de chaque site.

2. Coordination et suivi technique

Pour assurer une gestion optimale, la CIREST instaure une coordination étroite avec les associations locales chargées de l'entretien de ces sites. Un référent dédié est désigné pour :

- Suivre l'exécution des petits travaux (signalétique, nettoyage, entretien des espaces verts, etc.),

- Veiller à la qualité et à la pérennité des interventions sur le terrain,
- Organiser des réunions de suivi régulières afin de partager les avancées et d'ajuster les actions en fonction des retours d'expérience.

Ce dispositif garantit une réactivité et une efficacité dans la gestion opérationnelle des sites, tout en favorisant le dialogue et la coopération entre les différents acteurs.

3. Actions de sensibilisation et de promotion touristique

Consciente que la préservation du patrimoine passe également par la sensibilisation des publics, la CIREST développe diverses actions pédagogiques et informatives. Parmi celles-ci :

- L'installation de supports explicatifs et de panneaux pédagogiques sur les sites,
- L'organisation d'ateliers et d'événements de sensibilisation pour encourager un comportement respectueux de l'environnement,
- La diffusion de campagnes de communication visant à informer les visiteurs sur la richesse historique et naturelle des lieux.

I) Promotion touristique

Financement de l'office de tourisme

En 2025, la CIREST poursuivra son engagement en faveur de la promotion du territoire en y consacrant, comme chaque année, près de 868 000 euros. Cette année, un accent particulier sera mis sur l'accompagnement des acteurs touristiques, une demande forte qui a émergé lors des ateliers de concertation organisés dans le cadre de la stratégie touristique. Cet accompagnement vise à soutenir nos professionnels dans leurs initiatives, renforcer leur compétitivité et valoriser encore davantage les richesses de notre territoire.

Le présent programme d'actions s'inscrit pleinement dans la nouvelle stratégie touristique de la CIREST et traduit ses orientations en initiatives concrètes, structurées autour de quatre axes majeurs. Il vise à renforcer l'attractivité du territoire en misant sur la promotion, l'accompagnement des acteurs, l'optimisation des services d'accueil et la structuration de l'offre touristique.

Parmi les actions phares intégrées à ce programme :

- La promotion des grands événements, notamment le Salon VEEZIT et Est Aventure, qui occupent une place centrale dans la dynamique touristique de l'Est.
- Le renforcement de l'accompagnement des acteurs, avec une augmentation significative du nombre d'ateliers de professionnalisation, qui passera à 10 sessions en 2025.

Axe I – Accueil, information et conseil

L'amélioration de l'accueil et de l'information touristique repose sur un dispositif ciblé autour des lieux emblématiques et une montée en qualité des services proposés :

- Optimisation des Bureaux d'Information Touristique (BIT) en concentrant les efforts sur Sainte-Anne et Hell-Bourg, deux sites stratégiques.
- Poursuite du partenariat avec la Maison du Parc, afin d'offrir un accueil renforcé et une meilleure synergie avec les autres acteurs du territoire.
- Développement du conseil et des réservations à distance, pour faciliter l'accès à l'information et aux prestations touristiques.
- Engagement dans une démarche qualité, avec le renouvellement du classement en catégorie I et une amélioration continue des services.

- Certification "Destination d'Excellence", avec un budget dédié de 2 500 000 €

Axe II – Promotion et communication

L'objectif est de renforcer la visibilité de la destination Est et d'améliorer son attractivité auprès des clientèles locales et extérieures :

- Valorisation de la randonnée sur reunionest.fr, notamment à travers Est Aventure et le mois de la randonnée, en partenariat avec la Région Réunion.
- Mise en avant des activités familiales, pour diversifier l'offre et attirer un public plus large.
- Renforcement de l'écosystème digital, avec un travail approfondi sur la visibilité en ligne et l'interaction avec les visiteurs.
- Soutien aux événements communaux à forte valeur touristique, afin de dynamiser les territoires et structurer une offre cohérente.
- Amélioration de l'image de l'Est, à travers une communication ciblée et positive, tant auprès des Réunionnais que des visiteurs extérieurs.
- Actions de promotion auprès des prescripteurs nationaux, pour capter une clientèle métropolitaine et internationale.

Axe III – Coordination des acteurs et observatoire touristique

L'animation du réseau des acteurs touristiques et l'observation des tendances sont des leviers essentiels pour structurer l'offre et améliorer son attractivité. En 2025, ces actions seront renforcées à travers :

- Un programme intensifié de rencontres et d'ateliers de professionnalisation, avec un atelier thématique par mois dès février, portant sur :
 - Gestion des déchets (2 sessions)
 - Les labels touristiques (2 sessions)
 - Certification Destination d'Excellence (2 sessions)
 - Tourisme & handicap (2 sessions)
 - Développement durable (2 sessions)
 - Initiation à l'intelligence artificielle (1 session)
 - Ateliers numériques à la demande (*réseaux sociaux, Google My Business, Booking, création de contenus, etc.*)
- Renforcement des éducteurs, avec une nouvelle formule visant à accroître la participation des prestataires.
- Développement de l'observatoire et de l'ingénierie touristique, pour assurer un suivi et une analyse fine de l'évolution du secteur.

Axe IV – Production et commercialisation

L'objectif est de structurer l'offre touristique et d'optimiser sa commercialisation, tant auprès des particuliers que des professionnels :

- Poursuite du développement de la commercialisation individuelle, pour favoriser l'accès direct aux offres locales.
- Renforcement des ventes B to B, afin de dynamiser les collaborations avec les agences et opérateurs touristiques.
- Création de packages touristiques autour des événements majeurs, couvrant la période 2023-2025.
- Développement de packages associant randonnée et tourisme durable, pour répondre aux nouvelles attentes des visiteurs.
- Création d'une gamme de produits locaux ("gamme péi") destinée à la boutique

1. Participation au salon VEEZIT 2025

La CIREST renouvelle cette année sa participation au salon VEEZIT, en partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Est (OTI). Cet événement incontournable dédié aux professionnels et au grand public est une opportunité pour valoriser les atouts touristiques du territoire et renforcer son attractivité.

À travers cet engagement, la CIREST affirme sa volonté de développer un tourisme durable et structurant, en mettant en avant la richesse naturelle et patrimoniale de l'Est

Le salon VEEZIT est également l'occasion de promouvoir les acteurs locaux du tourisme de pleine nature et de loisirs. La CIREST accompagne ainsi les professionnels du secteur, en favorisant leur visibilité et en soutenant les dynamiques territoriales qui contribuent au rayonnement de l'Est.

Un engagement fort de la CIREST pour les grandes manifestations du territoire

La CIREST réaffirme son soutien aux événements qui font vivre et rayonner l'Est de La Réunion en accompagnant les communes dans l'organisation de leurs manifestations phares. Véritables vitrines du dynamisme local, ces festivités contribuent à valoriser le patrimoine, les savoir-faire et les richesses naturelles et culturelles de notre territoire.

Chaque année, la CIREST accompagne plusieurs rendez-vous incontournables :

- La Foire de Bras-Panon, événement agricole et économique majeur qui met en lumière l'excellence du monde rural réunionnais et attire des milliers de visiteurs.
- Le Dipavali à Saint-André, grande fête de la lumière célébrant la richesse culturelle de notre île et rassemblant la population autour de spectacles et de traditions tamoules.
- La Fête du Chouchou à Salazie, moment privilégié pour promouvoir ce produit emblématique du cirque et valoriser les agriculteurs locaux.
- La Fête des Goyaviers à la Plaine des Palmistes, qui célèbre ce petit fruit rouge si apprécié et constitue un temps fort du tourisme et de la gastronomie de l'Est.
- Le Week-end Vert-Bleu à Sainte-Rose, qui met en avant le patrimoine naturel exceptionnel de la commune entre mer et montagne, à travers des animations et des activités de pleine nature.
- Le Marché de Terroir à Saint-Benoît, un rendez-vous dédié aux producteurs locaux, qui permet de valoriser les circuits courts, les savoir-faire artisanaux et l'agriculture réunionnaise dans une ambiance conviviale et authentique.

À travers ces soutiens, la CIREST affirme sa volonté de dynamiser le territoire, de favoriser l'attractivité touristique et de renforcer le lien social en accompagnant des événements fédérateurs et ancrés dans l'identité de l'Est de La Réunion.

Une signalétique touristique actualisée pour mieux valoriser le territoire

Dans une démarche de valorisation du patrimoine et d'amélioration de l'expérience des visiteurs, la CIREST engage un programme de mise à jour de la signalétique touristique sur l'ensemble du territoire. L'objectif est d'harmoniser, moderniser et renforcer les équipements de signalisation afin de mieux orienter les touristes et mettre en lumière les sites remarquables de l'Est de La Réunion.

Cette initiative répond à plusieurs enjeux :

- Améliorer l'accessibilité des sites touristiques en facilitant l'orientation des visiteurs, que ce soit pour les sentiers de randonnée, les belvédères, les monuments historiques ou les sites naturels d'exception.
- Valoriser l'identité du territoire grâce à une signalétique cohérente et attrayante, mettant en avant les richesses culturelles et environnementales de chaque commune.

La mise à jour concernera plusieurs types de supports :

- Des panneaux directionnels et d'information aux abords des grands axes routiers et des entrées des sites touristiques majeurs.
- Des bornes explicatives détaillant l'histoire et les caractéristiques des lieux emblématiques.

Grâce à cette modernisation, habitants et visiteurs bénéficieront d'une meilleure lisibilité du territoire et d'un accueil optimisé, renforçant ainsi l'attrait touristique et économique de notre micro région.

Action	Montant (€)
Tourisme	
Stratégie Touristique	17 000
Réhabilitation du site du Bassin Bleu	266 000
Études de réhabilitation du site de la Pyramide (Plaine des Palmistes)	40 000
Plan d'Interprétation et de Valorisation de Salazie (PIVE)	120 000
Étude et valorisation du site de la Mare à Poule d'Eau	40 000
Gestion des sites touristiques (Rivière des Roches, PK12 Takamaka, Bassin Bleu, etc.)	263 200
Financement de l'Office de Tourisme	868 000
Soutien aux événements culturels majeurs (Foire de Bras-Panon, Dipavali, Fête du Chouchou, etc.)	100 000
Mise à jour de la signalétique touristique	100 000
Total	1 814 200

VII - LE SPORT ET LA CULTURE

1. LE SPORT

Est Aventure

La deuxième édition de "Est Aventure" se renouvelle. Fort du succès de sa première édition, cet événement continue de valoriser les atouts naturels du territoire et de promouvoir les activités de pleine nature auprès du grand public et des professionnels. Deux temps forts rythmeront cette nouvelle édition :

- Le Village des activités de pleine nature, qui réunira au champ démonstrations, des initiations gratuites (mur d'escalade, accrobranche, trampoline, etc.) et des stands d'information animés par des professionnels des activités outdoor.
- La Découverte des activités de pleine nature sur le territoire, une invitation à explorer les richesses naturelles de la région en compagnie de guides et prestataires spécialisés, avec des activités telles que le canyoning, le parapente, la randonnée ou encore le VTT. Cette édition 2025 s'inscrit dans la continuité de l'objectif de "Est Aventure" : positionner le territoire Est comme une destination incontournable pour les amateurs de nature et d'aventure, tout en mettant en avant les acteurs locaux du tourisme. L'événement, qui ambitionne de devenir un rendez-vous annuel majeur, est soutenu par un large réseau de partenaires, garantissant une expérience inoubliable pour tous les participants.

Le trail de la CIREST

En 2025, la CIREST organisera un événement d'envergure dédié au trail, marquant une nouvelle étape dans la valorisation des sports de pleine nature sur son territoire. Ce week-end choc du trail se déroulera au second semestre 2025 et traversera l'ensemble des communes de la CIREST, offrant aux participants une expérience unique à travers des paysages variés et spectaculaires.

Un événement sportif fédérateur

L'objectif de cette manifestation est de :

- Mettre en avant les sentiers et itinéraires d'exception de l'Est, en exploitant pleinement la diversité des parcours qu'offre le territoire.
- Fédérer les amateurs et passionnés de trail, avec des parcours adaptés à tous les niveaux, des coureurs élites aux pratiquants amateurs.
- Dynamiser l'attractivité touristique et économique du territoire, en attirant des participants locaux et extérieurs.
- Valoriser les sports de pleine nature, en lien avec la stratégie de développement de la CIREST autour du tourisme actif et durable.

Un format adapté à tous les niveaux

Le Trail de la CIREST proposera :

- Plusieurs parcours traversant les six communes du territoire, mettant en lumière des sites emblématiques et des circuits inédits.
- Des formats diversifiés, allant de la course découverte pour les amateurs aux épreuves plus techniques pour les traileurs aguerris.
- Un programme d'animations et d'activités, afin d'impliquer les familles, les spectateurs et les acteurs locaux dans cet événement sportif majeur.

Sport	
Organisation de la deuxième édition d'Est Aventure	65 000
Organisation du Trail de la CIREST	65 000
Soutien aux manifestations sportives	15 000
Entretien du site d'escalade de Bethlem	1 700
Total	146 700

2. LA CULTURE

Dans un monde en constante mutation, où le numérique transforme nos modes d'accès à la connaissance et à l'art, **la lecture et le spectacle vivant restent des piliers essentiels de la culture et du lien social**. Ils nourrissent l'imaginaire, éveillent les consciences et rapprochent les générations, faisant de la culture un véritable levier d'émancipation et de cohésion territoriale.

Consciente de ces enjeux, la CIREST déploie un projet ambitieux à travers **le Contrat Territoire Lecture** et son engagement en faveur du **spectacle vivant**. L'objectif est clair : **favoriser l'accès à la lecture et aux arts sous toutes leurs formes**, en investissant pleinement dans les médiathèques, bibliothèques, salles de spectacle et espaces culturels du territoire.

Grâce à un **programme varié et inclusif**, la lecture devient une **expérience immersive et partagée**, accessible à tous, des plus jeunes aux plus âgés, des lecteurs assidus aux simples curieux. Dans le même esprit, le spectacle vivant, à travers le soutien aux **salles conventionnées comme le Théâtre des Bambous et le Bisik**, permet à chacun de découvrir **des œuvres artistiques fortes, ancrées dans notre patrimoine culturel et ouvertes sur le monde**.

En complément, la **mise en réseau des médiathèques via un portail numérique** viendra renforcer cette dynamique en offrant un accès élargi aux ressources culturelles et pédagogiques, tandis que le soutien à des événements phares comme **Détakali à Salazie** témoigne de la volonté de la CIREST de faire rayonner la culture sur l'ensemble du territoire.

À travers ces actions, la CIREST affirme une ambition : **faire de la culture un moteur de développement, de partage et d'épanouissement, en permettant à chacun de s'approprier la richesse du livre et de la scène**.

Contrat territoire lecture

À l'heure où le numérique semble parfois éclipser le papier, la CIREST s'engage à redonner à la lecture toute sa place : celle d'un refuge, d'une fenêtre ouverte sur le monde, et d'un lien vibrant entre les générations.

L'objectif est clair : amener les habitants à franchir les portes des médiathèques, bibliothèques et lieux culturels, pour y découvrir non seulement des livres, mais aussi des voix, des couleurs et des récits qui façonnent l'âme de notre territoire.

- **Rencontres littéraires inspirantes** : Des auteurs, qu'ils soient de renommée internationale ou trésors cachés de La Réunion, viendront partager leur passion à travers des lectures, des ateliers et des moments de dialogue intimes.
- **Ateliers artistiques avec des plasticiens** : Les mots se mêleront aux formes et aux couleurs, donnant naissance à des créations collectives qui refléteront l'âme de notre communauté.
- **Événements immersifs dans les médiathèques et bibliothèques** : Journées thématiques, semaines dédiées à des genres littéraires ou à des figures culturelles marquantes. Les lieux de lecture deviendront des scènes vivantes, des théâtres du savoir et de l'imaginaire.
- **Actions hors les murs** : Les livres iront à la rencontre de ceux qui les attendent. Des lieux inattendus deviendront des points de rendez-vous culturels.
- **Projets pour la jeunesse** : Faire découvrir aux enfants la magie de la lecture à travers des animations ludiques, des rencontres captivantes et des jeux autour des mots.

Le portail numérique du réseau de lecture publique de la CIREST

En 2025, la CIREST déploiera un portail numérique qui connectera les médiathèques et bibliothèques du territoire pour offrir un accès élargi à des ressources culturelles et pédagogiques. Ce service numérique permettra aux usagers d'accéder à des livres numériques, des ressources multimédia, des e-books, et des livres audio, disponibles à distance et sur tous types de supports (ordinateur, tablette, smartphone).

L'accompagnement du spectacle vivant

Dans le cadre de son soutien à la culture et aux événements sur le territoire, la CIREST accompagne activement les salles de spectacle conventionnées telles que le Théâtre des Bambous et le Bisik. Un budget total de 40 000 euros a été alloué pour favoriser l'accès à la culture, encourager la création locale et dynamiser les équipements culturels du territoire. Ces financements permettent de soutenir la programmation artistique et les projets à destination des publics de l'Est, en assurant une offre culturelle diversifiée et de qualité.

De plus, la CIREST soutient également la manifestation Détakali, un événement majeur sur le territoire de Salazie, en lui octroyant des fonds pour son financement. Ce soutien témoigne de l'engagement de la CIREST à valoriser les événements culturels locaux, tout en renforçant l'attractivité de la destination touristique.

Culture	
Contrat Territoire Lecture (actions de sensibilisation à la lecture)	30 000
Portail numérique du réseau de lecture publique de la CIREST	115 000
Soutien aux écoles de musique	35 000
Accompagnement des salles de spectacle conventionnées (Théâtre des Bambous, Bisik)	160 000
Soutien à la manifestation culturelle Détakali à Salazie	20 000
Total	360 000

VIII - LES TRAVAUX

La Direction des Travaux interviendra directement sur certaines opérations, à savoir :

- **Soutien du déploiement du très haut débit sur le territoire :**

En complément du réseau Gazelle de la Région, la CIREST a déployé sur son territoire depuis 2014 des infrastructures passives haut débit dont elle est propriétaire et qu'elle met à disposition des opérateurs qui n'auraient pas déployé leurs services aux usagers s'ils avaient dû investir dans du génie civil, faute de rentabilité suffisante, pénalisant alors les usagers et le développement de l'Est.

La collectivité a choisi de ne pas recruter du personnel destiné à gérer l'entretien et la commercialisation de ces équipements. Elle a donc passé en 2018 un marché public ayant pour objet la gestion, l'entretien et la commercialisation de ces équipements. Celui-ci arrivant à terme en juillet 2023, un nouveau marché sera lancé en 2025 pour un montant prévisionnel de 600 K€ sur 4 ans soit **170 K€** de maintenance curative, préventive et corrective/an.

Dans ce cadre, un audit du réseau sera mis en oeuvre dès le démarrage de ce nouveau contrat afin de recenser, d'identifier, et de quantifier les installations nouvelles (chambres et fourreaux) réalisées par les opérateurs en dehors des procédures appliquées, et ce afin d'actualiser la BD QGIS, de réaliser de nouvelles conventions ou actualisation des ml de fourreaux supplémentaires dans les conventions existantes.

Enfin, les recettes de location sont estimées a minima à **112K€** (valeur 2021)

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	120 000 € (Maintenance curative)	112 000 € (location)	
50 000 € (Maintenance préventive et corrective)			
20 000 € (électricité)			
TOTAL			
70 000 €	120 000 €	112 000 €	

- **Continuité de l'étude d'opportunités et de préfaisabilité pour la création d'un équipement intercommunal comprenant un cimetière, une salle de veillée et un crématorium :**

La CIREST est un territoire ayant un taux annuel moyen de solde naturel, entre 2013 et 2018, de 1,3 %. En 2019, le taux de mortalité était de 5,3 % et le territoire comptabilisait 755 décès (En 2014 : 650 décès et en 2020 : 759 décès).

Dans le cadre des décès des habitants du territoire, les familles ne pouvant accueillir leurs défunts à leur domicile et souhaitant se rendre dans des salles de veillées et/ou souhaitant le choix de la crémation, ne disposent pas de ces équipements sur le territoire de la CIREST.

Les habitants doivent aujourd'hui se rendre, pour la majorité, dans le Nord, à commune Prima, pour pouvoir en disposer.

Au vu de la population croissante, des décès croissants, de l'augmentation des habitats collectifs, de la crise sanitaire que nous avons pu vivre, du choix d'intimité hors domicile, le territoire de l'Est doit offrir à sa population un service public complet comprenant un cimetière intercommunal ainsi qu'un centre funéraire, salles de veillées, lieux de recueillement pour les familles, chambres funéraires... et site cinéraire, comprenant un crématorium, un columbarium et concession pour cavurnes.

Pour mener à bien cette volonté, la collectivité a souhaité au préalable, via une étude de cadrage préciser les besoins et enjeux représentés par la création d'un tel équipement.

En outre, la direction est en charge de lancer tous les travaux relevant des autres directions opérationnelles de la CIREST. Toutes les opérations relatives à ce service sont inscrites aux budgets respectifs de ces directions opérationnelles en investissement.

A titre d'illustration, les opérations suivantes feront l'objet d'un suivi en 2025 :

- **Poursuite et livraison des travaux en cours en 2024 :**
 - Livraison du TCSP Villèle ;
 - Création d'une voie de desserte à la ZI 3 de Saint-Benoît ;

- **Lancement des travaux suivants :**
 - Réhabilitation de la décharge de Saint-Benoît ;
 - Extension fourrière animale ;
 - Installation de deux groupes électrogènes de secours au siège de la CIREST ;
 - Rénovation de l'éclairage public existant du sentier littoral est
 - Réaménagement du site Bassin bleu ;
 - Création d'un TCSP au niveau de l'avenue Jean Jaurès à Saint-Benoît ;
 - Extension de la ZAE de Paniandy ;
 - Installation de borne de recharge photovoltaïque au niveau du siège de la CIREST.

- **Lancements opérationnels des projets suivants :**
 - Création d'une ZA sur le site dit Le Refuge ;
 - Création d'une déchetterie-ressourcerie de Saint-André ;
 - Création d'une déchetterie -ressourcerie de Saint-Benoît ;
 - Réhabilitation d'une déchetterie Sainte-Anne ;
 - Installation de borne de recharge photovoltaïque au niveau du siège de la CIREST.

Pour ces différentes opérations, les enveloppes budgétaires de 2025 sont imputées aux directions opérationnelles.

IX - LA GEMAPI ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Suite aux évolutions règlementaires (2014-2015), la CIREST est devenu compétente sur de nouvelles missions au 1^{er} janvier 2018 sur la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (dite compétence GEMAPI) instaurée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), et est devenue compétente au 1^{er} janvier 2020 sur les compétences « Eau » et « Assainissement » selon la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), du 7 août 2015.

Ces transferts de compétences à la CIREST ont renforcé ainsi le rôle majeur de l'intercommunalité dans la gestion du cycle de l'eau et du risque inondation sur les 6 communes de son territoire et lui permet de devenir l'opérateur central sur ces missions.

Aussi, au titre de ces missions et des actions d'ores et déjà engagées, la CIREST va poursuivre son engagement dans sa démarche de préservation de l'environnement et de la population au travers notamment des enjeux que sont :

- La gestion équilibrée de la ressource en eau,
- La protection de la biodiversité,
- La protection des populations contre les risques naturels et notamment les inondations

1. MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI (MISSIONS 1, 2, 5 ET 8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, les actions en 2025 au titre de cette compétence se focaliseront sur les points suivants par section :

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Bilan Faune/flore

Dans le cadre des actions d'entretien de la végétation ou de réalisation de travaux dans le domaine public fluvial (DPF), des bilans environnementaux faune/flore sont nécessaires avant et après les opérations envisagées. Un marché spécifique, pour faire réaliser les bilans nécessaires avant toutes les opérations liées à la compétence GEMAPI et autres compétences est actif. Le volume financier alloué pour ces prestations est de 55 000 € pour l'année 2025.

Cette action est évaluée à 55 000 € pour l'année 2025.

2. Entretien de la végétation aux abords des ouvrages de protection

Les ouvrages transférés n'ont jamais fait l'objet d'entretien de la végétation aux abords de ceux-ci et les missions de surveillance et de contrôle sont à ce jour fortement limitées voire impossibles dans certains secteurs. Le marché d'entretien de la végétation aux abords des ouvrages (soit environ 16 kilomètres de linéaires) sera renouvelé en 2025 permettra de réaliser un état des lieux exhaustif et faciliter ainsi les missions de surveillance ultérieures pour le service et tous les prestataires extérieurs et notamment pour la mission de régularisation des digues en système d'endigements potentiels.

Le volume financier aujourd'hui affecté à ce marché d'entretien est de 200 000 € pour l'année 2025

3. La mise en place d'une convention d'appui technique avec le BRGM dans le cadre de la compétence GEMAPI

Afin de disposer d'un accompagnement technique par des spécialistes, à savoir le BRGM, sur des missions ponctuelles non aujourd'hui définies au titre de la compétence GEMAPI, il a été renouvelé **pour les 3 années à venir (2025/2026/2027) une convention de partenariat entre la CIREST et le BRGM**. Cette mission pourra également être dévolue à d'autres compétences comme l'eau et l'assainissement notamment sur le volet « ressources en eau ».

Cette action est évaluée à 10 000 € pour l'année 2025.

4. Formation drone pour le service GEMAPI exploitation

Dans le cadre de la structuration du service GEMAPI exploitation, il est nécessaire que les agents recrutés soient formés à l'utilisation des drones de la CIREST pour pouvoir réaliser en pleine autonomie les missions de reconnaissance pour le service.

Une enveloppe globale de 6 000 € est allouée pour cette action pour l'année 2025.

5. Adhésion France Digue

France DIGUES est l'association nationale des gestionnaires de digues. Elle s'adresse aux gestionnaires et Maîtres d'Ouvrages des digues de protection contre les inondations. Son activité s'articule autour de 5 axes :

- Renforcer les compétences métiers des gestionnaires ;
- Mettre en réseau les gestionnaires ;
- Représenter la profession ;
- Porter des assistances diverses ;
- Progresser, évoluer, coopérer et construire autour des projets portés par les Maîtres d'Ouvrages et gestionnaires.

Cette association apporte un soutien à la veille réglementaire en lien avec le cadre, en voie de stabilisation, de la compétence GEMAPI. Elle fournit également de nombreux guides, supports et retours d'expérience aux gestionnaires des ouvrages de protection.

Le volume financier affecté à cette adhésion est de 1500 € pour l'année 2025.

6. Accompagnement juridique mission GEMAPI

Dans le cadre des missions de régularisation administratives lancées pour les ouvrages de protection contre les inondations, la CIREST doit se faire accompagner juridiquement afin de sécuriser les différents dossiers qui seront à réaliser

Le volume financier affecté à cette adhésion est de 12 000 € pour l'année 2025.

7. Communication / GEMAPI

Une enveloppe financière dédiée aux actions de la GEMAPI est envisagée afin de partager au public selon différents vecteurs les opérations menées sur le territoire

Une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € est prévue pour l'année 2025.

8. Création d'une éco-brigade sur la Rivière du Mât

A l'image de l'action mise en place pour la Rivière St-Etienne (territoire CIVIS) le Conseil Départemental de la Réunion a sollicité la CIREST pour accompagner la mise en œuvre d'une brigade d'éco-gardes sur la Rivière du Mât. Des discussions ont été initiées avec le Département de la Réunion afin de disposer d'un projet de convention. Les missions de cette brigade relèvent de la sensibilisation auprès des usagers du cours d'eau vis-à-vis des enjeux de préservation de la biodiversité aquatique et permettrait un premier niveau de sensibilisation avant la mise en place du plan de gestion sur ce bassin versant.

La convention mise en place représente un engagement financier sur plusieurs années entre les collectivités. Un avenant a été signé en début d'année 2025 venant intégrer une période de suspension des missions et une nouvelle ventilation des participations financières sur 4 années au lieu de 3 années. Le montant annoncé pour l'année 2025 représente 22 500€ montant total de 45 000 €

Cette action est évaluée à 22 500 € pour l'année 2025

9. Assistance technique pour le suivi des digues (exploitation courante et visites spécifiques VTA)

Afin de permettre la réalisation de missions de contrôle des ouvrages (Visites Techniques Approfondies VTA) par des organismes agréés et appuyer le service GEMAPI dans ses missions de suivi courant des ouvrages face aux difficultés de recrutement de ressources humaines sur cette thématique, un marché de d'assistance technique est envisagé pour la réalisation de ces missions.

Cette action est évaluée à 30 000 € pour l'année 2025

10. Adhésion PREDICT

Afin de compléter les dispositifs de suivi pour le service GEMAPI des conditions météorologiques pour le suivi des cours d'eau et des ouvrages de protection, la CIREST a contractualisé avec le prestataire PREDICT pour une durée de 4 années pour une assistance 24h/24 et 7j/7 sur les données précitées. Cette prestation permettra de participer aux actions de mutualisation et de faciliter les transmissions entre services pendant la gestion de crise avec les communes membres. Une actualisation numérique sera aussi possible et intégrable au logiciel pour chaque commune membre de la CIREST.

Cette action est évaluée à 15 100 € pour l'année 2025

11. Plan de gestion de la Mare à Poule d'Eau

La Mare à Poule d'Eau a vu la prolifération des laitues d'eau, espèce exotique envahissante, qui recouvre désormais la totalité des deux hectares que représente sa surface libre suite à l'arrêt de

l'entretien réalisé par l'ONF jusqu'en 2018. A ce jour, l'Etat propriétaire n'est pas en mesure d'intervenir et sollicite les collectivités Salazie et CIREST afin de procéder, dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de gestion tri-partite, à l'enlèvement des flottants sur ce plan d'eau.

Des actions ont été menées par la CIREST au second semestre 2022 puis en 2023 permettant de retirer intégralement les laitues d'eau présentes et permettre à la Mare de retrouver son état naturel. Un entretien régulier est réalisé par convention avec une association du secteur mais un plan de gestion de la zone est à réaliser pour identifier les causes et moyens d'actions à court et moyen terme pour une gestion durable de cet espace.

Le montant prévisible de la participation de l'intercommunalité sur l'année 2025 est évalué à un montant de 80 000 € pour le démarrage d'une étude pour l'élaboration d'un plan de gestion.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Travaux d'urgence potentiels post saison cyclonique

Les ouvrages de protection contre les inondations peuvent être sollicités hydrauliquement lors des intempéries et notamment la saison cyclonique. Des dégradations sur ces ouvrages peuvent être constatées et devront faire l'objet potentiellement de travaux d'urgence pour régulariser la situation. Une enveloppe financière est ainsi programmée pour pouvoir face à ce type d'évènements sur notre territoire à hauteur de 200 000 € pour l'année 2024.

Cette action est évaluée à 200 000 € pour l'année 2025

2. Achat d'espace de stockage pour les acquisitions drone concernant la GEMAPI

Le développement des missions drone pour le suivi des cours d'eau et ouvrages de protection nécessite des capacités de stockage en interne importantes. A ce titre, l'acquisition d'espaces nécessaires se fera en partenariat avec service informatique pour un montant estimé à 10 000 € en 2025

Cette action est estimée à 10 000 € pour 2025

3. Achat de téléphones cellulaires pour le service d'astreinte de la GEMAPI et outils de communication

La gestion de crise nécessite la préservation des moyens de télécommunications avec les communes, et services concourant à cette gestion de crise. L'équipement du service GEMAPI d'un téléphone satellitaire et de moyens associés devient ainsi indispensable pour prévenir tout écueil dans les transmissions d'informations.

Cette action est estimée à 5 120 € pour 2024

4. La définition des systèmes d'endiguements sur le territoire de la CIREST et leur régularisation administrative

Suite au transfert des ouvrages de protection existants sur le territoire et aux évolutions réglementaires, la CIREST a engagé sa stratégie de protection des populations en accord avec le décret digues de 2015. Pour cela, une mission de définition de ces systèmes d'endiguement pour les digues de classe C et D (Hors Rivières de Marsouins, Bras Mussard et Rivière de Roches) a débuté en Février 2024. Celle-ci vient compléter les missions de la régularisation des digues de Bras Mussard, Rivière des Roches et de la Rivière des Marsouins initiées préalablement. Cette mission concernera l'ensemble des ouvrages de protection contre les inondations présentes sur le territoire de la CIREST (hors digue de la Rivière des Marsouins, du Bras Mussard et de la Rivière des Roches). Un reliquat de 9 500 € reste à solder pour Rivière des Marsouins et bras Mussard

Cette mission globale de définition et régularisation des systèmes d'endiguement de la CIREST est évaluée à 537 600 € dont 133 000 € sur l'année 2025.

5. Etudes et travaux de remise en état des ouvrages existants notamment pour les ouvrages de la Rivière des Roches et ouvrages le nécessitant suite aux diagnostics effectués

Dans le cadre de l'état des lieux de la mission de transfert de compétence GEMAPI et des visites sur site en 2018 et 2019, plusieurs sites ont fait l'objet de constatations de désordres avérés notamment la digue de la Rivière des Roches.

La réhabilitation de la digue de la Rivière des Roches va nécessiter une régularisation dans la même temporalité que les études de maîtrise d'œuvre pour la définition des travaux à mener. Ces missions ont démarré au premier trimestre de l'année 2023 pour un montant total à hauteur de 850 000 € intégrant la réalisation des études en 2025 pour 21 800 €. L'opportunité de poursuite de cette mission en terme de réhabilitation est en cours d'analyse suite au diagnostic posé et les fonctions effectives de cet ouvrage.

Le volume financier affecté à ces missions d'études est de 21 800 € pour l'année 2025

6. Interventions à réaliser sur l'opération de réhabilitation du radier d'accès à l'ilet Coco (Commune de St-Benoît) - Post BELAL

Le radier d'accès à l'ilet Coco a bénéficié d'une réhabilitation inscrite dans le PAPI de Saint Benoit au titre de l'action 5.3 en 2023. Le programme de travaux a été réalisé afin de pouvoir résorber les dégradations générées sur les berges du radier. Une mission de MOE sera lancée en 2025 pour les travaux de confortement nécessaires

Le montant prévisible de dépenses représente un total de 280 000 € et 10 000 € en dépenses pour l'année 2025

7. Travaux à réaliser sur le merlon de protection à l'ilet Coco (Commune de St-Benoît) – Dégradation Post BELAL

Le merlon de protection de l'îlet Coco a été endommagé suite au passage du cyclone BELAL et les travaux de remise en état sont à ce jour estimés à 500 000 €. La définition précise des travaux à engager doit être réalisée avec le lancement d'une mission de MOE associée en 2025.

Le montant prévisible de dépenses à affecter à cette opération sur l'année à venir représente un total de 50 000 € pour l'année 2025.

8. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la labellisation et la gouvernance du PAPI Saint André / Sainte Suzanne

La mission doit permettre, en s'appuyant sur le travail réalisé jusqu'alors (et à mettre à jour le cas échéant), de finaliser le dossier complet du PAPI Saint-André / Sainte-Suzanne en produisant les pièces manquantes et en accompagnant les collectivités jusqu'à la labellisation du dossier complet.

Le cahier des charges PAPI 3 - 2023 impose de définir la gouvernance du PAPI. Le PAPI Saint-André / Sainte-Suzanne présente une situation particulière du fait du chevauchement du bassin versant sur les limites administratives des deux EPCI CIREST et CINOR. Cette particularité impose la création d'une structure commune de type EPAGE qui serait porteuse du PAPI durant sa durée de vie. Le groupement de Maîtrise d'Ouvrage s'est engagé dans cette démarche, en étant assisté de spécialistes qui accompagneront les collectivités, jusqu'à l'obtention de la validation de création de cette structure commune par le Préfet coordinateur de bassin.

Cette mission permettra également de proposer puis établir un mode de gouvernance permettant la mise en œuvre du PAPI Saint-André / Sainte-Suzanne en répondant aux obligations réglementaires

Le volume financier prévisionnel à affecter à ces missions d'études est de 114 700 € pour l'année 2025.

9. Entretien des digues (Gros Entretien Renouvellement)

Les ouvrages de protection contre les inondations du territoire de la CIREST nécessiteront suite aux diagnostics posés dans le cadre des missions de régularisation des systèmes d'endiguement et des constats effectués un entretien par le biais de travaux de reprise/maintien. Ces travaux seront programmés avec le marché de travaux qui sera lancé en 2025 pour maintenir le patrimoine de la collectivité.

Cette action est évaluée à 200 000 € pour l'année 2025.

10. Etude Globale de la Rivière du Mât & Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage

La CIREST a engagé au second semestre 2021 une étude de diagnostic et d'orientation de gestion (dite Etude globale) sur le bassin versant de la Rivière du Mât, qui permettra de mettre en œuvre une gestion adaptée à l'échelle du bassin versant et de disposer d'éléments de réponses aux problématiques suivantes :

- Dégradation des milieux aquatiques,
- Ressources en eaux et usages,

- Sensibilité au risque inondation et érosion des berges.

Pour mener à bien cette étude, la collectivité s'est adjoint le concours du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et du Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) dans le cadre d'une convention de recherche et développement partagés.

Les phases 2 et 3 sont en cours de réalisation et doivent être finalisées en 2025 afin de pouvoir engager la phase 4 correspondant au diagnostic territorial.

Les volumes financiers pour l'année 2025 représentent un total de 211 480 € répartis comme suit : Etude globale : 196 000 € & AMO Etude globale : 15 480 €

2. MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES URBAINES

C. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

La CIREST a lancé en 2024 une étude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines afin d'établir le diagnostic exhaustif sur l'ensemble de son périmètre et ainsi pouvoir définir objectivement et de façon concertée la répartition en terme d'intervention pour les acteurs concernés par la gestion des eaux pluviales au sens large du terme.

Cette étude est estimée à 380 000 € pour un montant de dépenses en 2025 à hauteur de 150 000 €

X- L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

1. CONTEXTE ET BILAN SYNTHÉTIQUE DE L'ANNÉE 2024

Les services publics de l'eau potable et de l'assainissement en France (et plus spécifiquement dans les départements d'Outre-Mer) sont confrontés à plusieurs défis majeurs.

La gestion de la ressource en eau devient de plus en plus complexe en raison des effets du changement climatique.

Ce changement climatique provoque des sécheresses récurrentes et une disponibilité réduite des ressources en eau et cela sur notre territoire historiquement reconnu comme non déficitaire en terme de pluviométrie. A cela s'additionne le défi du rattrapage des retards structurels concernant les infrastructures transférées au 01er janvier 2020 sur le territoire de la CIREST sur les deux volets qualitatifs au travers des unités de potabilisation ou quantitatif avec la nécessité de préserver les ressources mobilisées via l'amélioration des rendements de réseau.

Pour mémoire, le Président de la République avait annoncé le « Plan eau » en mars 2023. L'objectif du plan est d'éviter au maximum les coupures d'eau potable et de réaliser au moins 11% d'économie dans tous les secteurs d'ici 2030. Dans les départements d'outre-mer, des contrats d'objectifs dénommés Contrat de Progrès vise à l'amélioration des services d'eau et d'assainissement.

L'épisode de sécheresse exceptionnel de décembre 2024 à Février 2025 a fortement mis en difficulté les services d'eau potable sur le territoire de la CIREST notamment sur les communes de Saint André et Salazie.

Le captage du Bras de lianes est un exemple des impacts constatés, ressource alimentant plus de 38 000 personnes soit 30 % du territoire de la CIREST a connu cette année un étiage sévère et surtout prolongé dans la durée. Ces sécheresses chroniques nécessitent d'inscrire plus précocement les mesures de gestion et d'anticipation des services depuis la ressource jusqu'au consommateur final qu'est l'administré sans attendre les résultats du schéma directeur engagé en 2024.

Dans le même temps, il faut également rappeler que les coûts liés à l'entretien des ouvrages et à la construction de nouvelles infrastructures augmentent et ceci de façon plus prononcée en contexte insulaire. Cela se traduit par des pressions financières croissantes sur les budgets annexes concernés et une tendance constatée et partagée des services d'eau potable et d'assainissement à l'analyse/évaluation d'une adaptation du prix de l'eau pour faire face au « mur d'investissement » tout en tenant compte des capacités à recouvrer du territoire.

Cette année 2024 a été marquée par l'engagement et/ou poursuite de plusieurs réflexions :

- Le démarrage des schémas directeur intercommunaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement avec la finalisation de la phase de diagnostic. Ils constitueront des axes

fort de travail des deux à trois prochaines années (2025, 2026 et 2027) pour la définition de la stratégie intercommunale pour la décennie à venir ;

- Le lancement d'une étude d'harmonisation tarifaire à l'échelle de la CIREST pour l'eau et l'assainissement ;
- La démarche d'actualisation du Contrat de Progrès de la CIREST ;
- La publication du contrat de concession multiservices eau potable et assainissement ;
- Les audits de fin de contrat de DSP sur le périmètre de la CIREST ;

Lors de ce premier semestre de l'année 2025 se fera l'attribution du contrat de concession multiservices à l'échelle de la CIREST et une harmonisation des modes de gestion pour l'eau et l'assainissement collectif. Le démarrage de ce contrat se fera sur les 4 premières communes (Saint André, Salazie, Plaine des Palmistes et Sainte Rose) puis avec une intégration des communes restantes (Saint Benoit et Bras Panon) au 01er janvier 2027.

Les budgets en régie pour l'eau et l'assainissement couvriront ainsi uniquement la période du 01^{er} janvier 2025 au 04 mai 2025.

Les recettes intercommunales pour les compétences de l'eau potable et l'assainissement collectif seront ajustées pour le budget primitif 2025 suite à la notification du contrat de concession multiservices et la MODIFICATION DES TRANCHES ASSOCIÉES SUR LES QUATRE COMMUNES CONCERNÉES EN 2025.

2. EAU – MODE DE GESTION DSP – 2025

Monsieur le Président propose de débattre, conformément aux dispositions de l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités territoriales, sur les Orientations budgétaires avant le vote du Budget Primitif du service de l'eau potable pour le périmètre en Délégation de Service Public (DSP).

1. Section d'exploitation

i. Charges réelles d'exploitation

DEPENSES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Charges à caractère général	213 000 €	207 000 €	<i>Prestations de services dont d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour les missions de de contrats de concession</i>
Charges de personnel	250 000 €	594 850 €	<i>Poursuite de la structuration du service par des recrutements en 2025 + mise à disposition du personnel du budget principal</i>
Charges financières	473 040 €	396 100 €	<i>Intérêts des emprunts et ICNE des budgets eau potable des communes de Bras-Panon, Saint André, Saint Benoit et Salazie</i>
Charges exceptionnelles	91 000 €		<i>Intérêts moratoires et remboursement frais fixes RUNEO pendant arrêt UPEP Gros FAHAM</i>
	1 047 040 €	1 197 950	

La structuration des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 concernant le budget DSP Eau Potable de la CIREST découle des dépenses de l'année 2024 et incrémentée des charges de personnel prévisionnelles sur ce budget en 2024 liées à la poursuite de la structuration des services nécessaire conformément à l'organisation projetée en 2025. Des charges exceptionnelles liées à la gestion de la crise sécheresse en janvier 2025 viendront faire croître de façon conséquente les dépenses de fonctionnement. Celles-ci seront inscrites au budget dès lors que leur montant définitif sera connu.

ii. **Produits réels d'exploitation**

RECETTES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Vente d'eau aux abonnés	2 655 000 €	2 655 000 €	Sur la base des facturations de 2024 et sans modification tarifaire par rapport aux tarifs actuels.
TOTAL	2 655 000 €	2 655 000 €	

Les recettes réelles prévisionnelles sont issues uniquement de la facturation du service aux usagers. Ces recettes ont été calculées sur la base des tarifs actuels (surtaxe intercommunale) et des assiettes de facturation ajustées suite à l'exercice 2024.

2. **Section d'investissement**

i. **Dépenses réelles d'investissements**

DEPENSES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Emprunts et dettes assimilés	780 820 €	939 950 €	Emprunts des budgets eau potable des communes de Bras-Panon, Saint André, Saint Benoît et Salazie transférés à la CIREST + emprunts Régie
Immobilisations incorporelles	353 000 €	3 001 500 €	Schéma directeur AEP et études de faisabilité
Immobilisation en cours	5 620 000 €	3 005 000 €	Immobilisations corporelles et en cours (opérations réseau en cours)
TOTAL	6 753 820 €	6 946 450 €	

La collectivité va poursuivre sa politique en faveur de l'eau potable via les axes suivants en intégrant spécifiquement la recherche de ressources complémentaires afin de satisfaire les besoins du territoire tout au long de l'année :

- Etablissement de la stratégie de mise en œuvre au travers de son schéma directeur intercommunal de l'eau potable pour la prochaine décennie ;
- Engagement du renouvellement de réseau afin d'améliorer le rendement de façon prioritaire sur les secteurs les plus sensibles et de préserver les ressources actuellement mobilisées ;
- Régulariser et sécuriser administrativement les ressources exploitées ;
- Améliorer la qualité d'eau distribuée :
 - o Lancement des consultations travaux pour la réalisation de l'unité de potabilisation sur Saint Benoit ;
- Sécuriser l'alimentation en eau des usagers au travers de la recherche de nouvelles ressources, réhabilitation de ressources ou de dispositifs d'interconnexion
 - o Lancement des travaux de renforcement de la production du Forage de Ravine Creuse ;
 - o Etude de faisabilité de « l'Autoroute de l'Eau » ;
 - o Etude de faisabilité interconnexion Bras-Panon Saint benoit ;
 - o Etude de faisabilité pour la réhabilitation du captage citronniers ;
 - o Etude de Maitrise d'œuvre pour
 - § Equipements Forage Sévère 2 et infrastructures associés ;
 - § Equipements Forage boubrier Les hauts et infrastructures associés ;
 - § Construction d'un nouveau réservoir sur le site de Dioré ;
 - § Mobilisation du captage Ravine Pont de chien ;
 - o Etudes des données héliportées par le BRGM pour identifier les potentialités des ressources souterraines sur le territoire de Saint André

Programme pluriannuel d'investissements (PPI) :

La synthèse des projets de la PPI par budget est précisée en annexes.

ii. **Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)**

RECETTES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Subvention d'investissements	2 630 000 €	2 683 000 €	Subventions acquises et prévisions subventions
TOTAL	2 630 000 €	2 683 000 €	

3. Ressources humaines du budget Eau potable – DSP

Dans le cadre de la structuration des services, des recrutements ont été réalisés en 2024

- 1 Charge d'études (AEP/AC/GEMAPI/Pluvial)

Et sont envisagés en 2025 pour les postes suivants affectés sur le budget DSP Eau potable avec des affectations différentes sur le budget selon les profils :

- 1 responsable Suivi pilotage Exploitation
- 1 Technicien Suivi DSP

- 2 Ingénieurs Suivi Travaux (AEP/AC/GEMAPI/Pluvial)

3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MODE DE GESTION DSP – 2025

Monsieur le Président propose de débattre, conformément aux dispositions de l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités territoriales, sur les Orientations budgétaires avant le vote du Budget Primitif du service de l'assainissement collectif pour le périmètre en DSP.

1. Section d'exploitation

i. Charges réelles d'exploitation

DEPENSES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Charges à caractère général	125 500 €	128 000 €	<i>Prestations de services (AMO contrat concession), sous-traitance, traitement des boues pour Bras Panon</i>
Charges de personnel	199 018 €	335 000 €	<i>Poursuite de la structuration du service par des recrutements en 2025</i>
Charges financières	370 000 €	469 000 €	<i>Intérêts des emprunts et ICNE des budgets eau potable des communes de Bras-Panon, Saint André et Saint Benoit. et emprunts régie AC</i>
Charges exceptionnelles	53 000 €		
TOTAL	999 700 €	932 000 €	

La structuration des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 concernant le budget DSP Assainissement Collectif de la CIREST découle des dépenses de l'année 2024 et incrémentée des charges de personnel prévisionnelles sur ce budget en 2025 liées à la poursuite de la structuration des services nécessaire conformément à l'organisation projetée en 2025.

ii. **Produits réels d'exploitation**

RECETTES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Redevance d'assainissement collectif	1 756 000 €	2 090 000 €	Sur la base des facturations de 2024 et sans modification tarifaire par rapport aux tarifs actuels.
Participation au Financement de l'assainissement collectif (PFAC)	241 500 €	241 500 €	Montant basé sur les prévisions d'opérations à raccorder au réseau d'assainissement collectif non réalisé en 2024
TOTAL	1 997 500 €	2 331 500 €	

Les recettes prévisionnelles sont issues uniquement de la facturation du service aux usagers et de la mise en place de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif sur le territoire de la CIREST. Ces recettes ont été calculées :

- sur la base des tarifs actuels (surtaxe intercommunale),
- des assiettes de facturation réelles constatées en 2024,
- du montant de PFAC défini.

4. **Section d'investissement**

i. **Dépenses réelles d'investissements**

DEPENSES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Emprunts et dettes assimilés	721 725 €	878 170 €	Emprunts des budgets assainissement des communes de Bras-Panon, Saint André et Saint Benoît transférés à la CIREST
Immobilisations incorporelles	139 558 €	785 000 €	Schéma directeur + missions complémentaires au schéma
Immobilisations corporelles	50 000 €	0 €	
Immobilisation en cours	2 700 000 €	1 550 000 €	
TOTAL	3 641 600 €	3 213 170 €	

Les axes d'investissements en 2025 sont les suivants :

- La définition de la stratégie d'Assainissement Collectif du territoire de la CIREST pour la décennie à venir via la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement à l'échelle intercommunale,

- L'extension nécessaire de la station de traitement des eaux usées de Saint André (études de maîtrise d'œuvre)
 - Le renouvellement du réseau de collecte des eaux usées :
 - o Saint Benoit : Gaston Defferre, châtelain hyacinthe
 - o Saint André : Avenue de Bourbon et Ile de de France
 - La finalisation de la régularisation technique et administrative des systèmes d'assainissement collectifs et notamment les dispositifs d'autosurveillance règlementaire (station de traitement et réseau) et la mise en demeure engagée par les services de la DEAL associée aux manquements constatés,
 - L'amélioration des conditions d'exploitation de postes de relevage (PR valentin, PR Rivières des Roches, PR AGENOR),
 - L'amélioration des conditions de réception des matières de vidanges sur le territoire CIREST,
- La synthèse des projets de la PPI par budget est précisée en annexes.

ii. **Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)**

RECETTES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Subventions d'investissement	2 062 000 €	430 270 €	
TOTAL	2 062 000 €	430 270 €	

5. Ressources humaines du budget Assainissement Collectif – DSP

Dans le cadre de la structuration des services, des recrutements ont été réalisés en 2024

- 1 Charge d'études (AEP/AC/GEMAPI/Pluvial)

Et sont envisagés en 2025 pour les postes suivants affectés sur le budget DSP Assainissement Collectif avec des affectations différentes sur le budget selon les profils :

- 1 responsable Suivi pilotage Exploitation
- 1 Technicien Suivi DSP
- 2 Ingénieurs Suivi Travaux (AEP/AC/GEMAPI/Pluvial)

4. EAU – MODE DE GESTION REGIE - 2025

Monsieur le Président propose de débattre, conformément aux dispositions de l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités territoriales, sur les Orientations budgétaires avant le vote du Budget Primitif du service de l'eau potable pour le périmètre en régie.

RAPPEL : Les budgets en régie pour l'eau et l'assainissement couvriront ainsi la période du 01^{er} janvier 2025 au 04 mai 2025.

1. Section d'exploitation

i. Charges réelles d'exploitation

DEPENSES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Charges à caractère général	820 300 €	653 835 €	Consommables (eau, électricité) fourniture, maintenance, carburant, sous-traitance et couts complémentaires UPEP Bras des Calumets
Charges de personnel	796 736 €	309 100 €	Transfert des effectifs au sein du contrat de concession multiservices à partir du 05 mai 2025 et mises à disposition de personnel du budget principal
Autres charges de gestion courante	26 260 €	10 000 €	Créances irrécouvrables et remboursements de surfacturations
Charges financières	135 000 €	42 265 €	Intérêts des emprunts et ICNE Emprunts des budgets eau potable des communes de la Plaine des Palmistes et Sainte Rose transférés à la CIREST sans ICNE
Charges exceptionnelles	0 €	10 000 €	Provisions pour remboursement annulation de titres
TOTAL	1 778 296	1 117 200	

La structuration des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 concernant le budget Régie Alimentation en Eau Potable de la CIREST découle des dépenses constatées de 2024 nécessaires au fonctionnement du service (et notamment les couts complémentaires liées à la mise en service de l'unité de Bras des Calumets) et incrémentée des charges de personnel prévisionnelles sur ces budgets en 2025 suite à l'organisation maintenue en 2025.

ii. **Recettes réelles d'exploitation**

RECETTES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Vente et prestations	1 437 800 €	436 000 €	Sur la base des facturations de 2024 et sans modification tarifaire par rapport aux tarifs communaux actuels (4 mois de facturation de janvier à avril 2025)
Redevances de l'Office de l'Eau	107 000 €	107 000 €	Sur la base des montants des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau et pour pollution de l'eau d'origine domestique
Autres prestations	140 800 €	26 000 €	Ouvertures de compteurs, poses, fermetures, etc. sur 4 mois de 2025 de janvier à avril

Les recettes sont issues des prévisions :

- de facturation des volumes d'eau consommés,
- de redevances Office de l'eau perçues,

Ces recettes ont été calculées :

- sur la base des tarifs actuels (surtaxe intercommunale)
- des assiettes de facturation réalisées en 2024.

5. **Section d'investissement**

iii. **Dépenses réelles d'investissements**

DEPENSES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Emprunts et dettes assimilés	316 930 €	107 385 €	Emprunts des budgets eau potable des communes de la Plaine des Palmistes et Sainte Rose transférés à la CIREST
Immobilisations incorporelles	30 000 €	0 €	
Immobilisations corporelles	637 000 €		Equipements à installer / remplacer
Immobilisation en cours	1 500 000 €		Solde UPEP Bras des Calumets, CD55, Renouvellement réseau,
TOTAL	2 483 930 €	107 385 €	

Le régime d'investissements pour l'Alimentation en Eau Potable envisagé concernant le périmètre des communes en régie sur le territoire de la CIREST va se focaliser sur les axes suivants sur les 4 mois de début 2025 de janvier à avril :

- L'amélioration de la fiabilité des volumes distribués, consommés et du volume de recettes associées (compteurs réservoirs, renouvellement parc compteurs abonnés, ...),
- La régularisation technique et administrative des ressources mobilisées (protection captage, ...)
- L'amélioration de la connaissance et le suivi du réseau d'adduction (recherches de fuites, sectorisation, télégestion),

Programme pluriannuel d'investissements :

La synthèse des projets de la PPI par budget est précisée en annexes.

iv. **Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)**

RECETTES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Subventions d'investissement	1 883 900 €	0 €	Perception sera faite sur le budget en DSP
TOTAL	1 883 900 €	0 €	

5. ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MODE DE GESTION REGIE - 2025

Monsieur le Président propose de débattre, conformément aux dispositions de l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités territoriales, sur les Orientations budgétaires avant le vote du Budget Primitif du service de l'assainissement collectif pour le périmètre en régie.

RAPPEL : Les budgets en régie pour l'eau et l'assainissement couvriront ainsi la période du 01^{er} janvier 2025 au 04 mai 2025.

1. Section d'exploitation

i. **Charges réelles d'exploitation**

DEPENSES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Charges à caractère général	233 000 €	73 000 €	Fourniture, maintenance, sous-traitance
Charges de personnel	138 789 €	45 000 €	
Charges financières	175 400 €	58 960 €	Intérêts des emprunts transférés par la commune de Sainte Rose et ICNE
TOTAL	316 519 €	171 960 €	

La structuration des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 concernant le budget Régie Assainissement Collectif de la CIREST découle des dépenses de l'année 2024 et incrémentée des charges de personnel prévisionnelles sur ce budget en 2025 suite à l'organisation maintenue en 2025.

ii. **Produits réels d'exploitation**

RECETTES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Redevance assainissement collectif	35 000 €	9 440 €	Sur la base des facturations de 2024 et sans modification tarifaire par rapport aux tarifs communaux actuels.
Redevances de l'Office de l'Eau	2 800 €	950 €	Sur la base des montants de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte
Participation au Financement de l'assainissement collectif (PFAC)	15 000 €	15 000 €	Prévisions de demande de raccordement de 10 abonnés pour l'année 2025 non réalisés en 2024
Subventions exceptionnelles			
TOTAL	52 800 €	25 390 €	

Les recettes sont issues des prévisions :

- de facturation des volumes d'eau consommés,
- de redevances Office de l'eau perçues,
- de facturation de la PFAC,

Ces recettes ont été calculées :

- sur la base des tarifs actuels (surtaxe intercommunale)
- des assiettes de facturation constatées en 2024

2. Section d'investissement

i. **Dépenses réelles d'investissement**

DEPENSES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Emprunts et dettes assimilées	215 700 €	73 205 €	Capital des emprunts transférés par la commune de Sainte Rose
Immobilisations corporelles	200 000 €		
Immobilisation en cours	0 €	0 €	
TOTAL	415 700 €	73 205 €	

ii. **Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)**

RECETTES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Subventions	0 €	0 €	
TOTAL	0 €	0 €	

6. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – REGIE - 2025

Monsieur le Président propose de débattre, conformément aux dispositions de l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités territoriales, sur les Orientations budgétaires avant le vote du Budget Primitif du service de l'assainissement non collectif.

1. Section d'exploitation

i. **Charges réelles d'exploitation**

DEPENSES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Charges à caractère général	141 800 €	29 800 €	Fourniture, maintenance, sous-traitance, Finalisation diagnostic initial ANC
Charges de personnel	459 113 €	400 000 €	
Autres charges de gestion courante	5 550 €	5 500 €	Redevances logiciels
Charges exceptionnelles		39 600 €	Remboursement de subventions trop perçues
TOTAL	658 950 €	474 900 €	

La structuration des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 concernant le budget Régie Assainissement Non Collectif de la CIREST découle des dépenses de l'année 2024 et incrémentée des charges de personnel prévisionnelles sur ces budgets en 2025 suite à l'organisation maintenue en 2025.

ii. **Produits réels d'exploitation**

RECETTES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Ventes produits fabriqués, prestations	1 400 €	1 400 €	CSTB
Redevance d'assainissement non collectif	328 050 €	475 000 €	Prévisions avec harmonisation tarifaire moyenne
Subvention d'exploitation			
TOTAL	329 450 €	476 400 €	

Les recettes sont issues des prévisions :

- de facturation des usagers,

Ces recettes ont été calculées :

- sur la base des tarifs harmonisés en juillet 2024 ;
- des assiettes de facturation projetées,
- les besoins de fonctionnement de la régie ANC pour l'année 2025.

2. Section d'investissement

i. Dépenses réelles d'investissement

DEPENSES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Remboursement Subventions d'équipement			
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	
Immobilisation corporelles	50 000 €	25 000 €	Matériels PC + tablettes + matériels terrain
Immobilisations financières	0 €	0 €	
TOTAL	50 000 €	25 000 €	

Le régime d'investissements pour l'Assainissement non Collectif envisagé sur le territoire de la CIREST reste modéré pour cette année 2025 de par la nécessité de compléter les moyens techniques nécessaires au service pour l'exercice des missions.

ii. Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)

RECETTES	DOB 2024	DOB 2025	Commentaires
Dotation initiale de la Régie	0 €	0 €	
Subventions d'investissement	0 €	0 €	
Emprunt	0 €	23 500 €	Emprunt d'équilibre
TOTAL	0 €	0 €	

(1) ANNEXES – Projets des PPI par BUDGET

Cf. Annexes



Annexes

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 18/03/2025

ID : 974-249740093-20250313-2025_C_032-DE



SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES **DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2025**

La traduction budgétaire des axes développés dans le rapport d'orientations budgétaires ci-joint est la suivante :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : les dépenses réelles sont en progression de (+) 2% (**OB 2024 à OB 2025**), selon la répartition ci-dessous par direction :

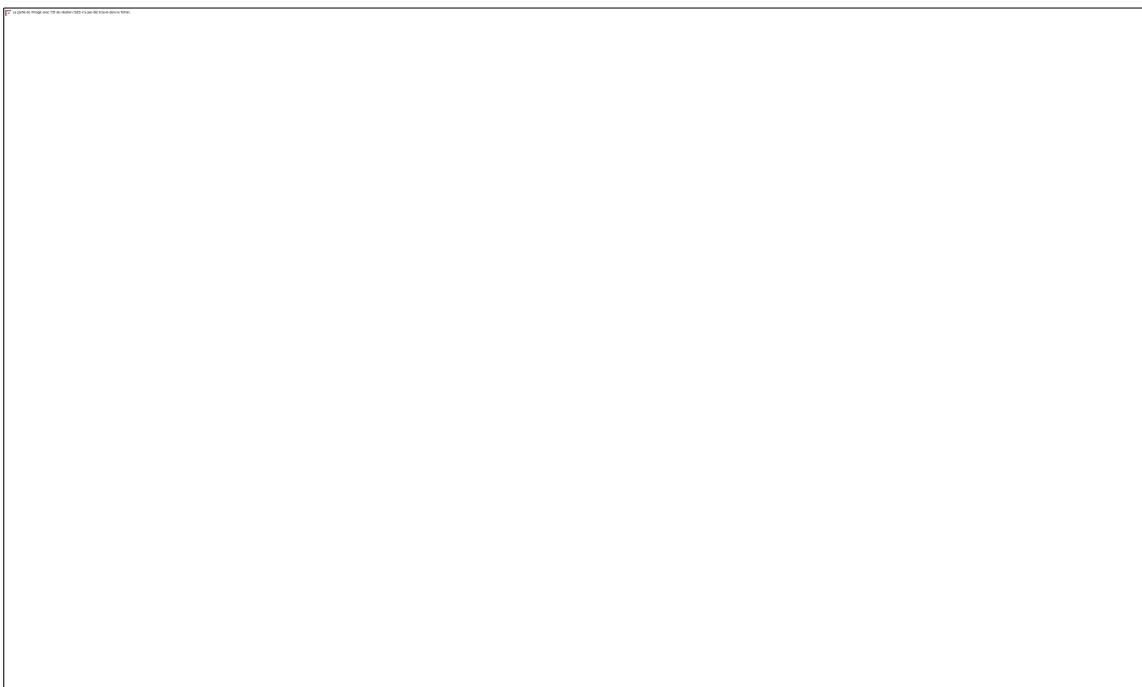
DIRECTIONS	DOB 2024	DOB 2025	Év° (en €)	Év° (en %)
ENVIRONNEMENT	24 386 860	24 391 650	4 790	0%
DEPLACEMENTS	19 858 420	20 918 040	1 059 620	5%
PERSONNEL- ELUS	15 832 000	16 240 500	408 500	3%
ATTRIBUTIONS AUX COMMUNES	14 309 100	14 309 100	0	
TOURISME	1 561 900	1 505 800	-56 100	-4%
PLIE	1 142 200	1 264 400	122 200	11%
MOYENS GENERAUX (y/c dette)	1 100 200	1 170 950	70 750	6%
MOYENS LOGISTIQUES	512 050	492 300	-19 750	-4%
GEMAPI	429 500	471 100	41 600	10%
SPORT ET CULTURE	236 700	363 700	127 000	54%
AMENAGEMENT-SIG	398 860	310 960	-87 900	-22%
CONTRÔLE	258 000	301 000	43 000	17%
INFORMATIQUE	340 900	297 700	-43 200	-13%
ECONOMIE	81 500	159 800	78 300	96%
COMMUNICATION	162 500	131 000	-31 500	-19%
TRAVAUX	50 000	50 000	0	0%
TOTAL DRF	80 660 690	82 378 000	1 717 310	2%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par direction :

--

Le financement des dépenses de fonctionnement sera principalement assuré par les recettes réelles de fonctionnement suivantes (+ 2% d'OB 2024 à OB 2025) :

	DOB 2024	DOB 2025	Év° (en €)	Év° (en %)
Impôts et taxes	61 781 880	64 218 030	2 436 150	4%
Dotations et subventions	19 572 780	19 291 548	-281 232	-1%
Produits des services	3 271 340	2 884 230	-387 110	-12%
Atténuations de charges	155 800	145 800	-10 000	-6%
Produits de gestion	416 000	18 200	-397 800	-96%
TOTAL RRF	85 197 800	86 557 808	1 360 008	2%

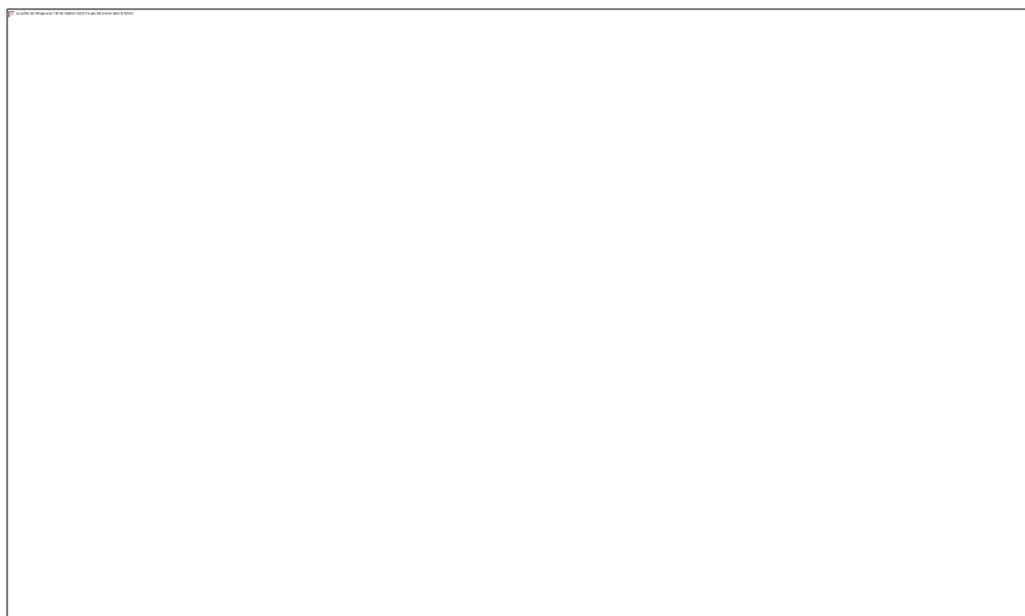




LA SECTION D'INVESTISSEMENT : les dépenses réelles d'investissement sont en augmentation de (+) 3 % (OB 2024 à OB 2025), selon la répartition suivante par direction :

DIRECTIONS	DOB 2024	DOB 2025	Év° (en €)	Év° (en %)	%
DEPLACEMENTS	8 748 935	10 985 140	2 236 205	26%	45%
ENVIRONNEMENT	5 013 010	5 784 150	771 140	15%	24%
AIDES AUX COMMUNES	1 553 230	1 900 000	346 770	22%	8%
TOURISME	2 666 365	1 442 500	-1 223 865	-46%	6%
GEMAPI	1 426 480	1 012 480	-414 000	-29%	4%
ECONOMIE	1 246 300	795 000	-451 300	-36%	3%
PLIE	468 000	492 000	24 000	5%	2%
AMENAGEMENT-SIG	1 104 500	446 500	-658 000	-60%	2%
CONTRÔLE	437 600	360 000	-77 600	-18%	1%
INFORMATIQUE	186 100	280 700	94 600	51%	1%
TRAVAUX	368 000	234 000	-134 000	-36%	1%
EAUX PLUVIALES	150 000	230 000	80 000	53%	1%
MOYENS GENERAUX/ LOGISTIQUE	113 000	135 500	22 500	20%	1%
SPORT ET CULTURE	0	115 000	115 000		0%
COMMUNICATION	0	60 000	60 000		0%
TOTAL DRI	23 481 520	24 272 970	791 450	3%	100%

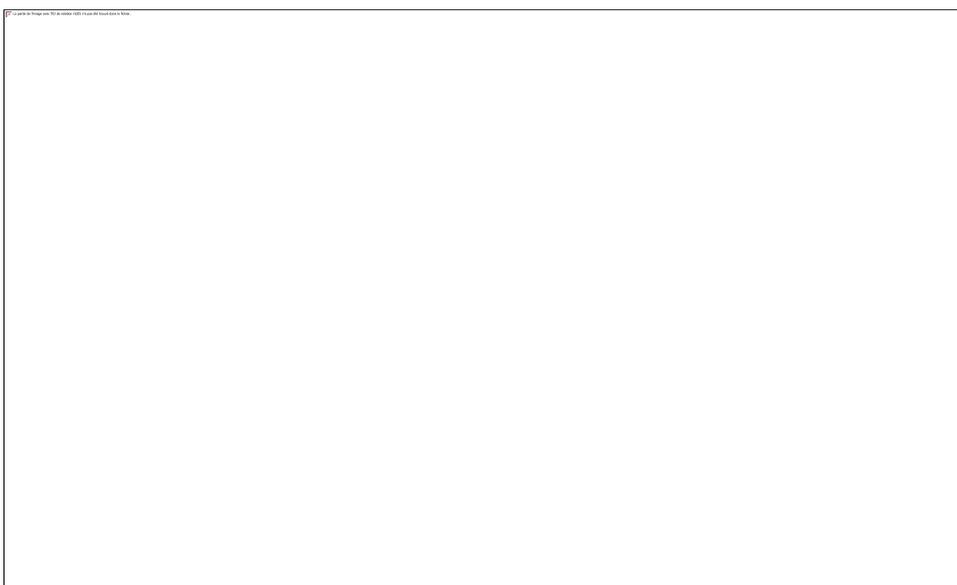
Répartition des dépenses réelles d'investissement par direction :





Le financement de cet important programme d'investissement sera principalement assuré par les recettes réelles d'investissement suivantes (+ 6 % d'OB 2024 à OB 2025) :

	DOB 2024	DOB 2025	Év° (en €)	Év° (en %)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 033 250	9 982 650	-4 050 600	-29%
EMPRUNTS	5 329 733	9 412 862	4 083 130	77%
FCTVA	1 794 938	3 000 000	1 205 062	67%
TOTAL RRI	21 157 921	22 395 512	1 237 591	6%



Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 18/03/2025



ID : 974-249740093-20250313-2025_C_032-DE